

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LA VILLE DE MONS
DU 17 MARS 2014

Le Conseil communal est réuni à la suite d'une convocation datée du 7 mars 2014, accompagnée d'un ordre du jour comportant 80 objets et d'un ordre du jour complémentaire daté du 12 mars 2014 comportant 2 objets.

La séance publique s'ouvre à 18 heures avec 41 présents :

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre faisant fonction,
Mme HOUDART, M. BOUCHEZ, M. SAKAS, M. LAFOSSE, M. DARVILLE,
Mme OUALI, Mme KAPOMPOLE Échevins
M. Marc BARVAIS, Président du CPAS
~~M. DI RUPO~~, M. DUPONT, M. TONDREAU, M. DEPLUS, ~~M. MILLER~~, M. ROSSI,
M. MANDERLIER, ~~M. DEL BORRELLO~~, M. LECOCQ, ~~Mme MOUCHERON~~,
Mme NAHIME, M. HAMBYE, M. JACQUEMIN, Mme BRICHAUX, Mme JOB,
Mme BOUROUBA, M. DUBOIS, Mme WAELPUT, M. POURTOIS, M. KAYEMBE
KALUNGA, M. MELIS, Mme DE JAER, M. JOOS, M. ANTONINI, Mme WUILBAUT-
VAN HOORDE, Mme JUDE, M. ANDRE, M. DUFRANE, M. BERNARD,
Mme LAGNEAU, M. BONJEAN, Mme DEFRISE, Mme URBAIN, Mme MEUNIER,
Mme MARNEFFE, M. BEUGNIES, Conseillers communaux
et M. Philippe LIBIEZ, Directeur général faisant fonction

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Je vous propose de débiter notre séance, le Conseil de Police ayant quelque peu débordé sur le timing initialement prévu. Je vais vous demander de bien vouloir prendre place. Alors, quelques communications de service pour débiter notre séance comme le veut l'usage. Tout d'abord, pour excuse l'absence de Mme Savine MOUCHERON et de M. DI RUPO, également vous signaler que la prochaine séance du Conseil communal aura lieu le lundi 28 avril prochain. Egalement vous indiquer que le projet de procès-verbal est à votre disposition et sera considéré comme approuvé, en tout cas pour ce qui concerne la séance du 17 février dernier, s'il n'y a pas de remarque avant la fin de cette séance, vous indiquer également que plusieurs points sont inscrits en ordre du jour complémentaire, d'abord par la majorité pour lesquels il y a lieu de voter l'urgence, il s'agit d'un point 1 bis et qui porte sur la démission d'un Conseiller communal, ce point passera donc après le 1er objet qui lui-même fera l'objet d'un report et vous signaler également qu'à la demande de la minorité, un point complémentaire est également ajouté à l'ordre du jour, il s'agit d'un point qui sera examiné après le 10ème objet en point 10 bis et qui porte sur une motion déposée par M. le Conseiller John BEUGNIES. Par ailleurs, différents points de l'ordre du jour qui vous a été transmis sont remis, il s'agit du 1er objet donc nous ne commencerons pas comme prévu par un huis clos, celui-ci étant remis, également remis le 26ème objet, le 28ème, le 34ème, le 36ème, le 54ème, le 56ème et le 80ème objet. Nous terminerons, comme de coutume, notre séance du Conseil par les questions et interpellations.

Nous aurons une question de Mme la Conseillère communale Fabienne URBAIN relative à la problématique des citoyens piétons et cyclistes confrontés à la vitesse des véhicules et plus particulièrement au placement d'un panneau solaire indicateur de vitesse à l'avenue d'Hyon à Mons et à la rue du Moulin d'en Haut à Flénu ainsi qu'à la distribution de flyers, il y sera répondu par votre serviteur au nom du Collège ; les interpellations seront également à l'ordre du jour en fin de séance, à commencer une interpellation de Mme la Conseillère Catherine MARNEFFE relative au problème urbanistique lié au projet I love Mons, il y sera répondu au nom du Collège par Mme l'Echevine Joëlle KAPOMPOLE ; une interpellation également de Mme MARNEFFE concernant l'utilisation d'herbicides dans les espaces publics montois à laquelle Mme OUALI répondra au nom du Collège ; également une interpellation de Mme la Conseillère Charlotte DE JAER relative à l'accessibilité dans le Centre-Ville pour les personnes à mobilité réduite à laquelle il sera répondu par Mme l'Echevine des Travaux Mélanie OUALI et enfin, une interpellation de M. le Conseiller Fabio ANTONINI relative à la problématique des clubs sportifs occupant des locaux scolaires pour terminer notre séance et à laquelle il sera répondu par la 1ère Echevine Mme HOUDART et cette interpellation porte plus précisément sur la question des défibrillateurs.

La séance s'ouvre à huis clos avec 41 présents :

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre faisant fonction,
 Mme HOUDART, M. BOUCHEZ, M. SAKAS, M. LAFOSSE, M. DARVILLE,
 Mme OUALI, Mme KAPOMPOLE Échevins
 M. Marc BARVAIS, Président du CPAS
~~M. DIRUPO~~, M. DUPONT, M. TONDREAU, M. DEPLUS, ~~M. MILLER~~, M. ROSSI,
 M. MANDERLIER, ~~M. DEL BORRELLO~~, M. LECOCQ, ~~Mme MOUCHERON~~,
 Mme NAHIME, M. HAMBYE, M. JACQUEMIN, Mme BRICHAUX, Mme JOB,
 Mme BOUROUBA, M. DUBOIS, Mme WAELPUT, M. POURTOIS, M. KAYEMBE
 KALUNGA, M. MELIS, Mme DE JAER, M. JOOS, M. ANTONINI, Mme WUILBAUT-
 VAN HOORDE, Mme JUDE, M. ANDRE, M. DUFRANE, M. BERNARD,
 Mme LAGNEAU, M. BONJEAN, Mme DEFRISE, Mme URBAIN, Mme MEUNIER,
 Mme MARNEFFE, M. BEUGNIES, Conseillers communaux
 et M. Philippe LIBIEZ, Directeur général faisant fonction

1^{er} objet : Congés de maladie d'un sapeur-pompier professionnel chauffeur. Audition et décision à prendre. SI 12255

REMIS

La séance publique s'ouvre avec 41 présents :

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre faisant fonction,
 Mme HOUDART, M. BOUCHEZ, M. SAKAS, M. LAFOSSE, M. DARVILLE,
 Mme OUALI, Mme KAPOMPOLE Échevins
 M. Marc BARVAIS, Président du CPAS

~~M. DIRUPO~~, M. DUPONT, M. TONDREAU, M. DEPLUS, ~~M. MILLER~~, M. ROSSI, M. MANDERLIER, ~~M. DEL BORRELLO~~, M. LECOCQ, ~~Mme MOUCHERON~~, Mme NAHIME, M. HAMBYE, M. JACQUEMIN, Mme BRICHAUX, Mme JOB, Mme BOUROUBA, M. DUBOIS, Mme WAELPUT, M. POURTOIS, M. KAYEMBE KALUNGA, M. MELIS, Mme DE JAER, M. JOOS, M. ANTONINI, Mme WUILBAUT-VAN HOORDE, Mme JUDE, M. ANDRE, M. DUFRANE, M. BERNARD, Mme LAGNEAU, M. BONJEAN, Mme DEFRISE, Mme URBAIN, Mme MEUNIER, Mme MARNEFFE, M. BEUGNIES, Conseillers communaux et M. Philippe LIBIEZ, Directeur général faisant fonction

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Voilà, mes chers collègues le 1er point du huis clos étant remis, je vous propose de commencer la séance par le point 1 bis qui est ajouté à l'ordre du jour, oui Mme MARNEFFE.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Avant d'en arriver là, je voulais savoir si on pouvait avoir un calendrier plus détaillé des prochains Conseils communaux et notamment savoir la date du Conseil communal de mai...

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Ce sera le 26 mai et on vous fera parvenir un calendrier pour les prochaines séances, je charge le Directeur général d'avancer dans ce sens, ça va ?

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : D'accord, merci.

1er objet bis : Par urgence. Conseil communal. Démission d'un Conseiller communal. Secrétariat

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Nous reprenons la marche de l'ordre du jour avec un point 1 bis qui porte sur la démission d'un Conseiller communal et je propose à notre Conseiller concerné, M. Christophe DUBOIS, de prendre la parole.

M. Christophe DUBOIS, Conseiller : Merci M. le Bourgmestre. Evidemment, après 11 ans d'investissement, j'avais prévu un long discours avec lequel j'aborderai pas mal de points qui expliquaient le fait de ma décision d'arrêter tout, pas uniquement le Conseil communal, mais d'arrêter la politique en général et puis je me suis dit que finalement, je pouvais faire court et simple et que si des personnes voulaient une explication plus explicite et plus détaillée, elles pourraient savoir où me trouver. Malgré tout, quelques mots pour expliquer ma démarche puisque finalement quand quelqu'un prête serment on ne lui demande pas de s'expliquer, on ne lui demande pas forcément de s'expliquer quand il s'en va mais quand on doit le faire, finalement, ça nous confronte à pas mal de questions très personnelles et donc comme je l'ai dit déjà il y a quelques jours, ce qui a fait que j'ai décidé d'arrêter et d'arrêter la politique en général, que j'ai quitté mon ancien parti maintenant avec lequel j'étais en tout à fait bons termes et en toute amitié avec mes collègues qui sont ici assises à ma droite, je quitte sans

aucune inimitié envers les membres du Conseil communal ici présents et j'ai nourri de nombreuses amitiés dans tous les partis qui sont ici présents donc il n'y a pas de souci de ce côté-là, je ne compte pas partir en me disant qu'on vit dans un monde pourri et de gens qui veulent profiter, je pense qu'il y a dans la grande majorité des gens qui sont présents ici des personnes qui sont sincèrement investies, des gens qui travaillent dur dans la majorité comme dans l'opposition et je pense que parfois on gagnerait à se retrouver autour de dossiers emblématiques en faisant fi des divergences de partis. Mais donc voilà, j'ai trouvé, à titre personnel, que pour un investissement de politique qui serait responsable et efficace, que la forme actuelle qu'a pris la politique en Belgique et surtout au niveau local, que les partis politiques ne sont pas la meilleure façon d'y répondre au niveau local. On gagnerait à avoir des rapprochements autour de personnalités investies qui ont certainement des opinions politiques par ailleurs mais qui travailleraient sur base de projets, je pense qu'au niveau local, les partis sont plus un encombrement qu'une aide, voilà. Et donc, en étant dans un parti politique et étant convaincu de cela, je ne pouvais plus décemment continuer cet investissement si ce n'est qu'en quittant mon parti et en siégeant de manière indépendante mais je trouvais ça tout à fait malhonnête de faire ça au parti qui a permis que je sois élu, d'autant plus que je ne renie pas mon appartenance du départ. Voilà, je ne vais pas m'étendre beaucoup plus là-dessus, j'aurais pu décider de passer ces prochaines décennies à m'investir pour changer cela et que les embuches que j'estime être présentes aujourd'hui pour la politique locale j'aurais pu essayer de les changer, c'était un choix, ce n'est pas celui que j'ai fait, j'ai fait celui de m'investir dans d'autres projets et principalement des projets professionnels. Et donc voilà, j'ai rencontré ici des personnes très investies, des personnes qui peuvent être très érudites, des personnes avec une intelligence politique particulière et ça des deux côtés de la table ou des trois côtés de la table et je vous souhaite de vous battre et de contribuer à défendre les idéaux pour lesquels vous vous êtes investis aussi longtemps que vous y croyez et je vous souhaite une bonne campagne surtout.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Merci M. DUBOIS. Est-ce que d'autres collègues souhaitent prendre la parole ? Mme DE JAER, je vous en prie.

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : Je ne vais pas être très longue non plus, je pense que Christophe a expliqué les raisons qui sont les siennes, celles que je peux partager et celles que je partage moi notamment parce que je crois fondamentalement à une action collective mais on aura encore l'occasion d'en discuter puisqu'on ne part pas fâchés mais je voulais remercier Christophe tout d'abord au point de vue du groupe et de la section locale d'Ecolo par rapport à tous les combats qu'il a pu y amener tant au Conseil communal que dans les sections, les

combats pour les droits humains, pour l'égalité des chances, pour les LGBT, des façons aussi de percevoir la politique différemment de celle de la majorité des gens qui s'engagent même au niveau communal avec toujours ce regard vers le particulier plutôt que vers le général qui amenait des dimensions enrichissantes dans nos réflexions et par ailleurs, une petite réflexion aussi à titre plus personnel parce que c'est grâce à Christophe que je suis ici aujourd'hui, c'est lui qui en 2006 est venu me voir pour me dire de me présenter sur la liste comme candidate d'ouverture chez Ecolo, c'est lui qui a finalement grâce à lui et grâce à moi forgé une partie de ma vie puisque c'est devenu mon métier, je suis Conseillère communale aujourd'hui et pour cela je voulais l'en remercier et en tout cas, on aura encore l'occasion d'en discuter de vive voix, merci Christophe.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Merci Mme DE JAER. Quelques mots au nom du Collège. Tout d'abord pour vous dire, M. DUBOIS, que l'engagement politique c'est avant tout un travail au quotidien, au service de la population, vous l'avez fait avec conviction, avec honnêteté intellectuelle durant toutes ces années en cherchant effectivement à mener les combats auxquels vous étiez attaché, ici au Conseil communal et en essayant de construire des ponts de manière constructive aussi avec la majorité, vous l'avez fait en défendant vos idées et en montrant votre attachement à la Ville, en tout cas on vous remercie pour votre engagement durant ces nombreuses années, on vous souhaite surtout bon vent pour la suite et on espère que votre successeur sera digne du fauteuil que vous lui laissez et on n'en doute pas un seul instant. Voilà, merci et donc c'est M. Frédéric HAMBYE si les informations qui me sont communiquées par le groupe Ecolo sont exactes et je vois que Mme DE JAER approuve du chef, qui sera appelé à prêter serment lors du prochain Conseil pour assurer votre succession.

ADOPTE à l'unanimité - 1^{ère} annexe

Sortie de M. DUBOIS = 40 présents

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Nous reprenons l'ordre du jour en abordant le point 2, est-ce que vous avez des difficultés avec les sous-points du point 2 ?

2^e objet : POLICE - CIRCULATION

a) Abrogation d'un emplacement PMR - Rue du Fort Mahon à Jemappes. GEP 6002/JE/53

ADOPTE à l'unanimité - 2^{ème} annexe

b) Création d'un emplacement PMR - Allée des Mélèzes à Mons. GEP 6002/390

ADOPTE à l'unanimité - 3^{ème} annexe

c) Création d'un emplacement PMR - Rue des Martyrs à Jemappes. GEP 6002/JE/91

ADOPTE à l'unanimité - 4^{ème} annexe

d) Création d'un emplacement PMR - Avenue Wilson à Jemappes. GEP 6002/JE/159

ADOPTE à l'unanimité - 5^{ème} annexe

e) Création d'un emplacement PMR - Rue Théophile Massart à Nimy. GEP 6002/NI/3

ADOPTE à l'unanimité - 6^{ème} annexe

f) Création d'un emplacement PMR - Rue Croisette à Jemappes. GEP 6002/JE/33

ADOPTE à l'unanimité - 7^{ème} annexe

g) Réglementation du stationnement - Place de et à Cuesmes. GEP 6002/CU/71

ADOPTE à l'unanimité - 8^{ème} annexe

h) Réglementation du stationnement - Rue Antoine Clesse à Mons. GEP 6002/25

ADOPTE à l'unanimité - 9^{ème} annexe

i) Réglementation du stationnement - Rue Chisaire à Mons. GEP 6002/81

ADOPTE à l'unanimité - 10^{ème} annexe

j) Réglementation du stationnement - Rue de la Gare à Jemappes. GEP 6002/JE/25

ADOPTE à l'unanimité - 11^{ème} annexe

k) Réglementation du stationnement lors du marché hebdomadaire - Site Sainte Henriette à Flénu.
GEP 6002/FL/22

ADOPTE à l'unanimité - 12^{ème} annexe

l) Abrogation de la réglementation du stationnement pour les véhicules du Sv Incendie - Place de
Bootle à Mons. GEP 6002/53

ADOPTE à l'unanimité - 13^{ème} annexe

m) Instauration d'une zone d'évitement striée - Rue du Fish Club à Mons. GEP 6002/150

ADOPTE à l'unanimité - 14^{ème} annexe

n) Instauration de limites d'agglomération - Rues Salvador Allende et de Vellereille-le-Sec à Villers-
Saint-Ghislain. GEP 6002/VSG/OD

ADOPTE à l'unanimité - 15^{ème} annexe

o) Instauration de limites d'agglomération - Chaussée Roi Baudouin à Villers-Saint-Ghislain. GEP
6002/VSG/OD

ADOPTE à l'unanimité - 16^{ème} annexe

3^e objet : Immeuble sis rue du Berceaux 11 à Cuesmes – Autorisation d'interjeter appel du jugement rendu le 20/11/2013. Service Juridique Voirie

ADOPTE à l'unanimité - 17^{ème} annexe

4^e objet : Service de Prévention. Règlement primes à la sécurisation des Prévention logements. 3.2014.4

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : C'est une question sur l'ensemble des primes dans lequel il y a un budget à arrêter que ce soit celles-ci ou celles pour la rénovation des façades parce que j'ai entendu dire que pour la rénovation des façades, les nouvelles demandes qui arrivaient ici pour 2014 étaient déjà arrêtées parce que les budgets étaient utilisés à 100%, je me demandais ce qu'il en était pour la prime de rénovation des logements de prévention puisqu'on vient de voir au Conseil de Police que le nombre de vols dans les logements augmentent donc le nombre de personnes qui vont être amenées à faire la demande d'une sécurisation de leur logement va logiquement suivre la même courbe que celle de l'augmentation des vols dans les habitations, donc c'est pour voir un peu s'il y aura un réajustement budgétaire, où en sont les budgets, bref si on va vraiment pouvoir faire face à la problématique de la sécurisation des logements par rapport aux vols qui sont en recrudescence à Mons, merci.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Bien, d'autres interventions ? Mme DE JAER, effectivement, le règlement qui est soumis à l'approbation du Conseil ce soir porte sur ce dispositif de primes visant à lutter contre le vol dans le cadre des mesures de technoprévention. Jusqu'à présent, nous n'avons pas eu de difficulté par rapport aux différentes demandes qui nous sont parvenues et donc pour y répondre sur le plan budgétaire, il y a un crédit annuel de 14.000 euros qui est prévu dans le cadre du plan de prévention - le PSSP - qui est financé par l'autorité fédérale, les primes sont plafonnées à hauteur de 250 euros donc il y a toujours cette faculté qui est laissée au Collège de travailler par modification budgétaire en cas d'arrivée massive de demandes auprès des services communaux et en l'occurrence du Service de Prévention. Jusqu'à présent, nous n'avons pas eu de difficulté particulière donc je vous propose d'avancer dans ce cadre-là, en tout cas d'approuver le règlement avec ce plafond de 250 euros par habitation et par prime et le cas échéant, si une

difficulté devait se poser, de pouvoir procéder par modification budgétaire en cours d'exercice. Cela vous va ?

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : Oui.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : J'imagine qu'on peut considérer l'unanimité ? Je vous remercie.

ADOPTE à l'unanimité - 18^{ème} annexe

Entrée de M. DEL BORRELLO = 41 présents

5^e objet : Objectifs de Convergence. Portefeuille 2 – Le quartier de la gare et le centre d'arts religieux – Exploitation du futur Centre de Congrès à Mons. Formalités juridiques et fiscales liées à l'exploitation du Centre. MP CONV/Congrès. Exploitation

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : J'avais deux interventions, une peut-être plus micro et une un peu plus grosse. La micro c'est que la convention prévoit qu'il y ait 10 jours qui soient réservés, donc que le Centre de Congrès puisse être utilisé gratuitement par la Ville de Mons ou par une association et donc je me demandais, c'est un peu dans les discussions que nous avons déjà eues par rapport à la charte associative et tout ça, quels sont les critères qui seront pris en compte pour qu'une association puisse demander le Centre de Congrès parce que 10 jours c'est vraiment pas beaucoup vu le nombre d'associations même si je ne dis pas que la petite association de 5 membres va prendre le Centre de Congrès de Mons mais un peu voir s'il y avait déjà eu une réflexion de la part de la Ville par rapport à ces critères. La deuxième intervention porte donc sur le pourcentage du chiffre d'affaires qui sera rétribué à la Ville de Mons et aux critères, on retire un certain nombre de pourcentage, c'est-à-dire que la convention prévoit que tant que la gare Calatrava et la passerelle ne sont pas faites, on retire 0,9% de ce pourcentage que la Ville peut percevoir, tant que le nombre d'hôtels aux alentours n'est pas construit, on en retire aussi, tant que l'autoroute n'est pas finalisée, il y en a un 4^{ème}, j'ai malheureusement égaré mon gsm avec les différents chiffres et donc il y en avait 4 et donc moi ma crainte, c'est que finalement, d'ici 2017-2018, puisque ce sont les chiffres qui sont actuellement donnés pour la finalisation complète en tout cas de la gare Calatrava, on va se retrouver avec une rétribution qui sera finalement peut-être proche de zéro pour la Ville de Mons, est-ce qu'on en a évalué l'impact budgétaire, est-ce qu'on va en tenir compte pour le budget de 2015, est-ce que c'étaient des rentrées qu'on comptait percevoir, voilà c'est un peu mon intervention, donc comment les associations vont-elles pouvoir utiliser le Centre de Congrès et ma deuxième intervention sur les retards des gros chantiers montois dont on parle

beaucoup et leur impact sur les finances de la Ville par rapport à ce mécanisme de rétribution, merci.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Merci Mme DE JAER, d'autres interventions ?

Quelques éléments de réponse, Mme DE JAER. Tout d'abord pour vous dire que par rapport aux critères d'utilisation de ces 10 journées, le souhait du Collège était qu'effectivement, même si la gestion courante du Centre de Congrès reviendra à une société privée, que nous avons choisie qui est le groupe ARTEXIS, leader belge du secteur qui veut faire du Centre de Congrès de Mons le centre de référence en Wallonie, il nous semblait important que la Ville puisse disposer d'un certain nombre de dates pour des événements qu'elle pourrait organiser elle-même ou pour des événements qu'elle considèrerait comme d'intérêt communal. Nous n'avons pas encore statué sur les critères puisque nous avons encore le temps avant de pouvoir faire en sorte que ce Centre de Congrès soit en exploitation, nous avons encore devant nous quelques mois. L'usage veut et c'était comme ça pour le Waux-Hall, que toute une série d'actions d'ordre caritatives ou sociales fassent l'objet d'une attention particulière du Collège. Je pense notamment si je me réfère à ce que nous pratiquions pour le Waux-Hall, à des rassemblements comme ceux des anciens travailleurs de Volkswagen Forest ou à des actions caritatives et donc voilà, ce sont des actions de cette nature-là qui avaient retenu l'attention du Collège, il n'y a pas de critères fixes qui sont développés parce qu'au fil de l'actualité et des mois qui passent il peut y avoir des événements auxquels nous ne songeons pas nécessairement et qui justifient une occupation à titre gracieux offerte par la Ville, donc il y aura certainement une ligne de conduite assez proche de cette développée pour le Waux-Hall, indépendamment des occupations propres à la Ville. Alors, pour ce qui concerne vos autres questions, elles ont fait l'objet du débat lors d'un précédent Conseil communal sur l'octroi de la concession à ARTEXIS, il y a deux aspects à la rémunération dont bénéficiera la Ville de Mons, d'une part une rémunération fixe de 25.000 euros par an en année pleine qui est une garantie de revenu pour la Ville et ce dont nous nous sommes réjouis puisque la crainte notamment émise par l'opposition au cours des dernières années était que ce Centre coûte dans son exploitation à la Ville or il n'en sera rien puisqu'il rapportera au minimum ces 25.000 euros et il est exact qu'au-delà de ces 25.000 euros, nous avons négocié ces rémunérations variables complémentaires qui tiennent compte notamment de la finalisation des abords directs du Centre. Parmi ces critères, vous l'avez cité, il y a la finalisation notamment de la gare, celle-ci comme vous le savez et compte tenu malheureusement des différents recours qu'Eurogare a dû gérer face au projet qu'il apportait, on connaîtra un décalage dans le temps, non pas un retard mais un décalage dans le temps de sa livraison et

qui correspond au temps perdu avec la mise en œuvre de ces recours qui fait que cette gare devrait être livrée fin 2017 si j'en crois les informations communiquées par M. Bourlard. Donc, cela impactera la rémunération variable dont la Ville peut bénéficier, c'est encore un nouvel élément qui nous faut regretter, les retards qui sont dus à ces recours et qui font que la gare sera livrée plus tardivement mais néanmoins, le socle de base, ces 25.000 euros sera garanti pour la Ville. Nous aurons 25.000 + une rémunération variable qui variera en fonction de l'état d'achèvement des abords et des projets immédiatement connexes, le complexe hôtelier d'une part qui fera l'objet d'un début de chantier tout prochainement, dans les prochaines semaines, le permis ayant été octroyé et d'autre part, la gare Calatrava qui elle est en décalage comme je l'ai indiqué tout à l'heure mais je pense que l'essentiel c'est d'avoir à la fois un groupe de référence qui gère ce site qui est un site majeur compte tenu de l'investissement qu'on y a consenti avec l'aide des Fonds Européens Wallons et d'autre part, que l'on puisse faire en sorte que ce Centre ne soit pas un poste de coût dans son fonctionnement pour la Ville, ce sont là deux acquis importants. Voilà mais vous avez le dernier mot Mme DE JAER, bien entendu, je vous en prie.

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : On peut considérer qu'il n'y aura que les 25.000 euros les prochaines années mais que ça augmentera une fois que les travaux seront finis. Le complexe hôtelier, on a une idée de quand il sera prêt ? Vous dites que les travaux vont bientôt commencer, on a une idée du délai ?

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : La première pierre a lieu le 8 avril et le chantier doit durer une petite année, quelque chose comme ça, donc il devrait être livré courant de la 1ère moitié de 2015, 120 à 130 chambres. Et la livraison du Centre de Congrès, ici comme vous l'avez vu, au plus tard prévue pour le mois de novembre. Sur le fond, pour le point, on peut voter l'unanimité ? Ok, je vous remercie.

ADOPTE à l'unanimité - 19^{ème} annexe

6^e objet : Objectifs de Convergence – Portefeuille 2 – Le quartier de la gare et le centre d'Arts religieux – Chapelle du Couvent des Ursulines : Pose branchement gaz individuel : approbation du projet, des conditions et détermination du mode de passation. MP
E/Conv.Ursu/Compteur gaz

ADOPTE à l'unanimité - 20^{ème} annexe

7^e objet : ASBL GESTION CENTRE-VILLE. Compte et bilan de l'exercice 2012.
Approbation. Gestion financière C/C2012/GCV

ADOPTE à l'unanimité - 21^{ème} annexe

8° objet : ASBL MAISON DES ATELIERS. Compte et bilan de l'exercice 2012.
 Approbation. Gestion financière C/C2012/Ateliers

ADOPTE à l'unanimité - 22^{ème} annexe

9° objet : FONDATION MONS 2015. Compte et bilan de l'exercice 2012. Approbation.
 Gestion financière C/C2012/Mons2015

ADOPTE à l'unanimité - 23^{ème} annexe

10° objet : ASBL PARENTHÈSE. Compte et bilan de l'exercice 2012. Approbation. Gestion
 financière C/C2012/parenth

ADOPTE à l'unanimité - 24^{ème} annexe

10° objet bis : Motion relative à la réforme des allocations d'insertion et leurs conséquences.
 Point inscrit à la demande de M. le Conseiller communal PTB + John BEUGNIES. Cabinet
 du Bourgmestre

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Bien, nous en venons maintenant au point 10 bis qui
 est une proposition de motion qui est sollicitée par M. BEUGNIES. Vous avez la parole.

M. John BEUGNIES, Conseiller : Merci M. le Président. Chers collègues, comme vous le
 savez tous, la réforme des allocations d'insertions aura des conséquences dramatiques pour
 plus de 50.000 belges en janvier 2015. C'est près de 4.000 citoyens dans Mons-Borinage dont
 près de 1.000 montois qui seront concernés par cette réforme injuste alors même que le
 nombre de personnes vivant sous le seuil de pauvreté dans notre commune est en constante
 augmentation. Selon nous, il n'est pas possible de continuer dans ce sens puisque cette mesure
 va créer de la pauvreté là où elle n'existe pas encore. Qu'en sera-t-il de la cohésion sociale
 dans notre commune déjà mise à mal ? Que deviendront les nombreux cohabitants qui
 n'auront plus aucun revenu parce que leur partenaire travaille ? En ces temps difficiles avons-
 nous encore besoin d'une nouvelle catastrophe sociale ? Non, évidemment ! Cette réforme est
 vraiment injuste car elle s'attaque aux chômeurs et pas au chômage, elle est injuste car elle
 oppose chômeurs et travailleurs actifs en mettant la pression sur les salaires et les conditions
 de travail des salariés. Mmes les Conseillères, c'est à vous que je m'adresse plus
 particulièrement, savez-vous que ce sont principalement des femmes qui seront les victimes
 de cette réforme, 2/3 des personnes exclues seront des femmes. Leur seule faute, est d'avoir
 été les grandes victimes du travail à temps partiel non volontaire. Et elles se retrouveront, du
 jour au lendemain, sans revenu et dépendront financièrement de leur partenaire. Or, tout le
 monde sait que l'émancipation des femmes passe aussi par leur indépendance financière.

D'autre part, cette réforme aura des conséquences sur les finances de notre commune et plus particulièrement sur le CPAS puisque nous n'avons aucune garantie écrite et ferme concernant les compensations financières qui seraient apportées par le Fédéral pour suppléer aux coûts supplémentaires prévus pour le CPAS. Nous savons que le budget de notre CPAS connaît déjà des difficultés et qu'il n'a malheureusement pas été augmenté cette année. Selon nous, notre devoir est de résister et de ne pas accepter que cette réforme soit appliquée dans quelques mois et il n'y a pas que le PTB qui pense ça évidemment puisque même le Bourgmestre socialiste d'Andenne, M. Claude EERDEKENS au débat des mandataires locaux dans l'auditoire de la CGSP Namur a appelé les communes à résister et à faire la grève en guise de protestation. Dans un article du journal L'Avenir il dit ceci, je cite : je ne comprends pas comment mon parti a pu accepter une telle mesure, c'est un scandale, c'est inadmissible, fin de citation. A Seraing, au nom du Collège, le Bourgmestre socialiste Alain MATHOT qui a pourtant voté la réforme, a envoyé un courrier au Gouvernement fédéral demandant la suppression de la limitation dans le temps des allocations d'insertion. Pour toutes ces raisons, chers collègues, nous vous demandons d'interpeller le Gouvernement fédéral pour qu'il retire cette loi. Merci.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Merci M. BEUGNIES. Est-ce qu'il y a d'autres interventions de nos collègues du Conseil ? Mme DE JAER.

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : Mais sans surprise pour le Collège et l'ensemble des membres du Conseil, le groupe Ecolo va soutenir cette motion puisqu'on avait déjà déposé il y a plus d'un an une motion qui s'inquiétait de ces mesures qui, à l'époque, n'étaient pas encore chiffrées mais s'annonçait, dans laquelle on demandait notamment le relèvement du RIS donc du revenu d'intégration sociale à 90% par le Gouvernement fédéral puisqu'il n'est jamais inutile de le rappeler, la Belgique est un des seuls pays dans lequel le dernier filet d'aide sociale est à charge des communes et non à charge du pays ou de l'état fédéral et donc je pense que c'est important de le relever ici. Je pense que c'est d'autant plus important de le voter, j'espère qu'on sera suivi cette fois-ci puisqu'on a vu de plus en plus de communes de toutes les couleurs politiques les soutenir, des présidents de CPAS de toutes les couleurs politiques qui crient que ça n'ira pas, la fédération des CPAS qui le dit, l'Union des Villes et Communes Wallonnes qui le dit et donc je pense que ce serait vraiment utile que Mons puisse envoyer un signal fort au niveau du Gouvernement fédéral pour que ces mesures injustes s'arrêtent ou en tout cas ne commencent jamais et qu'on puisse aussi revenir en arrière sur certaines mesures de ce qu'on peut appeler la chasse aux chômeurs, merci.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Merci. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? M. JOOS.

M. John JOSS, Conseiller : Juste pour dire que, comme je l'ai fait la dernière fois, je soutiendrai le PTB et comme j'ai soutenu la motion d'Ecolo, la dernière fois. Je trouve que la situation est assez difficile pour nos concitoyens, le budget des villes est extrêmement compliqué et difficile aussi et je crois qu'il faut poser si ce n'est pas ici que cela se décide, comme vous l'aviez souligné lors de la dernière explication et intervention de motion d'Ecolo, c'est clair qu'il y a un acte de résistance, c'est clair qu'il y a un message à faire passer et c'était ça aussi la politique.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Merci. Est-ce qu'il y a d'autres personnes qui souhaitent prendre la parole parmi les membres du Conseil ? Ecoutez, mes chers collègues, tout d'abord, au nom du Collège nous prenons acte de la proposition de M. BEUGNIES qui porte sur un sujet qui est un sujet important et qui concerne effectivement une partie de nos concitoyens. C'est un sujet sur lequel les partis politiques sont en train de se positionner dans le cadre de la campagne électorale. Cette campagne électorale, je vous le rappelle, est une campagne législative en l'occurrence ici qui porte sur des matières fédérales alors je ne vais pas rentrer dans le débat puisque vous avez lu votre texte avec des considérants et les propositions qu'il contient, je relève qu'il y a quelques erreurs dans le texte mais peu importe, ce n'est pas le sujet ce soir, ce que moi je voudrais dire au nom du Collège et de la majorité, c'est qu'une fois de plus, la tentation est forte dans les rangs de la minorité de transformer une assemblée communale qui doit gérer les matières d'intérêt communal en tribune politique pour des questions qui relèvent d'un autre niveau de pouvoir. Et donc, ici nous demandons au niveau du Collège qu'on respecte la Ville de Mons, qu'on respecte les compétences de la Ville et qu'on fasse en sorte que chacun, chaque groupe politique fasse preuve d'un esprit de responsabilité durant l'exercice de ses compétences locales et particulièrement en période de campagne électorale où évidemment la tentation de pouvoir défendre des points de vue que tous les partis politiques pourraient défendre en tout cas selon leurs convictions propres, cette tentation est forte de le faire ici au Conseil mais ce n'est pas le rôle du Conseil communal d'une ville. Et donc, le souhait du Collège est de pouvoir faire en sorte de proposer une autre motion, une motion qui nous permettra d'arrêter des règles de fonctionnement qui semblent difficile de faire appliquer dans cette Assemblée, on l'a vu la dernière fois et cela se répète aujourd'hui et qui dirait ceci : vu les différentes motions déposées au cours des derniers Conseils communaux ; considérant qu'il est de bonne gestion pour le Conseil de s'exprimer sur des domaines strictement d'intérêt communal comme cela a été la règle depuis le début de

la législature ; considérant dès lors qu'il n'est pas de saine gestion de détourner l'attention du Conseil communal sur des questions qui ne sont pas de sa compétence et sur les missions qui sont les siennes ; vu le règlement d'ordre intérieur du Conseil communal qui permet à un de ses membres de déposer une proposition étrangère à l'ordre du jour à condition qu'elle soit déposée 5 jours francs avant l'Assemblée ; considérant qu'il appartient au Conseil communal de prendre la proposition en considération ou non et/ou de la renvoyer à une Commission ; considérant que cette proposition est introduite dans le cadre de la période de 3 mois précédant les élections ; considérant que les membres du Collège se sont déjà imposé des réserves en matière de communication durant cette période de 3 mois ; considérant qu'il appartiendra aux élus issus des élections du 25 mai de faire en sorte que ce dossier fasse l'objet d'une éventuelle révision lors des futurs débats parlementaires ; sur proposition du Collège, le Conseil communal décide : article 1 : de ne pas aborder la proposition inscrite à l'ordre du jour du Conseil communal qui ne relève pas de sa compétence - article 2 : d'adopter à l'avenir systématiquement la même position pour tous points proposés pendant les périodes précédant les élections et qui ne sont pas d'intérêt strictement communal - article 3 : que de telles questions relèvent quant au fond de prises de position des partis politiques, lesquels doivent les relayer dans les sphères adéquates. Je demande dès lors que tous les Conseillers communaux puissent adopter cette attitude, ceci ne vaut pas positionnement des partis membres de la majorité quant au fond, je me permets d'insister puisque ce message n'a pas été compris lors de notre dernier débat et la proposition de motion qui avait été introduite à cet égard, ça n'est pas une expression quant au fond et quand à un positionnement des partis de la majorité, c'est simplement un message qui est de dire il n'appartient pas à la Ville de s'exprimer pour d'autres niveaux de pouvoir pour lesquels elle n'est pas compétente et de laisser les partis politiques s'exprimer comme ils l'ont encore fait d'ailleurs très justement aujourd'hui à ce sujet en tout cas pour un certain nombre d'entre-eux dans le cadre d'une rencontre organisée par la FGTB, de faire en sorte que chacun puisse exprimer sa position dans le cadre du débat électoral et non pas ici dans l'Assemblée communale. Mme DE JAER.

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : Donc, puisqu'on veut parler de forme et non de fond, je prends acte. Le PTB a déposé une motion, le règlement d'ordre intérieur prévoit qu'en séance on puisse amender cette motion. La motion que vous proposez n'est pas un amendement, c'est une nouvelle motion, elle aurait dû nous être envoyée dans les 5 jours et inscrite à l'ordre du jour du Conseil communal, je pense que si cette motion est votée, de toute façon nous irons voir la tutelle et qu'elle cassera cette décision. On ne peut pas venir en Conseil communal avec une nouvelle motion, je parle de la forme puisqu'on a décidé qu'on

ne parlait plus de fond ici mais qu'on ne parlait que de forme d'ici le 25 mai, vivement le 26 mai qu'on puisse un peu reparler de fond politique et pas juste faire des Conseils communaux pour la forme. Personnellement, que chaque groupe politique fasse comme il veut mais j'en tiendrai compte, je ferai un courrier à la tutelle dès demain pour voir s'il est normal qu'une motion soit proposée en séance par la majorité, ce qui me semble tout à fait contraire au code de la démocratie locale et décentralisée. Des amendements sont prévus par le ROI, il ne semble pas qu'il est prévu qu'une nouvelle motion soit déposée en séance, si c'est le cas, je me ferai un plaisir à chaque Conseil communal de venir avec une motion qui serait un amendement à tout point déposé par le Collège, ce que nous ne pouvons pas faire, merci.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Merci, M. HAMBYE.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Aujourd'hui, il y avait une motion qui était déposée, moi j'avais cru comprendre qu'en tant que Bourgmestre vous proposiez une motion alternative, c'est-à-dire un autre texte. Ici, j'entends, c'est une modification au règlement d'ordre intérieur en tout cas, moi, je n'ai pas vu ça à l'ordre du jour et donc je pense qu'il n'y a pas lieu que ça vienne à l'ordre du jour aujourd'hui. Voilà, je n'ai pas vu ça à l'ordre du jour d'aujourd'hui. Merci.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Merci, M. BEUGNIES.

M. John BEUGNIES, Conseiller : Oui, j'ai juste une question, est-ce que vous considérez que les finances de la commune, les finances du CPAS ne sont pas des compétences communales ?

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Merci. Effectivement, cette disposition fait partie des points que j'évoquais tout à l'heure comme erreur factuelle dans votre texte puisque si vous relisez la loi, la réponse s'y trouve. M. le Directeur général, pouvez-vous nous éclairer ?

M. Philippe LIBIEZ, Directeur général ff : Le règlement d'ordre intérieur du Conseil communal qui dit en son article 6 § 7 comme l'a cité le Bourgmestre dans le texte qu'il vous a lu, que donc « tout membre du Conseil communal peut formuler une proposition de motion », je ne lis pas tout le texte, et in fine au § 3 du même article 7 il est clairement précisé : le Conseil communal décidera s'il y a lieu de prendre la proposition en considération ou non et/ou de la renvoyer à une Commission. Donc, en clair, l'article 1 de la proposition qui vous est soumise ce soir c'est effectivement de ne pas aborder la proposition inscrite à l'ordre du jour du Conseil communal considérant qu'il ne relève pas de sa compétence et les articles 2 et 3, c'est évidemment pour préciser qu'à l'avenir, le Collège vous proposera d'adopter de manière systématique cette position en disant qu'à chaque Conseil communal, on ne va venir avec une motion. Donc, le Conseil communal a le droit de décider de prendre en compte ou

non cette motion, il décide de ne pas la prendre en compte, je pense que c'est le droit du Conseil.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Merci M. le Directeur général, Mme DE JAER.

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : Mais je n'ai pas de souci avec le fait que le Conseil communal décide de prendre en compte ou non la proposition de motion du PTB. Ce qu'on demande, c'est de voter sur une motion que M. Nicolas MARTIN, notre Bourgmestre faisant fonction vient de nous exposer, cette motion n'était pas mise à l'ordre du jour, donc j'attends qu'on m'explique dans le ROI ce qui permet de déposer une motion en séance puisque sinon moi, aux points 11, 12, 13, 14, 15, je vais venir avec des motions que je dirai alternatives et qui n'auront rien à voir avec le sujet principal. Donc, qu'on fasse un vote sur le fait de discuter ou non de la motion étant donné que c'est prévu par le ROI, je n'ai pas de problème mais qu'on vote sur une motion alternative qui n'a rien à voir avec le sujet, ça je suis désolée, vous devrez m'expliquer encore, j'ai sans doute mal compris votre explication, ce qui permet de faire ça.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : D'autres prises de parole ? M. BEUGNIES et puis M. LECOCQ.

M. John BEUGNIES, Conseiller : J'en reviens au CPAS, par rapport à la question que je vous ai posée tout à l'heure, mais bon, quand même au niveau du CPAS, les finances communales sont quand même en jeu et les agents traitants au CPAS sont quand même payés par la commune, donc je pense que c'est de la compétence communale.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : M. BEUGNIES, je vous répète ce que j'ai dit tout à l'heure, parmi les erreurs factuelles qui sont véhiculées par le PTB à ce sujet, il y a la question du financement de ces dispositions sur le plan local, c'est une des erreurs que le PTB véhicule à cet égard. M. LECOCQ.

M. Jean-Marc LECOCQ, Conseiller : Oui, ce que je voulais dire c'est que pendant ce temps-là, on n'a pas le temps de travailler pour le bien des montois et je pense qu'il est quand même temps qu'on entame nos débats M. le Président et qu'on passe à autre chose. Il y a des débats électoraux qui sont organisés pour que chacun puisse prendre la parole, je pense que Mme DE JAER devrait y aller et défendre son point de vue.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Bien, pas d'autres interventions ? M. JOOS.

M. John JOOS, Conseiller : C'est juste, il n'y a pas de président du Conseil communal, c'est le Bourgmestre donc je ne comprends pas l'intervention de M. Jean-Marc LECOCQ à ce niveau-là. Non, je ne comprends pas, il y a un modérateur au débat, le débat c'est le Bourgmestre, c'est le Président du Conseil vu qu'il n'y a pas eu décuplement de la personne à

ce niveau-là et si on veut jouer les animateurs, les modérateurs et donneur de leçons, on peut y aller.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Bon, le Bourgmestre est le Bourgmestre-Président du Conseil donc les deux termes sont valablement acceptés. M. BONJEAN.

M. Lionel BONJEAN, Conseiller : Simplement, ça me fait sourire quand certains collègues demandent à mon collègue chef de groupe de ne pas donner des leçons, ça me fait rire. Peut-être aurais-je le droit de réagir tout à l'heure sur facebook puisque c'est apparemment le seul moyen de communication de certains qui donnent des leçons.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Allez, je vous invite à revenir sur le fond du débat et donc par rapport aux interventions.... Attendez, M. JOOS....

M. John JOOS, Conseiller : Excusez-moi mais on ne va pas laisser ça comme ça... Non, vous ne respectez pas votre rôle... mais vous auriez mieux fait d'accepter la présidence du Conseil communal.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : M. JOOS, s'il vous plaît, il y a un règlement d'ordre intérieur qui prévoit que les prises de parole font l'objet d'une demande préalable auprès du Président de séance qui est le Bourgmestre, selon l'expression que vous souhaitez utiliser.

M. John JOOS, Conseiller A votre convenance M. le Bourgmestre.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : D'abord M. HAMBYE et ensuite M. JOOS.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Est-ce qu'on ne pourrait pas tout simplement voter oui ou non sur la motion et reporter au prochain Conseil communal la motion que vous avez proposée tout en sachant que toute interpellation ou autre fera l'objet d'un débat, je dirai qu'il y aura une sanction dans votre chef si elles ne sont pas conformes à la motion qui sera présentée au prochain Conseil communal pour éviter tout problème, voilà, merci.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Merci M. HAMBYE. M. JOOS

M. John JOOS, Conseiller : Donc, je reviens simplement sur ce que Charlotte DE JAER d'Ecolo souligne, effectivement, ce n'est pas une contre-proposition à la motion du PTB, c'est une proposition de motion dont on n'a pas été mis au courant avant ce Conseil.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Bien, pour répondre aux interrogations qui viennent d'être émises, je vous propose dès lors de nous limiter à l'article 1 du texte que je viens de lire et qui dit ceci : de ne pas aborder la proposition inscrite à l'ordre du jour du Conseil communal qui ne relève pas de sa compétence. Voilà pour le texte et je regrette encore une fois, sans qu'il y ait d'expression et je voudrais être sans ambiguïté sur le sujet, que ce soit pour les représentants de la presse ou pour tout autre personne qui véhiculera le contenu du débat de ce soir à cet égard, il s'agit ici de questions de forme par rapport à la manière dont on

respecte la vie communale, la démocratie communale, le Conseil communal, il ne s'agit pas de prises de position des partis politiques, pour cela il y a une campagne électorale, chaque parti politique a la possibilité d'exprimer sa position dans le cadre de la campagne électorale mais celle-ci n'a pas à interférer dans la gestion de la Ville de Mons, ni des autres communes et donc, que les choses soient claires en la matière. Je vous propose de voter dès lors le texte tel que je viens de vous l'indiquer résumé à son article 1 mais M. BEUGNIES vous souhaitez prendre la parole, je vous en prie.

M. John BEUGNIES, Conseiller : Je voudrais qu'on vote la motion PTB donc je demande un vote individuel, merci.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Mais donc on ne votera pas la motion PTB puisqu'on propose ici de ne pas aborder la proposition inscrite à l'ordre du jour, conformément au règlement d'ordre intérieur du Conseil communal.

M. John BEUGNIES, Conseiller : Les travailleurs apprécieront !

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Cela n'a rien à voir avec le fond, M. BEUGNIES, c'est cette confusion qui est assez désagréable, cette fois encore entre le fond et la forme, il y a des assemblées parlementaires pour débattre de ce type de questions, il y a une campagne électorale, la campagne électorale ce n'est pas au Conseil communal, elle a eu lieu en octobre 2012. Chacun a sa place, chacun en fonction de son niveau de pouvoir. Alors, je vous propose...

M. John BEUGNIES, Conseiller : Je suis désolé d'être désagréable mais je ne suis pas ici pour vous plaire non plus...

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Mais la question n'est pas de plaire ou de ne pas plaire, M. BEUGNIES. La question est de respecter la démocratie communale et de ne pas utiliser le Conseil communal comme tribune parce qu'on n'a pas d'élus à d'autres niveaux de pouvoir et donc voilà. Ici, il y a une proposition qui est formulée par le Collège, qui vise à ne pas prendre ni cette proposition, ni tout autre proposition de motion qui ne relève pas des compétences communales pour d'autres sujets en considération et particulièrement en période électorale où on utilise cette tribune pour essayer de s'illustrer dans un débat électoral, ce qui n'est pas une méthode qu'à titre personnel je juge des plus appréciables. Allez, je vous propose de passer au vote.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

35 OUI : Mme HOUDART, MM. BOUCHEZ, BARVAIS, SAKAS, LAFOSSE, DARVILLE, Mmes OUALI, KAPOMPOLE, MM. DUPONT, TONDREAU, DEPLUS, ROSSI, MANDERLIER, DEL BORRELLO, LECOCQ, Mme NAHIME, M. JACQUEMIN, Mmes BRICHAUX, JOB, BOUROUBA, WAELPUT, MM. POURTOIS, KAYEMBE

KALUNGA, MELIS, ANTONINI, Mmes WUILBAUT-VAN HOORDE, JUDE, MM. DUFRANE, BERNARD, Mme LAGNEAU, M. BONJEAN, Mmes DEFRISE, URBAIN, MEUNIER, M. MARTIN

6 NON : M. HAMBYE, Mme DE JAER, MM. JOOS, ANDRE, Mme MARNEFFE, M. BEUGNIES

ADOPTE - 25^{ème} annexe

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Je vous remercie. Nous en arrivons maintenant aux points de Mme HOUDART.

11^e objet : ÉCOLES PRIMAIRES ET MATERNELLES COMMUNALES - Ouvertures de classes dites d'été à dater du 20/01/2014. Education 64

ADOPTE à l'unanimité - 26^{ème} annexe

12^e objet : CENTRES DE VACANCES PEDAGOGIQUES COMMUNAUX – Approbation du règlement d'ordre intérieur et du projet pédagogique des centres de vacances pédagogiques 2014. Education/Jeunesse

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : Tout autre sujet. Tout d'abord je voulais me réjouir et remercier la Ville de Mons de continuer à offrir des repas chauds pendant les centres de vacances que certaines communes sont revenues en arrière et on voit qu'à la Ville de Mons, on n'a pas fait ce pas là et je trouve vraiment que c'est positif parce que ce n'est vraiment pas évident pour des familles de devoir encore faire le repas le soir et ça aide sans doute une série d'enfants à venir dans nos centres de vacances sinon ils ne pourraient pas y aller et donc vraiment, un merci. Maintenant, sur la qualité de ces repas, il y a eu une circulaire qui a été envoyée mais sans doute à la Ville de Mons en tant que pouvoir organisateur d'écoles par rapport à faire de nos cantines des cantines plus durables avec une alimentation de meilleure qualité et aussi avec l'idée de pouvoir, donc c'est un cahier de charges tout fait qui permet de soit si on a une propre cuisine, de faire appel à des agriculteurs du coin qui utilisent des méthodes respectueuses de l'environnement ou du bio même jusque là, soit si on n'a pas de cuisine en tout vas à faire des cahiers de charges et des appels d'offres pour permettre d'avoir ce type de cantines. Ce travail a été le fruit d'un travail collaboratif au niveau de la Communauté française mais vous le savez sans doute et donc je me demandais dans quelle mesure, j'en parle ici parce que le point centres de vacances arrive mais on pourrait en parler au niveau des écoles, dans quelle mesure la Ville de Mons est en train de réfléchir à cet aspect-là surtout que, on le sait, il y a quand même une ceinture alimentaire autour du Grand Mons avec pas mal de terres agricoles, je pense que ça pourrait être créateur d'emplois aussi

se donner une bonne image et par ailleurs, offrir des repas encore plus sains aux montois donc là je parle bien pour le bien-être des montois, Lionel, merci.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Merci. D'autres interventions ? Mme l'Echevine.

Mme Catherine HOUDART, Echevine : Mais on est attentifs évidemment à ce que vous avez souhaitez et lorsque nous avons relancé le marché au niveau des repas scolaires, au niveau des écoles communales, il y a tout un pan au niveau de l'agriculture biologique et du développement durable qui a été inséré dans notre cahier de charges, évidemment on y tend donc ça ne veut pas dire qu'on y répond à 100%, on est bien d'accord, il faut savoir que nos repas sont fabriqués par une société qui répond à un marché public et donc malheureusement, les repas ne sont pas fabriqués dans la région mais en tout cas, il y a vraiment des clauses qui sont reprises et notamment le retour aux produits anciens, aux anciens produits tels que du panais par exemple que les enfants ne connaissent pas, on trouve également des lentilles dans nos menus types, les enfants ne connaissent pas, on peut également découvrir de la soupe de chicons et donc il y a évidemment comme ça la découverte de nouveaux produits et des fruits qui viennent également de l'agriculture biologique. Alors, vous dire que notre cahier de charges a été adapté et modifié en ce sens et que notre cahier de charges a d'ailleurs servi de modèle à la Région wallonne et que celui-ci a également été envoyé à la Fédération Wallonie-Bruxelles lorsqu'ils ont demandé d'avoir un cahier de charges qui est type. Je ne dis pas qu'ils ont copié le nôtre mais ils se sont en tout cas servis du nôtre et M. Damien Hubert a d'ailleurs présenté notre cahier de charges qui a été pris en modèle à Namur. Ce n'est pas encore évidemment l'idéal mais on y tend et dans les plaines de jeux également, tout en respectant évidemment la philosophie aussi des enfants qui ne mangent pas de porc par exemple, etc. etc. On répond vraiment à des critères très très précis.

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : Donc, le cahier de charges pour les vacances scolaires est le même que celui des écoles en fait, c'est ça. Je vous remercie en tout cas pour cette réponse et on va voter le point en tout cas.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Merci.

ADOPTE à l'unanimité - 27^{ème} annexe

13° objet : Règlement fiscal sur :

- les droits d'emplacement sur les marchés hebdomadaires (redevance)

Mise en conformité du règlement avec la décision du Collège communal en date du 17 janvier 2014. Gestion financière 040/366-01

M. John BEUGNIES, Conseiller : Malheureusement, mercredi quand je suis allé au Salon des Portraits, le dossier de M. BOUCHEZ était désespérément vide et je n'ai pas eu l'occasion d'y retourner depuis donc on va être obligé de s'abstenir pour tous les points de M. BOUCHEZ, merci.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Echevin : M. BEUGNIES, la seule chose que je peux vous dire c'est que moi j'ai signé les dossiers plus d'une semaine avant la nécessité de le mettre en dépôt donc je demanderai dès demain à l'Administration de savoir pourquoi vous n'avez pas pu les consulter, ce qui n'est pas normal donc je comprends parfaitement votre position, merci.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : D'autres remarques ?

L'Assemblée passe au vote du point 13 qui donne le résultat suivant :

40 OUI : Mme HOUDART, MM. BOUCHEZ, BARVAIS, SAKAS, LAFOSSE, DARVILLE, Mmes OUALI, KAPOMPOLE, MM. DUPONT, TONDREAU, DEPLUS, ROSSI, MANDERLIER, DEL BORRELLO, LECOCQ, Mme NAHIME, MM. HAMBYE, JACQUEMIN, Mmes BRICHAUX, JOB, BOUROUBA, WAELPUT, MM. POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, MELIS, Mme DE JAER, MM. JOOS, ANTONINI, Mmes WUILBAUT-VAN HOORDE, JUDE, MM. ANDRE, DUFRANE, BERNARD, Mme LAGNEAU, M. BONJEAN, Mmes DEFRISE, URBAIN, MEUNIER, MARNEFFE, M. MARTIN

1 abstention : M. BEUGNIES

ADOPTE - 28^{ème} annexe

14^e objet : FABRIQUES D'ÉGLISE – MODIFICATIONS BUDGÉTAIRES 2013

a) Notre-Dame de Messines à Mons. Modification budgétaire n°1 extraordinaire. Gestion financière 79001

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

40 OUI : Mme HOUDART, MM. BOUCHEZ, BARVAIS, SAKAS, LAFOSSE, DARVILLE, Mmes OUALI, KAPOMPOLE, MM. DUPONT, TONDREAU, DEPLUS, ROSSI, MANDERLIER, DEL BORRELLO, LECOCQ, Mme NAHIME, MM. HAMBYE, JACQUEMIN, Mmes BRICHAUX, JOB, BOUROUBA, WAELPUT, MM. POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, MELIS, Mme DE JAER, MM. JOOS, ANTONINI, Mmes WUILBAUT-VAN HOORDE, JUDE, MM. ANDRE, DUFRANE, BERNARD, Mme LAGNEAU, M. BONJEAN, Mmes DEFRISE, URBAIN, MEUNIER, MARNEFFE, M. MARTIN

1 abstention : M. BEUGNIES

ADOPTE - 29^{ème} annexe

b) Sainte-Élisabeth à Mons. Modification budgétaire n°1 extraordinaire. Gestion financière 79005

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

40 OUI : Mme HOUDART, MM. BOUCHEZ, BARVAIS, SAKAS, LAFOSSE, DARVILLE, Mmes OUALI, KAPOMPOLE, MM. DUPONT, TONDREAU, DEPLUS, ROSSI, MANDERLIER, DEL BORRELLO, LECOCQ, Mme NAHIME, MM. HAMBYE, JACQUEMIN, Mmes BRICHAUX, JOB, BOUROUBA, WAELPUT, MM. POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, MELIS, Mme DE JAER, MM. JOOS, ANTONINI, Mmes WUILBAUT-VAN HOORDE, JUDE, MM. ANDRE, DUFRANE, BERNARD, Mme LAGNEAU, M. BONJEAN, Mmes DEFRISE, URBAIN, MEUNIER, MARNEFFE, M. MARTIN

1 abstention : M. BEUGNIES

ADOPTE - 30^{ème} annexe

c) Saint-Martin à Hyon. Modification budgétaire n°2 extraordinaire. Gestion financière 79008
L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

40 OUI : Mme HOUDART, MM. BOUCHEZ, BARVAIS, SAKAS, LAFOSSE, DARVILLE, Mmes OUALI, KAPOMPOLE, MM. DUPONT, TONDREAU, DEPLUS, ROSSI, MANDERLIER, DEL BORRELLO, LECOCQ, Mme NAHIME, MM. HAMBYE, JACQUEMIN, Mmes BRICHAUX, JOB, BOUROUBA, WAELPUT, MM. POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, MELIS, Mme DE JAER, MM. JOOS, ANTONINI, Mmes WUILBAUT-VAN HOORDE, JUDE, MM. ANDRE, DUFRANE, BERNARD, Mme LAGNEAU, M. BONJEAN, Mmes DEFRISE, URBAIN, MEUNIER, MARNEFFE, M. MARTIN

1 abstention : M. BEUGNIES

ADOPTE - 31^{ème} annexe

d) Saint-Martin à Obourg. Modification budgétaire n° 2 extraordinaire. Gestion financière 79010
L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

40 OUI : Mme HOUDART, MM. BOUCHEZ, BARVAIS, SAKAS, LAFOSSE, DARVILLE, Mmes OUALI, KAPOMPOLE, MM. DUPONT, TONDREAU, DEPLUS, ROSSI, MANDERLIER, DEL BORRELLO, LECOCQ, Mme NAHIME, MM. HAMBYE, JACQUEMIN, Mmes BRICHAUX, JOB, BOUROUBA, WAELPUT, MM. POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, MELIS, Mme DE JAER, MM. JOOS, ANTONINI, Mmes WUILBAUT-VAN HOORDE, JUDE, MM. ANDRE, DUFRANE, BERNARD, Mme LAGNEAU, M. BONJEAN, Mmes DEFRISE, URBAIN, MEUNIER, MARNEFFE, M. MARTIN

1 abstention : M. BEUGNIES

ADOPTE - 32^{ème} annexe

e) Sainte-Vierge à Nimy. Modification budgétaire n°1 extraordinaire. Gestion financière 79012
L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

40 OUI : Mme HOUDART, MM. BOUCHEZ, BARVAIS, SAKAS, LAFOSSE, DARVILLE, Mmes OUALI, KAPOMPOLE, MM. DUPONT, TONDREAU, DEPLUS, ROSSI, MANDERLIER, DEL BORRELLO, LECOCQ, Mme NAHIME, MM. HAMBYE,

JACQUEMIN, Mmes BRICHAUX, JOB, BOUROUBA, WAELPUT, MM. POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, MELIS, Mme DE JAER, MM. JOOS, ANTONINI, Mmes WUILBAUT-VAN HOORDE, JUDE, MM. ANDRE, DUFRANE, BERNARD, Mme LAGNEAU, M. BONJEAN, Mmes DEFRISE, URBAIN, MEUNIER, MARNEFFE, M. MARTIN

1 abstention : M. BEUGNIES

ADOPTE - 33^{ème} annexe

f) Sainte-Barbe à Flénu. Modification budgétaire n°1 extraordinaire. Gestion financière 79019
L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

40 OUI : Mme HOUDART, MM. BOUCHEZ, BARVAIS, SAKAS, LAFOSSE, DARVILLE, Mmes OUALI, KAPOMPOLE, MM. DUPONT, TONDREAU, DEPLUS, ROSSI, MANDERLIER, DEL BORRELLO, LECOCQ, Mme NAHIME, MM. HAMBYE, JACQUEMIN, Mmes BRICHAUX, JOB, BOUROUBA, WAELPUT, MM. POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, MELIS, Mme DE JAER, MM. JOOS, ANTONINI, Mmes WUILBAUT-VAN HOORDE, JUDE, MM. ANDRE, DUFRANE, BERNARD, Mme LAGNEAU, M. BONJEAN, Mmes DEFRISE, URBAIN, MEUNIER, MARNEFFE, M. MARTIN

1 abstention : M. BEUGNIES

ADOPTE - 34^{ème} annexe

g) Saint-Martin à Jemappes. Modification budgétaire n°1 extraordinaire. Gestion financière 79020
L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

40 OUI : Mme HOUDART, MM. BOUCHEZ, BARVAIS, SAKAS, LAFOSSE, DARVILLE, Mmes OUALI, KAPOMPOLE, MM. DUPONT, TONDREAU, DEPLUS, ROSSI, MANDERLIER, DEL BORRELLO, LECOCQ, Mme NAHIME, MM. HAMBYE, JACQUEMIN, Mmes BRICHAUX, JOB, BOUROUBA, WAELPUT, MM. POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, MELIS, Mme DE JAER, MM. JOOS, ANTONINI, Mmes WUILBAUT-VAN HOORDE, JUDE, MM. ANDRE, DUFRANE, BERNARD, Mme LAGNEAU, M. BONJEAN, Mmes DEFRISE, URBAIN, MEUNIER, MARNEFFE, M. MARTIN

1 abstention : M. BEUGNIES

ADOPTE - 35^{ème} annexe

h) Saint-Amand à Spiennes. Modification budgétaire n°1 extraordinaire. Gestion financière 79025
L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

40 OUI : Mme HOUDART, MM. BOUCHEZ, BARVAIS, SAKAS, LAFOSSE, DARVILLE, Mmes OUALI, KAPOMPOLE, MM. DUPONT, TONDREAU, DEPLUS, ROSSI, MANDERLIER, DEL BORRELLO, LECOCQ, Mme NAHIME, MM. HAMBYE, JACQUEMIN, Mmes BRICHAUX, JOB, BOUROUBA, WAELPUT, MM. POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, MELIS, Mme DE JAER, MM. JOOS, ANTONINI, Mmes WUILBAUT-VAN HOORDE, JUDE, MM. ANDRE, DUFRANE, BERNARD, Mme

LAGNEAU, M. BONJEAN, Mmes DEFRISE, URBAIN, MEUNIER, MARNEFFE, M. MARTIN

1 abstention : M. BEUGNIES

ADOPTE - 36^{ème} annexe

15^o objet : SYNODE DE L'ÉGLISE PROTESTANTE UNIE DE BELGIQUE.
MODIFICATION BUDGÉTAIRE 2013. Jemappes. Modification budgétaire n°1 –
extraordinaire. Gestion financière 79027

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

40 OUI : Mme HOUDART, MM. BOUCHEZ, BARVAIS, SAKAS, LAFOSSE, DARVILLE, Mmes OUALI, KAPOMPOLE, MM. DUPONT, TONDREAU, DEPLUS, ROSSI, MANDERLIER, DEL BORRELLO, LECOCQ, Mme NAHIME, MM. HAMBYE, JACQUEMIN, Mmes BRICHAUX, JOB, BOUROUBA, WAELPUT, MM. POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, MELIS, Mme DE JAER, MM. JOOS, ANTONINI, Mmes WUILBAUT-VAN HOORDE, JUDE, MM. ANDRE, DUFRANE, BERNARD, Mme LAGNEAU, M. BONJEAN, Mmes DEFRISE, URBAIN, MEUNIER, MARNEFFE, M. MARTIN

1 abstention : M. BEUGNIES

ADOPTE - 37^{ème} annexe

16^o objet : ASBL PARC COMMUNAL DE JEMAPPES. Budget de l'exercice 2012.
Approbation. Gestion financière C/B2012/parc.cal.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

40 OUI : Mme HOUDART, MM. BOUCHEZ, BARVAIS, SAKAS, LAFOSSE, DARVILLE, Mmes OUALI, KAPOMPOLE, MM. DUPONT, TONDREAU, DEPLUS, ROSSI, MANDERLIER, DEL BORRELLO, LECOCQ, Mme NAHIME, MM. HAMBYE, JACQUEMIN, Mmes BRICHAUX, JOB, BOUROUBA, WAELPUT, MM. POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, MELIS, Mme DE JAER, MM. JOOS, ANTONINI, Mmes WUILBAUT-VAN HOORDE, JUDE, MM. ANDRE, DUFRANE, BERNARD, Mme LAGNEAU, M. BONJEAN, Mmes DEFRISE, URBAIN, MEUNIER, MARNEFFE, M. MARTIN

1 abstention : M. BEUGNIES

ADOPTE - 38^{ème} annexe

17^o objet : ASBL PARC COMMUNAL DE JEMAPPES. Compte et bilan de l'exercice 2012.
Approbation. Gestion financière C/C2012/parc.cal.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

40 OUI : Mme HOUDART, MM. BOUCHEZ, BARVAIS, SAKAS, LAFOSSE, DARVILLE, Mmes OUALI, KAPOMPOLE, MM. DUPONT, TONDREAU, DEPLUS, ROSSI, MANDERLIER, DEL BORRELLO, LECOCQ, Mme NAHIME, MM. HAMBYE, JACQUEMIN, Mmes BRICHAUX, JOB, BOUROUBA, WAELPUT, MM. POURTOIS,

KAYEMBE KALUNGA, MELIS, Mme DE JAER, MM. JOOS, ANTONINI, Mmes WUILBAUT-VAN HOORDE, JUDE, MM. ANDRE, DUFRANE, BERNARD, Mme LAGNEAU, M. BONJEAN, Mmes DEFRISE, URBAIN, MEUNIER, MARNEFFE, M. MARTIN

1 abstention : M. BEUGNIES

ADOPTE - 39^{ème} annexe

18^e objet : Partenariat entre la Ville de Mons et le Plaza Art 2014-2018. Gestion des Associations Convention Plaza Art. 2014-2018

ADOPTE à l'unanimité - 40^{ème} annexe

19^e objet : Partenariat entre la Ville de Mons et Imagix. Gestion des Associations Convention Imagix 2014/AEC

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : M. HAMBYE et M. JACQUEMIN.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : On nous demande d'approuver le partenariat pas stratégique mais qui est intéressant quand même, entre la Ville de Mons et Imagix. En fait, les publics cibles ici qui sont évoqués, c'est les plus de 60 ans et les moins de 18 ans avec un tarif préférentiel de 6 euros par séance, du lundi au vendredi. Question : le coût ici du programme maximum 180.000 euros. Alors, je voulais savoir si c'est bien effectivement réservé aux bénéficiaires des allocations du CPAS, ce n'est pas le cas et donc c'était ma proposition, j'estime qu'en ces temps difficiles, il faut essayer de concentrer l'argent public vers celles et ceux qui en ont le plus besoin parce que sans vouloir être un peu provocateur, généralement les plus de 60 ans, ce sont celles et ceux qui ont le moins de charges de famille. Ils n'ont plus de charges hypothécaires et autres et j'estime que ce n'est pas toujours le public, on sait qu'il y a des catégories de retraités qui ont de très petites pensions mais j'estime qu'il faudrait réfléchir pour essayer d'atteindre les publics cibles et ici j'ai l'impression qu'on manque notre cible. Et donc, je suis un peu effrayé parce que je vois qu'on va avoir droit à un courrier toutes-boîtes à tous les citoyens du Grand Mons, j'imagine que ce sera à 15 jours des élections avec les belles frimousses de l'ensemble de certains membres du Collège, on sera tous ravis, ça arrivera comme par hasard entre le 10 et le 25 mai dans le cadre tout à fait indépendant des élections fédérales. Ce n'est pas à en douter puisque ce sera dans le prolongement de ce Conseil-ci donc ce sera tout à fait indépendant des élections fédérales. Mais j'estime qu'un budget de 180.000 euros qui n'est pas réservé aux allocataires du CPAS ou aux allocataires sociaux, ça me semble un signal à mon avis maladroit de la part de notre Conseil, d'autant plus, au risque de faire encore bondir les membres du Collège qui ont la grande générosité de

nous écrire et de répondre à notre question, la société Imagix doit encore 1 million 200 mille euros à notre chère bonne Ville de Mons suite à des taxes impayées. Mais bon, il paie tous les mois donc encourageons celles et ceux qui paient, qui paie ses dettes s'enrichit, et donc je demande au Conseil et je m'adresse particulièrement au Président du CPAS si on ne pourrait pas revoir le public cible, merci. Avec 180.000 euros, j'estime qu'en ces temps difficiles, on pourrait le réserver aux bénéficiaires d'allocations sociales, merci.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Merci. M. JACQUEMIN et puis Mme DE JAER.

M. Hervé JACQUEMIN, Conseiller : Merci M. le Bourgmestre. Tout d'abord, je me réjouis qu'on étende la politique de Ciné Séniors vers les plus jeunes d'entre-nous. Ma question va un peu dans le sens de celle de M. HAMBYE, comme il l'a rappelé la société d'Imagix doit encore de l'argent à la Ville de Mons, donc c'est un peu pour savoir où en est ce remboursement et comment ce partenariat va-t-il affecter le remboursement, je vous remercie.

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : Je rejoins assez bien la réflexion de M. HAMBYE sur les publics cibles. A cela, je voulais aussi ajouter que c'est quand même dommage de ne pas avoir pu faire quelque chose de ciblé sur le Plaza Art mais d'avoir aussi financé puisque quelque part on va financer Imagix et on va de nouveau financer le fait que les gens aillent au cinéma en dehors du Centre-Ville alors qu'on n'arrête pas de parler de réinvestir le Centre-Ville, est-ce qu'on n'aurait pas pu trouver une solution qui fasse que le cinéma au Plaza Art soit plus avantageux que l'Imagix pour rapatrier des gens au Plaza Art qui sont de potentiels consommateurs pour le Centre-Ville, merci.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Merci. Je propose que l'on réponde en deux temps, d'abord M. BARVAIS sur les éléments de fond liés à la convention et ensuite M. BOUCHEZ pour ce qui concerne l'intervention de M. JACQUEMIN sur l'état des remboursements de la société Imagix.

M. Marc BARVAIS, Président du CPAS : Merci M. le Bourgmestre. Je vous rappelle quand même qu'on part d'une convention qui existait, convention que nous avons fait évoluer, d'une part l'investissement financier de la Ville est nettement diminué et d'autre part, ici nous avons étendu cette aide à une population qui est la population jeune de 2 à 18 ans. Donc, ça c'est quand même une avancée qui est une avancée appréciable, d'autre part vous signaler que dans le cadre de l'accès à la culture pour les personnes émergeant notamment au revenu d'intégration, il y a les conventions article 27 mais que les conventions article 27 ne s'appliquent pas à Imagix, ce qui fait que l'accès au cinéma Imagix n'est pas préférentiel par rapport au revenu d'intégration, on travaille uniquement au niveau de l'article 27. Alors, ici, comment privilégions-nous un petit peu le Plaza ? D'une part, le Plaza l'accès est encore

différencié puisque c'est 5,50 euros donc moins cher qu'Imagix et que l'accessibilité au niveau du Plaza c'est toute la semaine, week-end inclus, ce qui veut dire qu'au niveau du Plaza l'accessibilité est supérieure, raison pour laquelle d'ailleurs la convention Plaza a été majorée de 50% alors qu'Imagix il y a eu une diminution importante. Quant au toute-boîte qui va arriver, le toute-boîte rassurez-vous nous respectons tout à fait les modalités qui ont été prévues lors du Conseil précédent, c'est-à-dire qu'il n'y aura pas de référence ni aux noms, ni de photo des acteurs politiques qui ont permis la réalisation de cette convention et d'autre part, la mise en œuvre nous aurions voulu mettre en œuvre ça beaucoup plus tôt mais il s'avère que c'est à la demande expresse d'Imagix que nous pouvons entamer cette procédure qu'à partir du 1^{er} mai.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Merci M. le Président du CPAS. M. Georges-Louis BOUCHEZ.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Echevin : Merci M. le Bourgmestre. Alors en ce qui concerne l'aspect financier, simplement pour vous préciser qu'il y a au contraire une réduction significative comme le Président du CPAS l'a indiqué, de l'intervention puisqu'on passe de 310.000 euros à 180.000 et preuve de la bonne gestion, c'est qu'on a au contraire ouvert les publics donc formalisé les choses pour que vraiment l'ensemble des montants partent directement sur une intervention au bénéfice des citoyens parmi ces deux catégories telles que définies donc je crois qu'on peut ici quand même se réjouir de faire preuve à la fois de bonne gestion tout en maintenant des avantages et en les étendant même aux habitants montois. Je me rappelle d'une intervention d'un groupe politique de l'opposition qui nous invitait à offrir des places dans des clubs de sports professionnels de la région, ici ce n'est pas les clubs de sports, c'est le cinéma mais je pense qu'ouvrir la culture à tous pour une ville comme la nôtre c'est extrêmement important. En ce qui concerne la convention au sens strict, la convention de remboursement cette fois-ci telle que M. HAMBYE et M. JACQUEMIN l'ont soulevé, cette convention en fait avait pour but d'apurer des dettes fiscales d'une époque où Imagix contestait le bien-fondé de notre taxe relative au chiffre d'affaires sur les cinémas. Le contentieux a été réglé, la taxe a été bétonnée par la circulaire wallonne et donc, pour les exercices passés, effectivement il y avait une dette relativement importante à laquelle Imagix s'est engagé de rembourser en 5 ans, il reste encore 3 ans mais sur les deux dernières années, d'ailleurs les tableaux ont été communiqués à l'opposition à leur demande, sur les derniers 24 mois, Imagix a remboursé de manière parfaite sans retard, sans défaut, sans poser de difficulté donc le plan d'apurement se passe parfaitement. Et enfin, vous avez demandé si cette convention avait une incidence sur le plan de remboursement, ça n'a bien évidemment aucune

incidence, le plan de remboursement reste totalement appliqué tel qu'il l'est et par ailleurs, il y a cette opération qui doit profiter à la population montoise. Je vous remercie.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Merci, M. HAMBYE.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Mais sans vouloir encore repartir dans un débat électoral mais je suis quand même un peu dubitatif et je suis certain que les membres éminents de l'IEV vont vous donner tous les éléments mais les séniors ont quand même les $\frac{3}{4}$ du patrimoine et les $\frac{3}{4}$ des revenus. Et donc moi, très sincèrement, tant qu'on ne concentre pas nos aides vers un public cible, c'est-à-dire les allocataires sociaux que sont les chômeurs, minimexés, revenus d'insertion et autres, j'estime qu'octroyer à l'aveugle 180.000 euros à toute personne sans distinction de revenus, je trouve que c'est un très mauvais signal d'utilisation des deniers publics. Merci.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : M. BARVAIS.

M. Marc BARVAIS, Président du CPAS : Il me semble que vous avez voté cette convention en 2005 qui coûtait plus cher et pour moins de personnes que maintenant...

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Entre nous sois dit....

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : M. HAMBYE, je demanderai quand même aux Conseillers communaux de faire preuve d'un peu de retenue, il y a un règlement d'ordre intérieur, il y a des demandes de prise de parole, je sais qu'on est en campagne électorale mais enfin quand même, je vous demanderai quand même de respecter les règles un minimum. M. BARVAIS, je vous en prie

M. Marc BARVAIS, Président du CPAS : Oui, d'autre part, au niveau action spécifique, je vous rappelle que par exemple pour les séniors qui sont hébergés dans des homes de notre entité, nous organisons régulièrement des homes cinémas où nous nous rendons dans les homes quel que soit le type de home pour réaliser des séances in situ ce qui résout le problème de la mobilité. Donc, ici, franchement, ça coûte moins cher et c'est une extension donc il me semblait que ceci pouvait... je dis que ça ne nous empêche pas de considérer que c'est une avancée d'une part et puis d'autre part, les aides qui sont octroyées au niveau du CPAS, que ce soit des chèques sports par exemple ou des aides au niveau des livres ou des aides, puisque nous fournissons des places de cinéma et nous fournissons aussi des places pour aller aux clubs sportifs gratuitement pour les personnes qui émargent au CPAS et qui sont dans une structure d'insertion socioprofessionnelle donc ces personnes qui émargent au CPAS et qui sont dans des démarches actives de recherche d'emploi et de formation, nous avons des aides spécifiques pour eux, sous forme de chèques sports, de chèques livres et de séances de cinéma et d'accès gratuit au niveau des clubs de football et basket. Donc, ces aides

existent mais sont ciblées, pas du fait d'être au RIS mais le fait d'être dans une démarche d'insertion socioprofessionnelle.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Voilà, est-ce que l'on peut passer au vote ? M. HAMBYE.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : En 2005, j'étais malheureusement pas encore Conseiller communal et ensuite je ferai remarquer à tous les membres de cette Assemblée que je crois que je suis le premier à avoir levé le lièvre des 4 millions d'euros qui étaient dus par la société Lumière à la Ville de Mons comme arriérés de taxes non recouvrées. Et donc, à ce sujet je crois que les choses doivent être claires et donc moi j'estime que 180.000 euros doivent servir un public cible et pas tout public, merci.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Bien, je vous remercie. Nous avons des débats passionnants ce soir, M. HAMBYE, heureusement pour la Ville de Mons, l'Echevinat des Finances n'a pas attendu l'intervention au Conseil communal pour se rendre compte qu'il y avait une dette de 4 millions d'euros, grand bien nous fasse et ce qu'il faut retenir ce soir, deux choses, d'une part que la Ville fait des économies dans le cadre de ce dossier tout en élargissant le nombre de bénéficiaires qui seront plus de 40.000 sur 95.500 habitants à disposer de ces réductions qui seront très avantageuses chez Imagix et encore plus avantageuses au Plaza. Ces dispositions permettent à toutes les familles de renforcer l'accès au cinéma pour leurs enfants et pour les plus âgés et je me permettrai quand même de vous dire pour corriger ce que vous avez dit et ce que je ne partage pas, que tous les pensionnés n'ont pas des conditions de vie particulièrement avantageuses et s'il y en a certains qui peuvent se prévaloir d'être propriétaire et d'avoir un revenu décent voire même correct, il y en a malheureusement toute une série d'autres qui n'ont pas cette chance et je pense qu'il est toujours délicat voire imprudent de généraliser par rapport à ces catégories d'âges et donc nous nous réjouissons d'avoir à la fois pu faire des économies ensuite élargir la mesure à 40.000 bénéficiaires, jeunes et personnes âgées, les dispositions qui viennent d'être rappelées par le Président du CPAS indiquent que toute une série de personnes qui sont dans un processus d'insertion socioprofessionnelle bénéficient également d'avantages et quant au plan de remboursement, l'Echevin des Finances l'a dit à très juste titre, celui-ci est largement et totalement respecté ce dont nous pouvons nous réjouir. Voilà, maintenant je propose que l'on mette le point au vote. Est-ce qu'il y a des difficultés pour un groupe ?

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : On va s'abstenir, on aurait aimé que soit entendu, même si je sais très bien que les articles 27 fonctionnent mais on sait qu'ils fonctionnent mal, je sais que certaines personnes en situation de pauvreté vont mais on aurait voulu que ce soit

élargi à un public plus fragilisé notamment parce que j'entends que l'Imagix refuse les articles 27 en fait. Je suis désolée je reviens sur la discussion qui ne semble pas faire palpiter le Collège donc j'en discuterai une prochaine fois en Commission des Affaires Sociales mais nous nous abstenons.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : On peut relancer le débat Mme DE JAER, il n'y a pas de difficulté à avoir des débats. M. le Président.

M. Marc BARVAIS, Président du CPAS : En fait, c'est l'asbl article 27 qui accorde le label à l'activité article 27 pour tel ou tel événement donc tout ce qui se passe au niveau du Théâtre de Mons ou tout ce qui se passe au niveau du Manège ne sont pas nécessairement labélisés article 27 et Imagix n'est pas labélisé article 27. Donc, il y a des catégories qui sont fixées, pas par la Ville de Mons mais par l'asbl et nous les suivons évidemment. C'est pourquoi nous intervenons notamment au niveau d'Imagix et notamment du basket et du foot pour des places qui sont des places gratuites dans les catégories que je vous ai expliquées, c'est-à-dire celles qui sont hors démarches.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Ecoutez, moi ce que je vous propose c'est qu'on adopte le point tel qu'il est proposé ce soir qui est quand même une avancée substantielle que personne n'aurait pu soupçonner il y a quelques mois, on fait des économies et on élargit, qu'on discute avec les responsables d'Imagix d'une possibilité d'élargissement à un public défavorisé qui est donc situé entre 18 et 60 ans et on reviendra devant le Conseil en fonction des conclusions de cette discussion. Nous sommes évidemment sensibles à la proposition qui est formulée même s'il faut reconnaître que la proposition de base mise sur la table est une très belle avancée. Sur cette base-là, je propose de refaire le tour de table pour le vote.

M. Yves ANDRE, Conseiller : A partir du moment où on rediscute et qu'on le réserve également ou qu'on accentue ça vers un public fragilisé, on dit oui.

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : Oui, on réinterpellera le 26 mai comme ça on ne sera plus en période suspecte sur les discussions avec Imagix pour permettre qu'il soit labélisé article 27.

ADOPTE à l'unanimité - 41^{ème} annexe

20^e objet : Béguinage phase II « Les parkings du Nouveau Béguinage » : Aliénation de quotités de terrain aux acquéreurs des logements à construire sur la parcelle de terrain sise à Mons, rue des Canonniers, cadastrées Mons - 3^e division section E n^o 1081K2 et 1081R2 (14^e série). Cellule Patrimoine RF/NS

ADOPTE à l'unanimité - 42^{ème} annexe

21° objet : Aliénation de quotités de terrain aux acquéreurs des logements à construire sur les parcelles sises à Mons, rue des Trois Boudins, rue des Passages et rue des Arbalestriers, cadastrées section G, numéro partie des numéros 59/c/2, 59/D/2, 59/E/2, 59/G/2, 59/F/2 et 632/S d'une superficie totale de 74 a 29 ca (20ème série). Cellule Patrimoine RF/NS

ADOPTE à l'unanimité - 43^{ème} annexe

22° objet : Mons – rue de Bertaimont 33/3 – Appartement 2 chambres – Aliénation et approbation du projet d'acte. Cellule foncière RF/MDB

ADOPTE à l'unanimité - 44^{ème} annexe

23° objet : Mons – rue de Bertaimont 33 – Petit RC commercial – Aliénation et approbation du projet d'acte. Cellule foncière RF/MDB

ADOPTE à l'unanimité - 45^{ème} annexe

24° objet : Mons – Aliénation de l'appartement duplex sis à la rue du Miroir 18D et approbation du projet d'acte. Cellule foncière RF/MDB

ADOPTE à l'unanimité - 46^{ème} annexe

25° objet : Ghlin – rue du Temple – Principe de mise en vente. Cellule foncière RF/MDB

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Sur le principe il est évident que c'est une ZACC de 3 ha 44 a 61 ca, après moult rebondissements on doit acter le principe de la mise en vente. Moi ce que je voudrais signaler, ce que je fais depuis 2006, c'est qu'on donne une priorité aux maisons unifamiliales car l'intérêt des promoteurs c'est de construire verticalement et de faire des économies d'échelles en ayant 3 - 4 - 5 niveaux alors que la demande de la population est de faire des maisons unifamiliales et moyennant cette priorité, je crois que nous serions d'accord sur le principe de la vente, voilà, merci.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : M. l'Echevin de la Régie Foncière. Je vous rappelle quand même qu'il y a des lignes directrices au niveau de la Région wallonne, notamment définies par un ministre que vous connaissez bien, M. Antoine, de son temps, reprises par M. Henry aujourd'hui et qui demande la densification des noyaux urbains, mais enfin, M. l'Echevin va répondre.

M. Marc DARVILLE, Echevin : Juste pour vous signaler que cette ZACC a déjà obtenu le RUE donc toutes les considérations urbanistiques sont reprises dans ce RUE et elles seront respectées évidemment.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Mme MARNEFFE.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Je suis contente de vous entendre par rapport à la densification, vous me tendiez la perche, je ne pouvais pas ne pas la relever. Donc, effectivement, je suis très attentive à la problématique de l'étalement urbain et à la question d'essayer de limiter l'usage de la voiture pour permettre l'accès à son emploi depuis son domicile. Cependant, je pense que la densification doit se faire de manière solidaire et le projet de densification que développe le Collège depuis le début de la législature et déjà pendant la législature précédente, ne rentrait pas dans ces critères. Toutes les zones d'habitat sont densifiées faiblement, tandis que toutes les zones d'aménagement communales concertées sont densifiées avec des critères beaucoup plus élevés et ça ça nous pose un problème et ça pose de gros problèmes également aux riverains qui réagissent vivement lors des enquêtes publiques sur ces sujets-là. Je pense que ce serait important de vouloir aussi entendre le débat qu'on essaye d'amener régulièrement sur ces thématiques-là eu égard également à des critères qui ont été relevés dans les nouveaux référentiels sur les habitats durables qui notamment font référence à réserver 30% de ces quartiers durables à des espaces verts. Ce critère pourrait déjà être pris en compte au niveau de cette ZACC, une autre démarche pourrait être de dire qu'on réserve certaines ZACC à des espaces verts plutôt que de les urbaniser. Je vous remercie.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Merci, d'autres interventions ? M. HAMBYE, vous voulez intervenir ?

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Encore une fois, je crois qu'il faut être très concret, une maison unifamiliale à Havré, complètement rénovée rue Georges Mabilie se vend 170.000 euros et donc il s'agit d'être très concret, c'est de donner la possibilité à des ménages qui ont des revenus moyens, modestes, d'accéder à la propriété, merci.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Merci, je propose à Mme KAPOMPOLE, Echevine de l'Urbanisme de vous apporter des éléments de réponse.

Mme Joëlle KAPOMPOLE, Echevine : Par rapport aux deux interventions de nos collègues, je voulais rappeler la cohérence voulue et qui se manifeste en actions de la part du Collège communal par rapport à sa politique urbanistique et l'aménagement du territoire de manière générale, cohérence voulue en fonction des prescrits évidemment établis par le Gouvernement wallon et également dans le cadre notamment des zones d'aménagement communales concertées dans le cadre des enquêtes publiques vis-à-vis des réclamations et des observations, toujours analyser avec minutie, à la fois par les services et en l'occurrence le Service de l'Urbanisme et de l'Environnement et ensuite, présenter au niveau du Collège pour analyse minutieuse avant de prendre position et parfois, en effet, de créer des aménagements

ou des modifications par rapport au projet de base. Et donc, c'est vraiment un débat certainement pas esquivé par le Collège, que du contraire, il est régulièrement remis sur la table à la fois au niveau du Collège mais aussi en Conseil communal mais j'insisterai vraiment sur la prise en compte des réclamations et des observations qui sont remises par les différents riverains dans le cadre des enquêtes publiques.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Merci, Mme MARNEFFE.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Je remercie Mme l'Echevine pour cette réponse et on essaye vraiment d'adopter une attitude constructive dans ces dossiers de ZACC, d'ajuster nos positions en fonction des réponses que vous nous apportez au cas par cas. Effectivement, on trouve intéressant de réagir dans les différents dossiers d'enquêtes publiques, aux réclamations des riverains auxquelles nous aussi on contribue. Cependant, moi je pense que la réflexion, elle pourrait aussi dépasser les enquêtes publiques individuelles au niveau des quartiers et avoir une réflexion plus large au niveau d'une ceinture urbaine verte qui peut avoir différents objectifs et une vocation d'espace vert, une vocation de ceinture alimentaire, je vais dire il y a différents enjeux qui peuvent être importants et dont on pourrait parler au-delà des enquêtes publiques. Et je pense qu'on a déjà voulu avancer, il y a une volonté du Collège qui a été mise dans différents rapports urbanistiques environnementaux d'urbaniser toutes les ZACC et c'est un petit peu ça qui générerait chez nous un léger blocage et donc si on pouvait peut-être dépasser, on veut urbaniser toutes les ZACC, urbanisons de manière plus réfléchie en fonction des besoins, je pense qu'on pourrait peut-être arriver à des réflexions pour lesquelles on pourrait se rejoindre. Voilà.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Mme l'Echevine.

Mme Joëlle KAPOMPOLE, Echevine : Je voulais juste rappeler qu'en fait, cette démarche encore une fois structurée se retrouve dans le cadre du schéma de structure communal qui justement dans le cadre d'une réflexion beaucoup plus globale par rapport au développement de la Ville, prend en compte les dimensions dont vous venez de parler. Je pense également aux différents plans communaux d'aménagement, ce n'est pas alors un travail je dirai qui se fait au cas par cas mais au contraire, une démarche vraiment concertée sur l'ensemble de la Ville, sans oublier évidemment des projets comme le projet de territoire Cœur du Hainaut Centre d'énergie qui élabore dans le cadre d'une vision je dirai de développement territorial avec la ceinture verte de tout le projet Haine bleu - Voie verte des projets que nous prenons et que nous mettons finalement en œuvre au niveau de la Ville de Mons de façon à être en phase sur une démarche beaucoup plus large que le cas par cas que vous évoquez en fait.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Merci. Si je peux juste me permettre, Mme MARNEFFE. La position du Collège n'est pas d'urbaniser toutes les ZACC simultanément. Nous avons adopté en Conseil, même si la note a été depuis retirée pour des aspects législatifs et réglementaires, une note d'orientation qui fixait des priorités en matière d'urbanisation de ces différentes ZACC, ça c'est un élément et un deuxième élément, c'est que dans les différents projets qui sont portés par le Collège à l'attention du Conseil communal d'urbanisation, la quasi-totalité d'entre-eux s'envisagent de manière phasée en fonction des besoins de la population et prioritairement dans la première couronne. Donc voilà c'est juste une nuance que je me permettais d'apporter mais vous avez la parole.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Je pense qu'effectivement, la réflexion se situe au niveau du schéma de structure et je vous remercie de le rappeler. A ce niveau-là, je pense que le schéma de structure de la Ville de Mons pourrait peut-être être amené à évoluer, je vois certaines villes qui commencent à les actualiser, celui de la Ville de Mons date de 2001, je pense qu'eu égard à certaines considérations que j'ai déjà évoquées, je pense que son actualisation pourrait justement permettre de revoir un petit peu ces positions et de réaborder les priorités en termes d'urbanisation de ZACC.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Merci. Juste un petit mot pour vous dire qu'en matière d'urbanisme il y a déjà beaucoup de réformes qui sont engagées, la prochaine sera la réforme du RCU, que cela nécessite beaucoup d'investissements de la part des services, de temps de travail, que par ailleurs la Ville fait des efforts au niveau de son personnel pour atteindre ses objectifs d'économies et que toutes les réformes ne peuvent pas être menées simultanément d'autant plus qu'à chaque fois, que ce soit pour le RCU, le schéma de structure, des PCA ou autres choses, ce sont des coûts d'études très conséquents qui sont engagés donc je pense que ce que vous dites est tout à fait pertinent, Mme MARNEFFE, on ne peut que souscrire à cette suggestion mais il faudra qu'on puisse aussi la rephaser dans le temps en fonction à la fois de nos moyens financiers et surtout de la capacité de travail disponible au niveau de notre Service de l'Urbanisme en l'occurrence. Sur le point 25, est-ce qu'il y a des difficultés quant au fond ?

ADOPTE à l'unanimité - 47^{ème} annexe

26^e objet : Validation du règlement d'ordre intérieur du crématorium. Cellule foncière RCA/FG

REMIS

27^e objet : Calva de Spiennes – raccordement électrique. Approbation du projet et du devis. MP 2014/RF/Calva Spiennes-rac.élec/BD

ADOPTE à l'unanimité - 48^{ème} annexe

28° objet : Réhabilitation de la maison unifamiliale au 194 rue Ferrer à Cuesmes. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation. MP 2011/RF/PC/194 Ferrer/ER

REMIS

29° objet : Acquisition de matériel de cuisine pour la Régie Foncière. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation. MP 2014/RF/Calvas.Matériels/MRU

ADOPTE à l'unanimité - 49^{ème} annexe

Sortie de M. TONDREAU = 40 présents

30° objet : Rénovation et extension de la Vieille Commune en un Calva à Spiennes – Approbation de l'avenant n° 4. MP 2011/RF/Calva Spiennes/BD

ADOPTE à l'unanimité - 50^{ème} annexe

31° objet : Travaux d'installation d'une cuisine – Mission d'auteur de projet complète. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation. MP 2014/RF/Salon Jemappes.cuisine AP/LF

ADOPTE à l'unanimité - 51^{ème} annexe

32° objet : Logements de la Régie Foncière – Remplacement des chaudières. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation. MP 2014/RF/chaudières BD

ADOPTE à l'unanimité - 52^{ème} annexe

33° objet : Calva d'Havré – Travaux de construction d'un calva à Havré – lot 1 : architecture. Approbation de l'avenant n° 2. MP 2012/RF/832.700.01/LF

ADOPTE à l'unanimité - 53^{ème} annexe

34° objet : Règlement relatif à l'intervention financière de la Ville de Mons dans les travaux d'entretien. Régie foncière Gestion Territoriale et Économique UR14/Sub.entretien

REMIS

35° objet : Cuesmes. Site de l'ICET. Aliénation et approbation du projet d'acte. **SOUS RESERVE** Cellule foncière RF/MDB

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Même chose, je vais être court et bref, on ne peut que se réjouir de la réaffectation et la rénovation du site et on sait combien ce n'est point simple puisqu'il y a des problèmes à la fois de revalidation, de scission et des problèmes techniques mais je crois qu'il faut encore et avant tout, une affectation pour du logement avec des prix moyens, merci.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Merci. M. l'Echevin, vous souhaitez répondre ? Non ? Alors, sur le point en tant que tel, pas de difficulté ?

ADOPTÉ à l'unanimité - 54^{ème} annexe

36^e objet : Mons, rue de Bertaimont, 33/1. Appartement 2 chambres. Aliénation et approbation du projet d'acte. **SOUS RESERVE** Cellule foncière RF/MDB

REMIS

37^e objet : Éclairage Public – Travaux d'amélioration à Hyon et Mons – Recours à l'Intercommunale IEH. Décision du Conseil Communal du 17/12/2012 modifiée et complétée. MP E/2012.426.061.00/SD

ADOPTÉ à l'unanimité - 55^{ème} annexe

38^e objet : Réfection des pavages. Approbation des conditions du marché, des critères de sélection qualitative et détermination du mode de passation. MP E/2014.421.603.00 SD

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Je pense qu'on va bientôt avancer sur tout ce qui est clauses sociales et environnementales par l'intermédiaire de la Commission participative du développement durable, d'ici là, je trouverais néanmoins pertinent et je sais qu'il s'agit de réfections de pavages et que ce n'est pas du pavage complet d'une rue, néanmoins je trouverais ça pertinent que le cahier des charges concernant ce dossier tienne compte de la circulaire relative à l'insertion des critères environnementaux dans les marchés publics relatifs à l'utilisation des pierres et roches ornementales adopté par le Gouvernement wallon le 19 juillet 2012. Je pense que l'insérer systématiquement dans ce genre de dossier, ça me paraît très pertinent.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Merci Mme MARNEFFE. Mme l'Echevine.

Mme Mélanie OUALI, Echevine : Oui, comme vous l'indiquez Mme MARNEFFE, dans ce dossier-ci, on parle de réfection de pavages donc l'essentiel des travaux réalisés, on réutilise les pavages existants mais donc dans le cahier des charges, à un moment donné, il n'y a pas beaucoup d'achats par rapport aux pavés puisqu'on utilise ce qui est déjà existant. Pour le

reste, il faudrait voir avec les services techniques pour qu'on puisse voir au niveau des normes mais à mon avis, ça ne pose pas de difficulté.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : On va donc étudier votre proposition qui nous semble à priori intéressante, elle est déjà prise en compte par la CPDD, on va vérifier si au niveau des services techniques tout ça est systématisé. Sur le point, pas de souci pour aucun groupe, non, on peut avancer ?

ADOPTE à l'unanimité - 56^{ème} annexe

39^e objet : Zone de proximité – Acquisition superstructure nettoyeur HP embarqué (2 lots).
 Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation. MP
 E/2014.Mons2015 875.630.00/IH

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Je vais faire une intervention groupée par rapport aux points 39 et 43. Ils sont tous les deux relatifs à des investissements pour le remplacement de matériel pour les nettoyages des voiries et des espaces publics. C'est le remplacement de matériel mais d'après ce que j'ai pu comprendre en Commission, c'est aussi pour l'achat de plus de matériel pour en avoir davantage, je peux comprendre les besoins, par contre on tient à rappeler la nécessité de garder un équilibre entre trois axes politiques par rapport à la propreté qui sont la prévention, le traitement et la sanction. On a parfois l'impression que la grosse majorité du budget va dans le traitement ponctuel, j'imagine que ce n'est pas dans votre intérêt et que ça ne vous arrange pas, néanmoins, dans une politique durable de propreté, il faudrait peut-être accentuer néanmoins tout ce qui est action par rapport à l'éducation de la population, dans les écoles également des actions par rapport aux commerçants dans la gestion active de leurs déchets, établir peut-être un plan de prévention par rapport à la malpropreté. ON avait déjà évoqué plusieurs fois la question des toilettes publiques et des urinoirs, aussi du problème pendant la Ducasse. Et alors, aussi revenir par rapport aux sanctions de voir par rapport à la possibilité d'avoir du travail d'intérêt général de nettoyage, voir éventuellement ce qui a déjà été étudié et développé en la matière.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Merci, d'autres interventions ? Mme l'Echevine.

Mme Mélanie OUALI, Echevine : Là, on dépasse un petit peu effectivement le cadre des dossiers qui, pour rappel, sont quand même l'acquisition de superstructures donc de brosses nettoyeuses et de gloutons donc maintenant, effectivement, nous ne pouvons qu'être d'accord avec vous en termes de prévention dans les écoles et à d'autres niveaux. Maintenant, effectivement, dans le cadre du dossier 43, je vous le dis encore une fois, c'est un achat de grosses brosses nettoyeuses, après là, c'est une autre action, la prévention et l'éducation

citoyenne mais là, cela dépasse les compétences des travaux à proprement parlé et ensuite, l'achat des gloutons, pareil, on arrive à une fin de vie pour des appareils thermiques, on achète des appareils électriques, pas de difficulté par rapport à ça, la prévention, ne vous inquiétez pas, je pense que ma collègue Catherine HOUDART est bien au fait ainsi que le Bourgmestre en termes de répression par rapport à ça, je pense que le Collège n'est pas en difficulté.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Merci, quelques mots par rapport à votre intervention Mme MARNEFFE pour vous dire que, effectivement, que ce soit avec les écoles ou très bientôt avec les commerçants, il y a des initiatives qui ont été prises ou qui seront prises en matière de tri des déchets notamment, toutes nos écoles sont équipées de poubelles à tri sélectif. Des initiatives sont menées par le corps enseignant dans le cadre de projets pédagogiques pour sensibiliser les enfants, d'ailleurs par rapport à la problématique du respect de l'environnement. Pour ce qui concerne les toilettes publiques et les urinoirs, vaste sujet qui n'est pas si anodin qu'il n'en a l'air, nous avançons avec un modèle qui a fait l'objet d'ailleurs d'échanges avec l'Echevine des Travaux et les services techniques et moi-même cette semaine et qui devraient pouvoir être installés en Ville. Pour le modèle Ducasse, il y a un nouveau modèle qui devrait être testé mais nous calons toujours sur la problématique féminine et donc il faudra que nous trouvions une solution en la matière avec multiplication de cabines et pour ce qui concerne les sanctions, nous en avons déjà débattu à une reprise dans le cadre du débat sur la loi sur les sanctions communales, sanctions administratives liées à la loi Milquet. Effectivement, même si nous nous sommes engagés à avoir une consultation du terrain et notamment des acteurs de prévention, et de la Police en la matière, l'orientation naturelle du Collège est de pencher vers une plus grande application de peines d'intérêt général y compris pour ce type de disposition et nous lancerons très prochainement, avec les services de Police, une campagne de lutte contre les incivilités et qui passera par une sensibilisation préalable notamment de nos propres services, des commerçants, de toute une série d'acteurs pour des choses aussi variées que le jet de mégots de cigarettes, que les graffitis, l'urine en ville ou ce genre de choses, donc toute cette question qui empoisonne un petit peu le « vivre-ensemble » et qui vont faire l'objet d'une campagne qui est en cours de finalisation au niveau de la Police pour le moment mais qui sera le préalable d'une plus grande politique répressible en la matière. Que les choses soient claires, le Collège souhaite vraiment être assez ferme par rapport à ce type d'actes qui représentent un coût pour la collectivité et un mauvais exemple pour les nouvelles générations. Voilà, sur le fond, pas de difficulté j'imagine pour l'acquisition de cet équipement ?

ADOPTÉ à l'unanimité - 57^{ème} annexe

Sortie de Mme WUILBAUT-VAN HOORDE = 39 présents

40° objet : Acquisition de barrières Nadar décoratives. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation. MP E/2014/Mons2015/138.600.00/CD

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Là, ça nous pose plus question, le budget investi pour des barrières Nadar décoratives, 25.000 euros pour 40 barrières Nadar alors qu'apparemment, il n'y a pas plus besoin de nouvelles barrières Nadar, c'est surtout le côté décoratif qui vous pousse dans ce dossier. Je pense que c'est vrai que dans le budget communal, 25.000 euros, ce n'est pas énorme mais je trouve que dans cette période d'austérité budgétaire, il n'y a pas de petites économies. Et on pourrait en plus envisager des solutions créatives pour c'est vrai, enjoliver un petit peu ces barrières notamment envisager un projet pédagogique avec des écoles pour décorer des barrières existantes ou lancer un concours artistique avec l'école St-Luc ou des acteurs artistiques locaux. Enfin, je pense que ce serait un bon signal aussi envoyé aux citoyens que de se dire, sur ce genre de dossiers on fait des économies.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Merci. Vous souhaitez prendre la parole, allez-y je vous en prie.

M. Yves ANDRE, Conseiller : En fait, je n'ai pas trouvé dans le dossier, c'est quoi une barrière Nadar décorative...

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Il y avait des photos dans le dossier mais c'est simplement une barrière un peu plus qualitative et avec un petit logo dessus, qui n'est pas métallique. Mais on en a, il y en a déjà qui sont disposées notamment si vous vous en souvenez dans le cadre de Mons Cœur en Neige ou lors de la Joyeuse Entrée du couple royal, c'étaient des barrières Nadar décoratives. Alors, quelques éléments de réponse simplement pour vous dire que ça répond à un besoin donc on ne les achète pas parce qu'elles sont décoratives, non, on les achète parce qu'on a besoin de barrières Nadar et si elles ne sont pas trop moches, c'est encore mieux, je vais dire c'est l'avantage qu'on leur trouve mais il ne s'agit pas de sacrifier des barrières classiques pour des barrières décoratives, non, il faut des barrières en plus et on prend des barrières décoratives qui nous permettent, comme le font d'ailleurs de nombreuses villes aujourd'hui, de pouvoir équiper des sites qui représentent un investissement qualitatif important et je citais le marché de Noël, c'en est un pour éviter de figurer avec des barrières métalliques non qualitatives donc je pense que ça répond à la fois à un besoin, donc il ne s'agit pas de faire dans le prestige ou de sacrifier ou de racheter des

barrières en plus de celles dont on dispose déjà, malheureusement, les barrières qui constituent notre stock disparaissent progressivement, heureusement pas trop vite mais il faut les renouveler ou alors il y en a qui sont endommagées et on préfère les remplacer comme on l'a déjà fait d'ailleurs par des barrières d'une qualité supérieure et dont l'impact visuel est moindre en termes de pollution visuelle en tout cas par rapport aux événements que l'on développe mais on continuera à acheter des barrières Nadar classiques. Vous souhaitez reprendre la parole ? Je vous en prie.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Elles coûtent quand même trois fois plus chères que des barrières Nadar normales et donc on va s'abstenir par rapport à cette dépense-là eu égard aux remarques déjà avancées.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : C'est pour ça qu'on en achète moins ! C'est un peu dommage qu'on ne puisse pas offrir à nos services et à la population parfois avec des outils de qualité même si c'est un peu plus cher, de temps en temps, s'offrir un peu de qualité y compris visuellement, ce n'est pas plus mal mais bon, c'est un choix.

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : Abstention, d'ailleurs on a proposé des alternatives pour les rendre plus jolies visuellement en proposant, comme on l'avait fait pour les poubelles à une époque, les écoles ou St-Luc puisse travailler à les rendre jolies, je pense qu'on l'avait fait en matière de prévention des déchets, merci.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Mais ici, il s'agit du matériau de base donc il ne s'agit pas de décorer et c'est le matériau de base qui est différent.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

36 OUI : Mme HOUDART, MM. BOUCHEZ, BARVAIS, SAKAS, LAFOSSE, DARVILLE, Mmes OUALI, KAPOMPOLE, MM. DUPONT, DEPLUS, ROSSI, MANDERLIER, DEL BORRELLO, LECOCQ, Mme NAHIME, MM. HAMBYE, JACQUEMIN, Mmes BRICHAUX, JOB, BOUROUBA, WAELPUT, MM. POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, MELIS, JOOS, ANTONINI, Mme JUDE, MM. ANDRE, DUFRANE, BERNARD, Mme LAGNEAU, M. BONJEAN, Mmes DEFRISE, URBAIN, MEUNIER, M. MARTIN

3 abstentions : Mmes DE JAER, MARNEFFE, M. BEUGNIES

ADOPTE - 58^{ème} annexe

41^o objet : Acquisition de défibrillateurs automatiques pour les écoles communales.
Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation. MP
E/2014.SUB.722.300.00/SS

M. John BEUGNIES, Conseiller : D'abord, je voulais souligner l'excellente initiative, l'acquisition de défibrillateurs automatiques pour les écoles communales, c'est évidemment

une très bonne chose et je me demande dans quelle mesure il ne serait pas opportun d'acquérir ce type de matériel également pour les salles Calva sauf si ça existe déjà bien sûr voire les halls de sports, les terrains de sports, merci.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : M. DARVILLE.

M. Marc DARVILLE, Echevin : Oui, vous avez raison, j'ai déjà demandé à mes services de prévoir un budget pour l'année prochaine. Je crois que votre remarque est tout à fait pertinente.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Et pour les terrains de sports c'est déjà fait.

ADOPTE à l'unanimité - 59^{ème} annexe

42^e objet : Extension quai de transfert des déchets à la Caserne Frans Cabuy de Ghlin. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation. MP E/2014.137.036.00/SS

ADOPTE à l'unanimité - 60^{ème} annexe

43^e objet : Acquisition d'aspirateurs électriques de déchets urbains. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation. MP E/2014.875.631.00/SS

ADOPTE à l'unanimité - 61^{ème} annexe

44^e objet : Ateliers communaux – Acquisition d'un silo de stockage vertical pour sel de déneigement. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation. MP E/2014.138.042.00/SDE

ADOPTE à l'unanimité - 62^{ème} annexe

45^e objet : Travaux de voirie – études préparatoires. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation. MP E/2014.421.064.00/SDE

ADOPTE à l'unanimité - 63^{ème} annexe

46^e objet : Travaux d'entretien et de mise en valeur des monuments mémoriels et des sépultures des acteurs des guerres 14/18 et 40/45 – Cimetières de Mons et de Flénu. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation. MP E/2014.SUB.878. 900.00/BD

ADOPTE à l'unanimité - 64^{ème} annexe

47^e objet : Billetterie unique – Marché conjoint avec le Manège. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation. MP E/Mons2015/2014.569.043.00/NGP

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Il s'agit pour la billetterie unique de mettre au point un logiciel qui permettrait d'être utilisé par les différents acteurs culturels. Le coût

estimé de ce marché - 500.000 euros - nous paraît élevé dans la mesure où ce genre apparemment d'outil est déjà développé par d'autres acteurs qui peuvent développer ce genre de projet avec un petit groupe d'informaticiens notamment j'imagine dans le zoning Initialis où il y a des opérateurs qui sont assez importants et assez calés que pour développer ce genre d'outil, ça nous paraît assez élevé comme somme. Mais bon, j'imagine que si, effectivement c'est le cas, le marché public permettra éventuellement d'avoir des prix inférieurs.

Néanmoins, je pense que dans le cadre de la réflexion sur la gestion des logiciels, la gestion du parc informatique, on a déjà eu le débat sur la possibilité de travailler avec des logiciels libres, de fonctionner avec des services informatiques qui puissent devenir autonomes par rapport à des acteurs privés et je regrette qu'on n'ait peut-être pas envisagé ce genre d'option de nouveau pour ce type de marché, essayer d'envisager d'autres possibilités qui seraient peut-être moins coûteuses et qui pourraient en plus créer de l'emploi local en engageant éventuellement des informaticiens supplémentaires au sein des services de la Ville.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Merci, d'autres interventions ? M. BEUGNIES.

M. John BEUGNIES, Conseiller : C'était simplement pour signaler que je vais m'abstenir parce que, malheureusement, mercredi, ils y étaient peut-être après, mais mercredi il n'y avait pas de dossier à disposition et ça sera pareil pour les points 53 et 55, merci.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Alors, pour répondre, on commence avec Mme l'Echevine de la Culture.

Mme Joëlle KAPOMPOPLE, Echevine : Oui, en effet, le montant peut sembler éminemment important, trop élevé, je peux le comprendre, la difficulté ici c'est que nous sommes vraiment dans un projet essentiel en termes de développement touristique et culturel pour notre Ville, nous le savons, Mons a choisi, à l'instar d'ailleurs du Gouvernement wallon, de faire du tourisme et de la culture un axe majeur en termes de développement économique pour la Ville et sa région. Une billetterie qui doit tenir compte des différents acteurs comme vous l'avez souligné, à la fois le Manège mais pas uniquement le Manège Belgique, il y a aussi toute la partie Manège Maubeuge, France, il y a toute une série d'éléments à intégrer, un projet également qui doit intégrer toutes les infrastructures hôtelières et permettre une utilisation la plus simplifiée possible pour les utilisateurs notamment venant de l'étranger et également une mise en adéquation avec le projet Digital Cities pour évidemment avoir un projet qui tiendra la route, non seulement pour Mons 2015 mais également pour les années futures en termes de développement culturel et j'insiste encore comme axe prioritaire de développement économique de notre Ville.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Merci. Mais donc, ici, on approuve les conditions du marché, c'est une estimation, ce n'est pas le montant du marché donc si c'est moins, tant mieux. M. BOUCHEZ va compléter la réponse du Collège.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Echevin : Oui, simplement par rapport à votre remarque générale sur le parc informatique, il faut quand même se rendre compte qu'à la fois au service informatique de la Ville de Mons et au sein de l'intercommunale IMIO il y a quand même des gens qui connaissent leur travail, la matière qu'ils traitent et donc si nous faisons ces choix-là ce n'est pas nécessairement par plaisir. A un moment donné, il y a une étude qui se fait au niveau du marché et je tiens à attirer votre attention sur un point, c'est que la Région wallonne a décidé il y a de nombreuses années de passer via une technologie CMS qui s'appelle Plone, cette technologie impose de travailler avec des sous-traitants ou en tout cas des soumissionnaires qui peuvent intégrer cette technologie, ce n'est pas une technologie que tout le monde intègre, néanmoins, en général, quand on ouvre un marché, il y a une dizaine de soumissionnaires, ce qui nous donne quand même un choix relativement important mais donc, cette technologie impose qu'on ne puisse pas travailler de n'importe quelle manière et d'après ce que vous semblez dire, pouvoir bricoler des choses chacun de son côté. Un autre point qui est important sur ce fait, c'est que nous sommes bien évidemment comme vous, nous sommes réellement attentifs mais vous, vous n'écoutez pas la réponse donc apparemment elle ne vous intéresse pas mais si vous voulez, je peux vous l'envoyer par écrit, vous la lirez....

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Je prends des notes, M. l'Echevin !

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Echevin : Vous prenez des notes en parlant, vous êtes une femme, vous pouvez faire plusieurs choses... Simplement pour vous dire que l'intercommunale IMIO a déjà été créée pour ce but, celui que vous poursuivez, c'est-à-dire de diminuer le coût pour les communes puisque le fait de pouvoir développer des programmes, on parlait de Plone tout à l'heure donc le système qui est utilisé à l'heure actuelle par le Collège par exemple pour fonctionner, est un système qui après est implémenté dans l'ensemble des communes wallonnes, ce qui permet justement de réduire le coût individuellement par commune et donc ici, la contrainte que nous avons au niveau de la billetterie est effectivement d'intégrer le paramètre Plone, ce qui fait que, je vous le répète, une dizaine d'entreprises simplement peuvent répondre à cet appel d'offres mais ça nous empêche et peut-être d'aller dans une autre technologie mais ça nous permet néanmoins, sur la globalité du parc informatique à la fois de la Ville de Mons mais de manière plus globale, de la région wallonne, d'opérer des économies puisque nous avons mutualisé l'ensemble de ces prestations. Je vous remercie.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Merci. Simplement un mot complémentaire pour dire que dire que pour ce qui concerne Digital Cities on parle aussi de logiciels libres mais ce n'est pas parce que le logiciel est libre, qu'il ne coûte pas mais bon c'est une précision que je tenais à apporter. Vous souhaitiez reprendre la parole ?

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Mais je pense que de toute manière, à vérifier, mais je pense que le logiciel Plone est un logiciel libre donc je pense qu'on pourrait travailler dessus et implémenter en fonction de nos besoins. La démarche c'est plutôt de se dire, plutôt que de fonctionner par marché public, on préférerait voir engager du personnel pour gérer les multiples besoins dans le cadre de Digital Cities, dans le cadre de cette billetterie unique ou pour d'autres projets, de voir une fonction publique qui se renforce avec des emplois locaux à la Ville de Mons plutôt que de voir une sous-traitance de ce genre de marché, voilà. Merci.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : M. BOUCHEZ.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Echevin : Simplement, on peut partager l'intention mais dans les faits, malheureusement, nous rencontrons deux difficultés majeures, la première elle est au niveau salarial, c'est-à-dire qu'à chaque fois que vous faites, dans de telles catégories de fonction, un appel pour dire de pouvoir engager du personnel, malheureusement nos salaires ne sont pas compétitifs en général pour de telles qualifications par rapport à ce que ces personnes peuvent trouver dans le privé et je ne parle pas ici en l'air, nous avons par exemple eu la chance d'avoir quelqu'un qui a privilégié son investissement pour la Ville plutôt que l'aspect salarial mais à l'heure actuelle, le responsable de Digital Cities par exemple, avec les qualifications qui sont les siennes, gagne bien moins que lors de son emploi précédent dans le privé. Donc, heureusement que des gens sont encore prêts à s'investir pour la collectivité puisque là c'est un effort. Deuxième élément, vous nous demandez de développer des choses en interne mais là je dois avouer que j'ai un peu plus de mal à suivre le raisonnement puisque ces technologies existent déjà, sont maîtrisées par le privé, donc je pense qu'il est quand même intéressant d'aller à l'essentiel, nous sommes dans des délais relativement courts pour compléter Digital Cities et l'ensemble des services dont nous aurons besoin pour Mons 2015, ne partons pas à l'aventure, de grâce et donc utilisons des technologies qui sont éprouvées, avec du personnel qui connaît déjà mais vous vous rendez compte si l'ensemble des communes se lance dans la spécialisation dont vous parlez, c'est totalement le processus inverse que celui qui a été enclenché par la Région wallonne de mutualisation et donc, de permettre justement de globaliser à la fois les besoins mais les réponses apportées aux différentes communes.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Est-ce qu'on peut passer au vote ?

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

36 OUI : Mme HOUDART, MM. BOUCHEZ, BARVAIS, SAKAS, LAFOSSE, DARVILLE, Mmes OUALI, KAPOMPOLE, MM. DUPONT, DEPLUS, ROSSI, MANDERLIER, DEL BORRELLO, LECOCQ, Mme NAHIME, MM. HAMBYE, JACQUEMIN, Mmes BRICHAUX, JOB, BOUROUBA, WAELPUT, MM. POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, MELIS, JOOS, ANTONINI, Mme JUDE, MM. ANDRE, DUFRANE, BERNARD, Mme LAGNEAU, M. BONJEAN, Mmes DEFRISE, URBAIN, MEUNIER, M. MARTIN

3 abstentions : Mmes DE JAER, MARNEFFE, M. BEUGNIES

ADOPTE - 65^{ème} annexe

48^e objet : Piscine de Cuesmes – reconditionnement toitures – Lot 1 : toiture principale.
Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation. MP
E/2014.764.151.01/ER

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : On est tout à fait d'accord avec la nécessité de rénover la piscine de Cuesmes. Deux piscines pour Mons c'est effectivement un minimum, on regrette un petit peu le côté politique de rustine qui en plus coûte déjà très cher parce que le point concerne un budget de 80.000 euros. Lors du dernier Conseil, on abordait la possibilité d'avoir une démarche de réflexion à plusieurs partis autour de la table, autour des fonds FEDER, ça n'a pas peut-être pas pu s'amorcer pour diverses raisons, toujours est-il que on aurait pu amener justement ce genre de débat autour de la table et de se dire qu'un des projets à initier, ce serait un go for zero pour la consommation énergétique des bâtiments communaux avec un genre d'alliance emploi-environnement pour favoriser la création d'emplois locaux non délocalisables dans la rénovation des bâtiments avec des clauses environnementales et sociales dans ce domaine-là et avoir donc plutôt que des rustines à cette piscine de Cuesmes, d'avoir une vraie rénovation de sa toiture avec des rustines qui ne tiendront pas 10 ans comme le prévoit le type de matériaux utilisés mais avec des matériaux plus durables qui peuvent durer parfois jusque 50 ans quand on utilise des matériaux de qualité. Voilà donc évidemment on ne va pas voter contre le point parce que la piscine de Cuesmes a besoin de fonctionner mais si on pouvait avoir une réflexion pour éviter ce genre de dépenses rustines, je trouverais ça intéressant. Merci.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Ok, merci. On prend note de vos remarques Mme MARNEFFE, j'attire juste votre attention sur le fait que tous les dossiers qui passent au Conseil même déjà maintenant avant même l'appel à projets n'empêchent que les dossiers restent éligibles au fonds structurel au 1^{er} janvier 2014 donc il n'est pas du tout exclu qu'un certain nombre de dossiers que nous faisons approuver au Conseil depuis janvier fassent

l'objet d'une valorisation avec des fonds européens, qui ne manquera pas d'arranger la Région wallonne, laquelle sollicitera des communes des dossiers qui feront l'objet de dépenses rapides pour respecter la règle N+2. Mme OUALI vous souhaitez ajouter un mot.

Mme Mélanie OUALI, Echevine : Oui parce que quand on dit pas de réplique, ce n'est pas tellement par rapport à ça mais je vais dire qu'il faudrait quand même un peu recentrer aussi par rapport au point qui est évoqué ici et donc c'est le reconditionnement de la toiture, il faut savoir qu'il pleuvait dans la piscine et donc même si c'est une piscine à un moment donné l'idée n'est pas qu'il pleuve dedans et donc c'est ça. La toiture, la plateforme est abimée, il faut la réparer maintenant, comme on l'a dit en Commission et là vous reprenez systématiquement le mot rustine parce que c'est un terme que j'ai employé en Commission, je n'ai jamais dit que c'étaient des budgets rustines, j'ai dit qu'il fallait réparer la plateforme de façon partielle et c'est ce dossier-là qui passe au Conseil de ce soir. Je vais dire de temps en temps, il faut recadrer aussi peut-être le débat sur les dossiers en tant que tels, je veux bien qu'on puisse aller un peu plus largement sur certains bâtiments communaux mais par rapport à l'ordre du jour de ce soir, ce sont les termes qui ont été employés donc je pense que de temps en temps il faut quand même recadrer par rapport aux dossiers qui passent à l'ordre du jour.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : En tout cas la réflexion sur la consommation énergétique des bâtiments communaux, on l'a, on a chargé nos services techniques de pouvoir réfléchir à ce sujet dans le cadre des fonds européens et donc comme je vous le disais, il y aura des dossiers à la fois déjà approuvés et des dossiers qui ne sont pas encore soumis au Conseil communal qui seront déposés dans le cadre de l'appel à projets et qui répondront à votre préoccupation que nous partageons. Voilà, sur le point, vous n'avez pas de difficulté, sur le fond ?

ADOPTE à l'unanimité - 66^{ème} annexe

49^e objet : Théâtre Royal de Mons – Détection incendie. Approbation du projet revu. MP E/2014/RW.772.427.00/BA

ADOPTE à l'unanimité - 67^{ème} annexe

50^e objet : École communale de Saint-Symphorien – Construction de classes et d'une salle de gymnastique – Prestataire de services en stabilité et techniques spéciales. Approbation du cahier spécial des charges modifié. MP E/2014.722.094.00/VT

ADOPTE à l'unanimité - 68^{ème} annexe

51° objet : Cité du Vatican – Aménagement de la voirie et création d'un égouttage à la rue des Produits à Flénu – Triennal 2010-2012 (année 2012). Approbation de l'avenant n° 1.(partie ville). MP E/2012.TRI.421.600.00/SD

ADOPTE à l'unanimité - 69^{ème} annexe

52° objet : Cité du Vatican – Aménagement de la voirie et création d'un égouttage à la rue des Produits à Flénu – Triennal 2010-2012 (année 2012). Approbation de l'avenant n° 2 (Partie SPGE). MP E/2012.Tri.421.600.00/SD

ADOPTE à l'unanimité - 70^{ème} annexe

53° objet : Cahier des clauses et conditions contractuelles relatif à la concession du Camping communal. **SOUS RESERVE** MP BO/2014.563.085.00/AB

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Oui, vous pouvez lever la main pour ceux qui souhaitent prendre la parole : M. HAMBYE, Mmes MARNEFFE et DE JAER.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : On a pu lire avec joie qu'on allait ouvrir le camping pour le 1^{er} janvier 2015. Est-ce qu'on a des sanctions si ces personnes nous disent que suite à des effets de sol ou à des pollutions dans le camping, on va se retrouver avec une ouverture au 30 juin, merci.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : J'ai demandé en Commission des critères de répartition pour l'attribution de la concession, est-ce que vous pouvez me les détailler maintenant, s'il vous plaît ?

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : Je lis que la convention prévoit qu'on illumine l'habitat permanent du camping de Mons donc ce que je n'ai pas très bien saisi si le but c'était d'empêcher de nouvelles entrées d'habitants permanents qui est un objectif que je peux partager ou bien si l'objectif était est-ce qu'il y a des habitants permanents actuellement sur le camping de Mons et est-ce que ceux-ci vont être délogés, donc l'habitat permanent ce sont des personnes qui vivent dans des caravanes dans les campings. Mons n'est pas une commune où il y a un gros problème par rapport à ça, c'est d'autres communes mais je m'étonnais de cette inscription dans la convention vu que la Ville de Mons n'a jamais fait état de ce problème donc c'était vraiment dans le but d'éviter que de nouvelles entrées arrivent ou est-ce qu'il existe des gens qui actuellement sont domiciliés ou vivent dans le camping du Waux-Hall et le cas échéant, que va-t-il advenir de ces personnes, je vous remercie.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Merci. Pas d'autres interventions des Conseillers ?
Mme l'Echevine.

Mme Mélanie OUALI, Echevine : Pour revenir sur l'aspect... pardon.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : C'était l'autre Echevine ! L'Echevine du Tourisme d'abord. Merci.

Mme Joëlle KAPOMPOLE, Echevine : C'est un travail d'équipe. Merci M. le Président.

Comme je le rappelais d'ailleurs tout à l'heure, le Collège communal de la Ville de Mons, à l'instar du Gouvernement wallon a quand même fait du tourisme une priorité stratégique et un axe de développement économique majeur pour la Ville avec en point d'orgue évidemment Mons 2015. L'idée ici c'est de pouvoir le plus rapidement possible on aimerait bien le 1^{er} janvier 2015 mais bon, voilà, il faudra aussi analyser les différentes propositions, rapidement avoir cette démarche avec un concessionnaire privé pour la gestion et l'exploitation du camping et si possible, d'un terrain annexe pour des mobilhomes. Alors, vous avez évoqué Mme MARNEFFE différents éléments liés aux critères d'attribution. Je vous rappelle que les critères d'attribution sont liés à la fois au prix pour 50 points et à la qualité du projet. Nous savons très très bien qu'il y aura sans doute des projets très très différents et il faudra les évaluer quelque part ces critères, sur la base à la fois des infrastructures et de l'évolution du site proposé par les investisseurs privés, sachant que plusieurs investisseurs se sont déjà manifestés et sont très très intéressés de participer au développement de ce camping qui, apparemment, est considéré comme très très porteur, d'un grand intérêt, également le planning envisagé par le candidat, sera également un critère à analyser eu égard au fait qu'il y a une nécessité de réaliser les travaux le plus rapidement possible et d'avoir une estimation de la date d'ouverture et je vous vois en fait réagir, je ne réponds pas à vos questions, peut-être ?

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Merci pour votre interactivité. Effectivement, ce que je voulais avoir comme détails, dans le dossier il y avait effectivement 50 points pour le prix, 50 points pour la qualité, effectivement tous les détails que vous évoquez par rapport à l'aspect urbanistique aux services connexes et au planning et là il y avait dans le dossier x points, x points, x points, ils n'étaient pas détaillés, je l'avais demandé en Commission....

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : on va vous donner la réponse Mme MARNEFFE... c'est Mme OUALI qui les a.

Mme Mélanie OUALI, Echevine : Voyez l'engouement et la collaboration entre tous les membres du Collège et donc, effectivement, par rapport à la répartition des points, pour les infrastructures et l'évolution du site proposé par le candidat, c'est 25 points ; pour les activités et services connexes c'est 5 points ; pour le planning envisagé par le candidat c'est 15 points et ensuite le dernier c'est la manière avec laquelle le candidat souhaite exploiter le site, ça c'est 5 points.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Vous souhaitez reprendre la parole, je vous en prie.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Merci pour ces détails qui sont très techniques, pour le public je suis désolée d'avoir un petit peu des débats qui sont forts techniques par rapport à ça mais je trouve important en termes de transparence que les dossiers puissent être complets pour tout un chacun, merci.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Merci. Alors, sur le point en tant que tel, est-ce l'unanimité ? Mme DE JAER.

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : Je n'ai pas eu de réponse en fait. Il est spécifié dans le dossier sur la problématique de l'habitat permanent, est-ce que c'est dans le but d'empêcher des entrées ou est-ce qu'il existe déjà des personnes dans le camping qui y vivent, je n'ai pas très bien compris pourquoi ce point apparaissait alors qu'on n'a jamais eu de problème en fait.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Il n'y a plus personne qui réside pour le moment dans le camping, donc le problème ne se pose pas. Je pense simplement que c'est une transcription de la législation wallonne en matière de camping tout simplement. Je pense qu'il ne faut pas chercher malice par rapport à cet article. Pas de difficulté sur le point ?

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

38 OUI : Mme HOUDART, MM. BOUCHEZ, BARVAIS, SAKAS, LAFOSSE, DARVILLE, Mmes OUALI, KAPOMPOLE, MM. DUPONT, DEPLUS, ROSSI, MANDERLIER, DEL BORRELLO, LECOCQ, Mme NAHIME, MM. HAMBYE, JACQUEMIN, Mmes BRICHAUX, JOB, BOUROUBA, WELPUT, MM. POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, MELIS, Mme DE JAER, MM. JOOS, ANTONINI, Mme JUDE, MM. ANDRE, DUFRANE, BERNARD, Mme LAGNEAU, M. BONJEAN, Mmes DEFRISE, URBAIN, MEUNIER, MARNEFFE, M. MARTIN

1 abstention : M. BEUGNIES

ADOPTE - 71^{ème} annexe

54^e objet : Théâtre Royal de Mons – Salle des Redoutes – Parachèvement et installations électriques. Approbation du projet adapté et modification du mode de passation du marché. **SOUS RESERVE** MP E/Mons2015/2013. 772.073.00/BA

REMIS

55^e objet : Centre d'interprétation du Beffroi – Scénographie – dispositif technologique « Fenêtres du temps ». Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation. **SOUS RESERVE** MP E/2010.762.160. 02/NGP

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

38 OUI : Mme HOUDART, MM. BOUCHEZ, BARVAIS, SAKAS, LAFOSSE, DARVILLE, Mmes OUALI, KAPOMPOLE, MM. DUPONT, DEPLUS, ROSSI, MANDERLIER, DEL BORRELLO, LECOCQ, Mme NAHIME, MM. HAMBYE,

JACQUEMIN, Mmes BRICHAUX, JOB, BOUROUBA, WAELPUT, MM. POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, MELIS, Mme DE JAER, MM. JOOS, ANTONINI, Mme JUDE, MM. ANDRE, DUFRANE, BERNARD, Mme LAGNEAU, M. BONJEAN, Mmes DEFRISE, URBAIN, MEUNIER, MARNEFFE, M. MARTIN

1 abstention : M. BEUGNIES

ADOPTE - 72^{ème} annexe

56^e objet : ASBL ENVIRONNEMENT ET DÉCOUVERTES DE CIPLY. Compte et bilan de l'exercice 2012. Approbation. Gestion financière C/C2012/Env.D.

REMIS

57^e objet : Règlement communal d'Urbanisme – Modification partielle – Adoption provisoire. Gestion Territoriale et Economique UR2014/RCU

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Une vague de demandes d'interventions : Mme MARNEFFE puis M. HAMBYE.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Par rapport à cette modification du règlement communal d'urbanisme, il s'agit bien de limiter à la zone des Grands Prés et donc je suis un peu mal à l'aise par rapport à ça étant donné que le dossier du PCA des Grands Prés se passe de manière concomitante. Donc, on a déjà discuté de ça en Commission et je pense que les explications étaient relativement claires, je trouve que néanmoins, le RCU comme il est proposé semble avoir un peu été créé sur mesure pour permettre les aménagements commerciaux, le développement de ce type d'aménagements commerciaux notamment du type des mesures qui ne sont pas permises ailleurs, notamment par rapport à la modification du relief du sol, par rapport à la couleur et les matériaux de revêtement, par rapport au gabarit, au volume qui étend par rapport au RCU actuel des hauteurs qui vont de 12m vers 18m. Il n'y a pas d'élément par rapport à la nécessité d'ouvrir les bâtiments vers l'extérieur, pas de valeur guide par rapport à la distance d'implantation à la voirie, ce qui pourrait aussi contribuer au gaspillage d'espaces alors qu'ailleurs on contraint les citoyens à plus de promiscuité de densification. Rien non plus par rapport à un coefficient d'emprise au sol. Donc, au-delà de ça, on consacre quand même beaucoup d'énergie autour du RCU des Grands Prés, j'espère que le RCU global au niveau de la Ville va avancer également pour ne pas qu'il y ait un peu une concurrence déloyale entre les Grands Prés et le Centre-Ville et pour faciliter également la création de commerces au Centre-Ville par rapport à parfois des outils urbanistiques qui sont peut-être un peu dépassés. Alors, indépendamment de ces remarques, je voulais

également savoir si la Commission Consultative d'Aménagement du Territoire avait été consultée, par rapport à ces éléments. Je me limiterai à ces remarques. Je vous remercie.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Merci, M. HAMBYE.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Je vais être court et bref, à ce sujet, je crois que l'intitulé de procès-verbal me semble à mon avis tout à fait succinct et doit être corrigé puisque ça ne relève ici, ce n'est pas une modification du règlement communal d'urbanisme, c'est relatif uniquement à la zone des Grands Prés et donc je crois qu'il faudrait absolument modifier notre PV. Ensuite, je pense que la CCAT n'a que trop peu été consultée à ce sujet et simplement j'en faisais part, voilà, merci.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Merci, pas d'autres interventions ? Mme l'Echevine.

Mme Joëlle KAPOMPOLE, Echevine : Merci M. le Bourgmestre. Je remercie les deux intervenants. Il s'agit ici d'adopter provisoirement la modification partielle du règlement communal d'urbanisme ; évidemment l'idée est de pouvoir avoir une modification complète comme on l'a dit à plusieurs reprises ici en Conseil communal que ce soit le Bourgmestre ou moi-même, c'est vraiment la volonté du Collège d'arriver avec un règlement communal d'urbanisme simplifié dans les prochains mois. Mais ici, il était vraiment question de pouvoir maîtriser au mieux le développement d'une portion de territoire qui, vous le savez, est une portion tout de même assez stratégique, de faire en sorte qu'il y ait vraiment une harmonisation et de renforcer les liens de cette portion, à savoir le site des Grands Prés avec le centre historique et d'avoir vraiment ce caractère d'appartenance qui soit encore renforcé. Rappelez-vous, je suis venue ici avec un plan communal d'aménagement modifié pour le site des Grands Prés et ici, j'arrive avec ce règlement communal d'urbanisme à modifier pour justement pouvoir, dans le cadre d'une simplification administrative, le rendre plus conforme au développement. En fait, sur ce site, très clairement, l'implantation d'équipements, en fait il s'agira d'équipements qui seront liés à un développement de la Ville en tant que pôle régional. On le sait, le parc scientifique Initialis, le complexe de cinéma Imagix ou encore le Lotto-Mons-Expo ce sont vraiment des équipements à vocation supra communale et si on veut avoir véritablement toute une série de cohérences entre les outils réglementaires communaux et ce qu'on peut faire comme développement, il est nécessaire de créer un nouveau territoire qui s'appelle grands ensembles à vocation supra communale et qui regroupera deux anciens territoires, territoire H et territoire B qui en fait étaient liés à des prescriptions différentes. Or, si on veut un développement cohérent et harmonisé, c'est préférable de passer par cette façon de fonctionner. En ce qui concerne la consultation, comme je vous le dis, c'est vraiment une adoption provisoire que je vous propose ici en Conseil communal, l'idée c'est évidemment de

lancer suite à la décision de ce soir, qui je l'espère sera positive, une enquête publique d'une durée de trente jours, à la suite de la clôture de l'enquête publique pouvoir, avec les services, analyser les réclamations et observations et évidemment soumettre, pour avis, à la Commission Communale d'Aménagement du Territoire et également sans doute la Commission Régionale. Ensuite, le règlement communal d'urbanisme tel que modifié pourra être approuvé par notre Conseil communal avant d'être soumis au Gouvernement wallon. Donc, comme vous le voyez, la Commission Communale d'Aménagement du Territoire de la Ville sera également évidemment consulté dans le cadre de cette démarche.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Merci Mme l'Echevine. Est-ce que vous souhaitez ajouter un mot, je vous en prie.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : J'entends bien la vocation de construire un territoire à vocation supra communale et je suis assez d'accord avec ce point de vue là, j'aurais préféré le voir se développer dans le cadre de la réforme complète du RCU pour avoir une vision plus complète des choses et par ailleurs, je pense que dans les points qui sont proposés, je crains quand même que ça nous conduise à une banalisation architecturale de ce nouveau quartier, la création de bâtiments monolithiques, un peu des bunkers comme ça dédiés à des commerces un peu de type multinationale, je ne voudrais pas ça pour ce nouveau quartier où j'aimerais vraiment avoir une nouvelle dynamique positive et donc, ok avec le principe de territoire à vocation supra communale mais pas vraiment d'accord sur la manière d'y arriver, voilà. On s'abstiendra.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Ok.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

37 OUI : Mme HOUDART, MM. BOUCHEZ, BARVAIS, SAKAS, LAFOSSE, DARVILLE, Mmes OUALI, KAPOMPOLE, MM. DUPONT, DEPLUS, ROSSI, MANDERLIER, DEL BORRELLO, LECOCQ, Mme NAHIME, MM. HAMBYE, JACQUEMIN, Mmes BRICHAUX, JOB, BOUROUBA, WAELPUT, MM. POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, MELIS, JOOS, ANTONINI, Mme JUDE, MM. ANDRE, DUFRANE, BERNARD, Mme LAGNEAU, M. BONJEAN, Mmes DEFRISE, URBAIN, MEUNIER, M. BEUGNIES, MARTIN

2 abstentions : Mmes DE JAER, MARNEFFE

ADOPTE - 73^{ème} annexe

Sortie de Mme NAHIME et M. HAMBYE = 37 présents

58^e objet : MONS – Chemin de l'Inquiétude - Création de 219 logements, surfaces d'activités, place de parking et espaces collectifs. Approbation des modifications et création de nouvelle voirie : tracé et projet. Gestion Territoriale et Économique AB 27522

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Oui, Mmes, Melles, MM. donc on nous demande ici d'approuver, dans le cadre de la création de nouvelles voiries, un projet qui est un partenariat public-privé relatif à un projet de création de 219 logements donc c'est un partenariat public-privé et qui pour nous pose de nombreuses questions. La première, c'est au niveau de l'habillage. On nous présente ce quartier comme un éco-quartier. Alors, puisque je dirai les voyages forment la jeunesse, nous avons été voir à Genappe où sur l'ancienne sucrerie de Genappe il y a un véritable éco-quartier avec 8 ha 50, il y a là 291 logements, avec à peu près 900 habitants estimé, on a une densité de 34 logements à l'ha. A Engis, donc en région liégeoise, il y a aussi un éco quartier avec un partenariat Belfius-Immo, on a 5 ha, 153 logements et là on a une densité de 30 logements à l'ha. Sur les lisières d'Havré, on a 5 ha 50, 280 logements et là, on a 51 logements à l'ha, ici au Chemin de l'Inquiétude, avec 2 ha 12, 219 logements, 650 habitants on est à 103 logements à l'ha. Soit une moyenne de 2 à 3 fois la densité qui a déjà été dénoncée précédemment par mon imminente collègue. Deuxièmement et c'est quand même important, l'accès se fait non pas par le Chemin de l'Inquiétude en face du projet actuel Drève Prés Verts mais il se fait par le nouveau Chemin de l'Inquiétude qui mène et vous le savez très bien, au bâtiment des Contributions puisqu'à Hornu, dans le Borinage, les Contributions c'est Chemin de l'Espoir, les montois sont un peu timorés, les Contributions c'est Chemin de l'Inquiétude. Mais bon, c'est la différence entre montois et borains, il y a une différence de perception. Alors, il y a donc une seule voie d'accès en bordure, il n'y a pas d'accès vers le Chemin, c'est quand même très problématique, il n'y a pas assez de parkings et les voitures seront stationnées en épi le long de la voirie qui mène à la Cité Administrative au Centre de Congrès. On peut donc s'attendre à une belle pagaille aux heures de pointe. On ne prévoit pas d'ailleurs ni de cave, ni de kot pour que les habitants puissent y ranger leurs outils, leurs meubles et déchets. Et donc, ce qui est plus frappant encore, moi qui connais le projet, c'est qu'à la lecture et je l'ai encore fait ici et je puis vous assurer que j'ai relu, je crois qu'il y a une méprise totale de ce projet en termes de mobilité. J'ai relu le PV qui est soumis au Conseil communal, nulle part, nulle part on parle d'un projet majeur de notre Ville, la gare de Santiago Calatrava, le projet Libeskind. Ce projet est érigé, développé en vase clos, on fait comme si dans quelques mois, quelques années nous dit-on, enfin on sait que ça va arriver très prochainement, il n'y aura pas plus de trafic causé par celles et ceux qui vont prendre le train. Et là, j'ai l'impression qu'on est donc dans la mesure où il n'y a dans le procès-verbal aucune trace, aucune mention, j'ai relu et je vois dans le PV oui comme apport complémentaire de voitures, la mise en œuvre progressive des

développements de la sucrerie de la Drève Prés Verts entrainera 110 voitures seulement comme apport supplémentaire. Mais, à moins que vous pratiquiez aussi comme certains jeunes la consommation de drogues douces moi, je suis à 300 m de la future gare et à 400 m du projet de Centre de Congrès et je ne comprends pas comment en termes de mobilité, on passe à côté d'un tel projet. Alors, je suis et je vais répéter ce que j'ai déjà dit, à 300 m de la future gare, c'est le seul endroit où on peut envisager de créer un parking pour les utilisateurs de la SNCB. D'après nos informations, celles qu'on nous a données au moment où nous avons dû nous prononcer sur l'ouverture de la voirie, M. DI RUPO m'a dit, nous a promis, une étude de mobilité. Quelques mois plus tard, nous avons réinterrogé M. BARVAIS qui m'a dit, comment M. HAMBYE vous osez croire ce que dit M. DI RUPO mais vous êtes bien naïf, évidemment, je connais bien M. DI RUPO pour moi j'en suis un fervent admirateur au niveau dialectique c'est mon maître ! C'est la réincarnation parfaite d'un père jésuite. Il ne pense pas un seul mot de ce qu'il dit, il ne dit pas un seul mot de ce qu'il pense mais toujours avec le sourire. Et M. BARVAIS m'a rejoint, vous êtes naïf, vous croyez ce que M. DI RUPO dit. Et donc, oui, oui, oui, j'ai été naïf, M. DI RUPO m'avait promis une étude de mobilité, on ne l'a jamais vu arriver. Alors, ici, qu'est-ce qui se passe ? On pourrait faire et je termine parce que je crois que sur la mobilité vous allez me répondre, on aurait pu faire là un grand parking parce que je crois savoir et j'ai lu dans les journaux, on va me dire que c'est de l'électoratisme, qu'on a tendance à la SNCB, c'est un autre espace, à diminuer le nombre de trains et concentrer le maximum de liaisons auprès des gares principales. Et là, qu'est-ce que je vois ? On est à l'avenue de Jemappes, l'entrée du R5, c'est tous ceux qui viennent de Quévy, Genly, Jemappes, Flénu, Frameries, vont arriver pour prendre le train et d'après nos informations mais j'imagine que le Collège est mieux informé, nous avons seulement 400 places côté Chemin de l'Inquiétude et 400 places côté intra muros. Je vous laisse le soin de prévoir les problèmes de circulation et de mobilité. Demandez aux riverains qui habitent avenue Wauters à Cuesmes à 7 h 15 il n'y a pas de place de parking. Et donc, pour moi, c'est une occasion ratée de prévoir une réserve foncière pour les milliers de personnes qui vont prendre le train. Parce que je ne sais pas où on va les mettre. L'étude de mobilité progresse, on a déjà avancé, notre estimé collègue M. LAFOSSÉ nous a promis qu'elle était en cours. Et donc, j'espère qu'on ne sera pas comme le Ministre Lebrun, le lendemain de l'ouverture de Bierset en disant oh là là les avions, la nuit ça fait du bruit et donc nous allons nous retrouver, nous à Mons, en disant oh les gars où va-t-on mettre les voitures ? Bon, ça c'est pour le problème de mobilité et donc je suis un peu effrayé et je signale à mes estimés collègues que nulle part dans l'étude aujourd'hui on m'a parlé de la gare et du Centre de Congrès et j'estime

que pour un Conseil communal de notre niveau, on a l'impression d'être un peu ridicule. Mais, sois dit en passant. Alors, terminons sur le projet architectural et là notre estimé Président de séance, interpellé par moi-même, sur le projet I love Mons, en fonction du dossier je lui ai dit mais M. le Bourgmestre, ça va être le Mur de l'Atlantique, ça va être abominable. Le dit Echevin à l'époque m'a dit mais M. HAMBYE, il va y avoir un concours, rassurez-vous, une sélection va être faite, n'ayez crainte, c'est une sélection donc on va se retrouver avec un projet d'une qualité architecturale irréprochable. Si, si, vous l'avez dit, bon, je le retrouverai. Alors, on a donc ici une architecture, pas de toiture, pas de terrasse, pas de couleur, on est en rupture totale avec toute la tradition architecturale, une véritable « bruxellisation », « bunkerisation » et c'est le fils du Président Fondateur de Sauvegarde et Avenir de Mons qui insiste. Alors, on a ici un aspect bunker et je vous donne ici ce truc, un ou des bunkers qui sont en opposition totale avec notre esprit, notre mentalité. D'abord, ils sont en opposition totale avec le projet en face de la Drève Près Verts qui a donc un projet, qui a développé des qualités architecturales indéniables avec des toitures, des couleurs, des gabarits, une intégration dans le bâti existant à l'avenue de Jemmapes. Ici, on se retrouve avec des bunkers, il est vrai, qui ont été diminués de 2 niveaux mais 4 ou 5 niveaux, bon, pour moi j'estime qu'on est encore en contradiction totale non seulement avec le bâti existant, les traditions montoises mais surtout et très sincèrement je suis encore très frappé, par rapport au projet Calatrava ou au projet Libeskind, on s'échine, certains se fatiguent des années pour proposer des projets architecturaux de grande qualité, Libeskind on a quand même des références internationales et on va plaquer à 300 m de là un projet qui, pour moi, rappelle les quartiers de logements publics qui malheureusement ont fort défrayés la chronique. Enfin et c'est ça que je suis encore plus apeuré et je terminerai par là, on a l'impression en ne mentionnant pas nulle part dans le PV l'existence d'un Centre de Congrès et d'une gare, des problèmes globaux de circulation. Et là, laissez-moi vous dire que je suis complètement apeuré, effrayé de voir combien on passe à l'occasion d'un aménagement global et qu'on n'attend pas un an ou deux ou trois ans de voir la gare s'ériger, le Centre de Congrès, les hôtels et qu'à ce moment-là, en fonction de la situation, on garde cette réserve foncière et on verra si effectivement elle peut être consacrée au logement ou si, compte tenu de toute la circulation qui arrive de l'est ou de l'ouest de Mons et du Borinage, on ne doit pas justement faire en sorte que ce soit la voie royale pour pousser les citoyens à délaisser leur voiture et prendre le train, merci.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Merci, d'autres interventions ? Je vous en prie.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : D'abord une petite question technique, il s'agit bien de voter sur les modifications de voiries et non sur le projet en lui-même ?

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Bien entendu, c'était un des éléments de réponse du Collège. Vous avez raison, Mme MARNEFFE.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Ce n'est pas pour discuter sur votre intervention, c'est pour moi ajuster la mienne. Mais, je partage le point de vue de M. HAMBYE par rapport à la densité, on se situe effectivement en quartier de gare et la nécessité de densifier est indéniable. Néanmoins, le SDER nous guide pour savoir quel type de densité on doit établir dans ces périmètres-là et la valeur qui nous est donnée est de 40 logements par ha. Je pense effectivement que 103 logements c'est quand même beaucoup. Comme on se limite plutôt à ce qui concerne les voiries dans ce dossier, je trouve qu'étant donné que c'est déjà très dense, je suis interpellée par l'imperméabilisation et le manque d'espaces verts autour de ce projet. On va avoir un projet qui va être très très gris avec peu d'espaces verts, peu d'espaces de loisirs, peu d'espaces de respiration pour les personnes qui vont habiter là-bas et ça m'interpelle. Alors, effectivement, je suis très sensible aux arguments par rapport à la nécessité de créer des parkings pour la gare toute proche. Par contre, par rapport aux habitants qui vont habiter là-bas, j'aurais trouvé ça intéressant de manière préalable d'aller vers une proposition d'éco quartier sans voiture et je vais m'expliquer. Un groupe d'habitants d'Amsterdam a, dans les années 90, fait paraître une petite annonce dans un journal local qui disait : nous voulons créer un projet d'habitations sans voiture et écologique. Seriez-vous intéressés à participer ? Six mille personnes ont répondu à l'appel. Le projet de ville sans voiture, au calme, sans pollution leur apparaissant comme un projet de vie désirable et souhaitable, le projet a vu le jour et 600 logements ont été réalisés dans le quartier GWL Terrein à Amsterdam avec 17 immeubles d'appartements créés. Donc, la réflexion que je pose c'est que la création d'un éco quartier ne doit pas reposer seulement sur les technologies du bâtiment mais aussi questionner les modes de vie des futurs habitants en particulier en ce qui concerne l'utilisation de la voiture. On a un quartier où effectivement il n'y a pas beaucoup de places pour la voiture alors donc justement, questionner les modes de vie des habitants, permet de solutionner cette question et je pense que c'est cette part de la démarche qui manque ici. Plus spécifiquement et de manière plus pragmatique, on insistera sur la nécessité de sécuriser la voirie, le chemin de l'Inquiétude par rapport au stationnement en épi, je l'ai déjà évoqué en Commission, de mettre en place quand on abordera la rénovation du chemin de l'Inquiétude, d'envisager éventuellement des chicanes, des ralentisseurs, des dispositifs qui permettront de sécuriser ça et la nécessité aussi de créer un site propre pour les cyclistes vers

la gare lors de la réfection de la route également, ça pourra solutionner fortement le nombre de places de parking et le besoin en stationnement. Voilà, je vous remercie.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Merci. D'autres interventions ? Mme l'Echevine.

Mme Joëlle KAPOMPOLE, Echevine : Oui, je démarrerai M. le Bourgmestre par la précision qui a d'ailleurs été apportée, je pense, à savoir le fait qu'on vous demande ici, on soumet à votre approbation une modification de voirie et une création de nouvelle voirie et pas un projet d'urbanisme. Je voudrais également rappeler que le propriétaire du terrain c'est la Société Wallonne du Logement, que ce projet d'urbanisation, il est porté par une société d'économie mixte - DOMOVOI - qui est formée par la Société Wallonne du Logement et par la société Projenor qui est une filiale de crédits immobiliers et donc il est clair que la marge de manœuvre est forcément assez limitée au niveau du Collège. Je voudrais également signaler qu'en matière de mobilité, une étude d'incidences a été réalisée qui évoque ces aspects alors elle a peut-être ses limites comme vous l'avez sans doute démontré tout à l'heure mais en tout cas elle existe et il y a dans cette étude, un examen des aspects liés à la mobilité et aussi des aspects liés à la qualité architecturale. Alors, c'est vrai que le projet se caractérise apparemment par un ensemble assez épuré, c'est un parti pris, maintenant j'entends parfois tout et son contraire, ce soir, on parle à un moment donné de banalisation architecturale dans un site qui contiendra quand même, je vous le rappelle, une gare de Santiago Calatrava, un Centre de Congrès de Daniel Libeskind qui sont à chaque fois quand même des gestes architecturaux assez forts. Pour ce qui concerne le manque d'espaces verts, il y a également au sein de l'étude d'incidences des éléments qui répondent à cette remarque, notamment par rapport à certains arbres et à certaines nouvelles plantations. Pour ce qui concerne la logique d'éco quartier, j'entends bien votre exemple de projet sans voiture mais moi je vois dans ce projet surtout un projet qui a été porté par la base, c'est-à-dire par les habitants qui ont décidé d'avoir un projet sans voiture et puis des coûts qui ont créés ce projet en fonction de leurs besoins ici on n'est quand même pas tout à fait dans cette situation, c'est un projet privé même si certains opérateurs ont des statuts mixtes et donc ce sont après les habitants qui décideront d'aller là et en ce qui nous concerne, au niveau du Collège, je peux vous dire que le nombre d'emplacements de stationnement ne nous satisfaisait pas suffisamment et suite à un avis défavorable, 20 emplacements ont été ajoutés, pourquoi ? Parce qu'il nous semble que même avec la proximité de la gare, même avec une logique d'éco quartier, il faut vraiment se prémunir de difficultés que nous pourrions avoir et l'une des premières difficultés à vivre qui est parfois le degré zéro de la dispute entre voisins c'est vraiment la question de trouver un emplacement de parking pour sa voiture. Donc, l'ambition, on l'entend bien dans le cadre de

ce projet qui existe, qui a été présenté au Collège mais on essaye d'apporter des éléments de réponse comme évidemment, le cas échéant, au moment opportun par rapport au parking en épi, on essayera de pouvoir faire en sorte que la circulation soit la moins dangereuse possible pour les habitants futurs et les nouveaux habitants et je reviens aussi sur une remarque développée tout à l'heure par M. le Bourgmestre, à savoir que comme chaque projet de cette envergure, il doit être phasé et donc il n'y aura pas dès le départ l'ensemble des bâtiments créés.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Si je puis me permettre, le permis n'est pas octroyé donc on en est ici à un dossier de modification de voirie et donc vous faites un ensemble de remarques, le Collège peut en partager un certain nombre. Par rapport au projet d'éco quartier, s'il peut être séduisant sur la forme, là comme ailleurs et je pense notamment à la ZACC Fariaux, notre préoccupation est d'être en phase avec la réalité de terrain et ce que l'on constate sur le terrain, c'est comme l'indiquait il y a un instant l'Echevine, c'est que la question des véhicules est une question qui entre des ambitions affichées à l'origine d'un projet et la manière dont les gens s'approprient des lieux par la suite, il y a souvent une différence et donc si on ne prévoit pas des dispositions qui permettent notamment un certain nombre d'emplacements de parking à la base, comme vient très bien de l'indiquer Mme KAPOMPOLE, c'est un facteur de difficultés, de contradictions dans le bien-vivre ensemble avec des stationnements gênants sur les trottoirs, etc. disons que ça peut poser toute une série de difficultés. On préfère les anticiper mais enfin tout cela sera examiné dans le cadre de l'avis que le Collège remettra dans ce dossier qui fera l'objet d'une attribution de permis par le Fonctionnaire délégué. Je ne laisserai quand même pas l'échange sans revenir sur les propos de M. HAMBYE que j'observe avec attention, qui utilise toutes les techniques possibles et inimaginables, maintenant voilà qu'il parle et qu'il remet des mots à sa manière dans la bouche des membres du Collège, dans leur fonction successive, personne n'est dupe, M. HAMBYE, pour ce qui me concerne et par rapport au dossier I love Mons, vous me prêtez des propos pour ne citer que cet exemple-là, alors que le permis a été octroyé en 2008, alors que je n'étais même pas encore Echevin de l'Urbanisme, bon voilà peu importe. Quant aux propos que vous prêtez à M. DI RUPO, à M. BARVAIS, aux uns et aux autres, je vous laisse seul juge de ce que vous dites, en tout cas, je doute que les PV reflètent fidèlement ce que vous venez d'essayer de nous indiquer. Ceci étant, pour le reste, l'opposition a le dernier mot donc je propose à Mme MARNEFFE qui l'a sollicité, d'avoir la parole et puis vous prendrez bien entendu la parole.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Ecoutez, je ne divague pas, M. DI RUPO m'a promis un plan de mobilité et quelques mois plus tard, M. BARVAIS m'a dit, vous êtes naïf m'a dit M. BARVAIS et je vous enverrai les PV puisque j'ai l'impression, c'est dans les PV donc j'imagine qu'ils ont été scrupuleusement conformes à ce qui a été dit. Simplement, quand je vous interpellais sur I love Mons, vous m'avez dit que c'était un comité qui a sélectionné cela, je vais le reprendre et le débat est clos. Je dirai simplement comme conclusion que les villes qui se développent sont celles qui trouvent des solutions en termes de mobilité et développent des parkings publics. Et donc, à Louvain-la-Neuve un accord a été trouvé avec Infrabel et la Ville de Louvain-la-Neuve pour un parking de 3.400 places supplémentaires, à Liège il pourrait y avoir le même accord avec le Recteur M. Rentier qui va être réélu ou je dirai dans d'autres villes, Mons ne doit pas faire, je dirai, exception, je remarque qu'il y a 800 places de parking pour la gare, c'est trop peu, je vois que d'autres villes trouvent des solutions et ce, pour 30 millions d'euros, merci.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Si vous me permettez Mme MARNEFFE, par rapport à ce que vous venez de dire M. HAMBYE, l'étude de mobilité, personne n'a dit qu'elle n'aurait pas lieu. Nous souhaitons ardemment disposer d'une étude de mobilité globale sur cet axe, la nationale 51 qui fait l'objet d'une fiche spécifique dans le cadre de l'approche cœur du Hainaut avec les partenaires de l'IDEA et les autres communes, ce qu'il nous faut ce sont des moyens financiers et si vous pouvez intercéder auprès de votre Ministre CdH des Travaux Publics pour avoir quelques moyens financiers à la Région wallonne pour obtenir cette étude de mobilité, nous vous en serons gré bien entendu. Et donc, il n'est évidemment pas question de sacrifier cette étude de mobilité, c'est un des axes prioritaires pour lesquels nous souhaitons la réaliser seulement ça coûte un peu d'argent, il nous faudra des partenaires autour de la table à commencer par la Région wallonne puisqu'il s'agit d'une voirie qui est gérée par la Région, premier élément. Deuxième élément, par rapport au park and ride de Louvain-la-Neuve, nous sommes dans un contexte totalement différent sur l'axe ferroviaire qui est le plus dense de Wallonie, avec la plus grande gare de Wallonie qui est la gare d'Ottignies et avec un park and ride qui s'inscrit dans le cadre du RER autour de Bruxelles. Les réalités de terrain sont totalement différentes avec la réalité de la gare de Mons qui est trois fois moins utilisée que celle d'Ottignies-Louvain-la-Neuve qui fait l'objet d'un parking proportionné par rapport à son utilisation, M. HAMBYE et je connais bien le dossier pour l'avoir étudié au Gouvernement wallon quand j'étais Chef de Cabinet, ce sont deux réalités totalement différentes. Il y a un parking de 860 places par rapport à aujourd'hui il y a une disponibilité bien inférieure et une capacité qui n'est pas utilisée totalement sur les deux

parkings latéraux de la gare actuelle. Voilà, je pense qu'on peut déjà être heureux que la SNCB à-travers Eurogare finance en sous-sol 860 emplacements de parking alors qu'aujourd'hui, les 700 disponibles en aérien qui coûtent donc nettement moins chers ne sont pas utilisés à 100%. Mme MARNEFFE.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Je voulais recadrer l'intervention que j'ai faite par rapport au quartier sans voiture pour que ce soit bien clair pour tout le monde. Je pense bien qu'effectivement au terme du projet, ce n'est pas possible d'implémenter ce genre de projet, on ne sait pas le faire à posteriori, il faut attirer au préalable des personnes qui souhaitent vivre ce mode de vie et puis alors implémenter ce genre de projet et donc c'est pour ça que j'ai bien pris l'exemple d'Amsterdam où d'abord ils ont essayé d'attirer les gens, ils ont dit qui est-ce qui voudrait venir habiter ok, vous souhaitez ce mode de vie alors on peut construire ce projet autour de ça. Donc, je pense que à cet emplacement-là, c'est le genre de projet qu'on pourrait monter et je pense qu'un éco quartier ça doit être ça, un projet où on intègre les futurs habitants dès le début, de manière préalable, le référentiel quartier durable donc nouvellement sorti par la Région wallonne reprend d'ailleurs ces éléments de participation citoyenne en amont du projet. Je pense qu'il faut qu'on intègre au niveau de la Ville de Mons cette participation citoyenne le plus en amont possible dans les nouveaux projets qui vont être créés. Bon, évidemment, pour les projets qui sont en cours ce n'est pas possible mais je pense que pour la suite, travailler avec une consultation citoyenne au préalable, je pense que ça pourrait amener des réflexions intéressantes, c'est le genre de chose qui se fait à Fribourg depuis des années, chez nous on doit encore le mettre en place mais peut-être développer des outils de participation citoyenne qui le permettent mais je pense que ce serait très intéressant dans la politique de densification qui est envisagée. Je vous remercie.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Mais Mme MARNEFFE, si je puis me permettre, je ne veux pas allonger les débats inutilement mais j'ai un peu de mal à concevoir la manière avec laquelle on pourrait réaliser cette approche. Le dossier ici qui est présenté est d'ailleurs soutenu par les deux Ministres Ecolo du Gouvernement wallon, ce sont eux qui sont à la base de ce projet d'urbanisation et c'est une très bonne chose. La forme de l'urbanisation, on ne s'est pas encore prononcé dessus comme je vous l'ai dit tout à l'heure, vous avez fait un certain nombre de remarques, on peut en partager certaines mais de là à envisager un schéma d'urbanisation où nous aurions préalablement un groupe de citoyens engagés qui pourraient financer et porter ce type de projet, nous ne demandons pas mieux si ça pouvait se faire ce serait évidemment très très bien, nous sommes preneurs de ce type d'approche mais dans le marché immobilier actuel, c'est quand même assez complexe de porter ce type de projet qui

en plus fait l'objet d'un financement très lourd pour la dépollution du site et qui nécessite des moyens considérables donc il y a peu de groupements de citoyens qui peuvent se permettre ce type d'approche donc sur la philosophie, c'est magnifique, on est tout à fait d'accord avec vous, quant à la faisabilité, ce n'est pas une question de volonté politique ou non, c'est nettement plus compliqué à réaliser. Si on pouvait avoir des sollicitations du type de celle d'Amsterdam, ce serait très très bien pour tout le monde mais dans la région, force est de constater que nous n'avons pas encore eu cette chance. Ce n'est pas une question de volonté politique ou de différenciation entre vous et nous, simplement une question de différence dans la réalité, dans la manière dont les projets sont montés et ici en l'occurrence par des sociétés, une société mixte dans le cas présent, des sociétés privées la plupart du temps et donc c'est effectivement très difficile à mettre en œuvre quant on parle de dossier qui représente des dizaines de millions d'investissements. Alors, sur le vote du point, on parle bien de l'approbation des modifications et création de nouvelle voirie et de son tracé.

M. Yves ANDRE, Conseiller : Oui, pour la nouvelle voirie.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Etant donné quand même l'imperméabilisation globale du site, on va s'abstenir.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

34 OUI : Mme HOUDART, MM. BOUCHEZ, BARVAIS, SAKAS, LAFOSSE, DARVILLE, Mmes OUALI, KAPOMPOLE, MM. DUPONT, DEPLUS, ROSSI, MANDERLIER, DEL BORRELLO, LECOCQ, JACQUEMIN, Mmes BRICHAUX, JOB, BOUROUBA, WAELPUT, MM. POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, MELIS, JOOS, ANTONINI, Mme JUDE, MM. ANDRE, DUFRANE, BERNARD, Mme LAGNEAU, M. BONJEAN, Mmes DEFRISE, URBAIN, MEUNIER, M. MARTIN

3 abstentions : Mmes DE JAER, MARNEFFE, M. BEUGNIES

ADOPTE - 74^{ème} annexe

59^e objet : UNESCO : Conservation du site des Minières de Spiennes : convention de partenariat. Pôle muséal/Spiennes/2014/Convention SRPH

ADOPTE à l'unanimité - 75^{ème} annexe

60^e objet : Pôle muséal. Approbation des nouveaux horaires d'ouverture et des nouveaux tarifs des expositions et des sites muséaux. Pôle muséal XR/LH/2014.Nouveaux horaires/tarifs

M. John BEUGNIES, Conseiller : Nous nous regrettons simplement le tarif plein de 15 euros pour l'expo Van Gogh et 12 euros pour l'expo Verlaine, c'est 12 et 9 euros pour le tarif réduit, ça veut dire par exemple qu'un demandeur d'emploi va devoir déboursier 12 euros pour aller voir l'expo Van Gogh et pour nous on estime que c'est quand même beaucoup trop. On

l'a dit tout à l'heure, la culture doit être accessible à tous et donc ces prix sont un obstacle. Alors, vous me direz qu'il y aura un dimanche gratuit par mois et c'est une bonne chose évidemment mais vu le succès qu'auront sans nulle doute, toutes ces expositions, il va pratiquement falloir camper la veille face à l'entrée pour être certain de pouvoir rentrer, on l'a vu avec l'expo Warhol les dimanches gratuits et les longues files le long de la rue Neuve et la rue de Nimy, c'était quand même assez impressionnant et alors je vous demande aussi de ne pas oublier la masse d'argent qu'auront dû déboursier les montois pour l'organisation de Mons 2015, il y a même certaines dépenses comme par exemple les bornes amovibles à la rue Neuve - 143.000 euros - qui sont en totalité à charge de la Ville et donc c'est pourquoi nous demandons au Collège d'envisager au moins pour ces deux expositions, la gratuité d'accès pour les montois sur présentation de leur carte d'identité, merci.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : M. BEUGNIES, l'adresse n'est pas reprise sur la carte d'identité mais bon. Mme l'Echevine.

Mme Joëlle KAPOMPOLE, Echevine : Concernant les dimanches gratuits, c'est vrai que lors de l'expo Warhol avec le succès qu'elle a pu engendrer quand même 85.000 visiteurs, on a pu constater ce phénomène de file. Je peux vous assurer que les expos seront ouvertes dès le matin et pour avoir vécu avec l'expo Warhol, le matin, il n'y a pas de risque de file, en tout cas beaucoup moins et donc il y aura une adaptation à avoir je vais dire dans son comportement en tout cas pour les dimanches gratuits pour qu'il y ait un maximum de personnes qui puissent accéder à l'exposition. Je vous rappelle aussi l'article 27, c'est quand même prévu également et la diminution est tout de même substantielle, c'est 1,25 euro et donc avec ces différentes approches en termes de gratuité, je pense qu'on pourra déjà accueillir pas mal de personnes pour lesquelles la culture sera véritablement accessible.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Merci, je rappelle quand même au passage que Mons 2015, c'est 60 millions de financement qui ne reviennent pas à la Ville de Mons et dont on pourra bénéficier pour développer de nombreuses activités durant toute cette année sans parler du subside important que la Ville obtiendra dans le cadre de toutes les infrastructures et les créations d'emplois qui sont dérivées par Mons 2015, c'est parfois agaçant de voir quand on porte des projets qui sont positifs pour la région et le moins que l'on puisse dire c'est que le Collège les a multipliés au cours des dernières années et avec le soutien de la population lors des différents scrutins électoraux, ces projets font systématiquement y compris ceux qui devraient faire l'objet d'un consensus dans la région, l'objet de critiques qui sont à mon sens inutiles compte tenu de la plus-value de certains de ces projets. Enfin, c'est un autre débat, pour ce qui concerne le point 60, est-ce qu'il y a des difficultés sur le vote ?

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

36 OUI : Mme HOUDART, MM. BOUCHEZ, BARVAIS, SAKAS, LAFOSSE, DARVILLE, Mmes OUALI, KAPOMPOLE, MM. DUPONT, DEPLUS, ROSSI, MANDERLIER, DEL BORRELLO, LECOCQ, JACQUEMIN, Mmes BRICHAUX, JOB, BOUROUBA, WAELPUT, MM. POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, MELIS, Mme DE JAER, MM. JOOS, ANTONINI, Mme JUDE, MM. ANDRE, DUFRANE, BERNARD, Mme LAGNEAU, M. BONJEAN, Mmes DEFRISE, URBAIN, MEUNIER, MARNEFFE, M. MARTIN

1 NON : M. BEUGNIES

ADOPTE - 76^{ème} annexe

61^e objet : ASBL ORCHESTRE DE CHAMBRE DE WALLONIE. Budget de l'exercice 2012. Approbation. Gestion financière C/B2012/ORCW

ADOPTE à l'unanimité - 77^{ème} annexe

62^e objet : ASBL ORCHESTRE DE CHAMBRE DE WALLONIE. Compte et bilan de l'exercice 2012. Approbation. Gestion financière C/C2012/ORCW

ADOPTE à l'unanimité - 78^{ème} annexe

63^e objet : ASBL ORCHESTRE DE CHAMBRE DE WALLONIE. Budget de l'exercice 2013. Approbation. Gestion financière C/B2013/ORCW

ADOPTE à l'unanimité - 79^{ème} annexe

64^e objet : ASBL LE MANEGE.MONS. Compte et bilan de l'exercice 2012. Approbation. Gestion financière C/C2012/Manège

ADOPTE à l'unanimité - 80^{ème} annexe

65^e objet : ASBL MONS-DIVERTISSEMENT. Compte et bilan de l'exercice 2012. Approbation. Gestion financière C/C2012/Divert.

ADOPTE à l'unanimité - 81^{ème} annexe

66^e objet : ASBL PLAZA-ART. Centre de Diffusion Cinématographique de Mons. Compte et bilan de l'exercice 2011. Approbation. Gestion financière C/C2011/Plaza-Art

ADOPTE à l'unanimité - 82^{ème} annexe

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Nous en venons donc aux questions et interpellations en commençant par la question de Mme la Conseillère Fabienne URBAIN, je vous en prie.

Mme Fabienne URBAIN, Conseillère : M. le Bourgmestre, Mmes et MM. les Echevines, Echevins, Conseillères et Conseillers, je vous remercie d'entendre ma question. Il y a quelque temps Mme MOUCHERON interpellait le Conseil communal sur la problématique des

citoyens piétons et cyclistes qui sont régulièrement confrontés à la vitesse excessive des véhicules à moteurs sur nos routes. Je vais faire écho à cette intervention en vous proposant une action à tester. Certaines chaussées sont plus particulièrement visées par ce type de comportement de la part des conducteurs et la vie des usagers faibles est mise en danger. Je vais m'attarder sur deux d'entre-elles : l'avenue d'Hyon à Mons et la rue du Moulin d'en-Haut à Flénu qui toutes deux présentent la même caractéristique : une longue ligne droite. Casse-vitesse, coussin berlinois et chicane n'étant pas les solutions idéales, pourrait-on envisager l'essai dans ces deux axes du placement d'un panneau solaire mobile indicateur de vitesse et ce, de manière récurrente sur une partie de l'année ? En complément à ce panneau, le placement de panneaux de signalisation de vitesse autorisée en agglomération serait plus que nécessaire, ils sont, je pense, inexistant à l'Avenue d'Hyon. Pourrait-on compléter cette période-test par une campagne d'information ? En collaboration avec la Police, des flyers pourraient être réalisés par exemple par les écoliers des écoles proches de ces axes ou par le Conseil communal des enfants. Ils seraient distribués aux feux de croisements. Les collectifs vélos et comités de quartiers pourraient aussi y réfléchir. Ou sous une autre formule qui semblerait plus percutante de la part des spécialistes des problèmes routiers. Une bonne campagne d'information via le site de la Ville de Mons, le Police Mag et de communiqués de presse renforcerait la sensibilisation et participerait à rendre les routes plus sûres pour nos enfants et citoyens marcheurs ou cyclistes. Qu'en pensez-vous ?

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Merci Mme la Conseillère, merci pour votre question. Sachez tout d'abord que nous partageons totalement vos inquiétudes quant aux questions de sécurité sur les axes longilignes et particulièrement concernant l'avenue d'Hyon et la rue du Moulin d'en-Haut. Des dispositifs ralentisseurs posent effectivement quelques difficultés et à plusieurs endroits de la Ville, nous en avons installés à la demande des riverains et quelques années plus tard, ce sont ces mêmes riverains qui nous sollicitent afin de les enlever et je pourrais vous citer de nombreux cas en la matière. Par ailleurs, certains automobilistes ne respectent pas les règles du code de la route pour franchir ces installations, voici quelques temps déjà, l'autorité communale a donc pris la décision de ne plus installer systématiquement de tels dispositifs aux abords des habitations. L'option de recourir à l'achat de panneaux radars préventifs à été préférée et va dans le sens de votre interpellation et il est prévu d'en acquérir deux à trois chaque année pour une valeur d'à peu près 5.000 euros/pièce. Outre la vingtaine de panneaux préventifs à alimentation solaire installés dans le Grand Mons, un nouveau radar préventif vient d'être installé à la rue Arthur Duquesne à St-Symphorien, cette rue souffrant du même phénomène que les deux autres que vous mentionnez. Pour la

petite histoire, sachez que certains de ces dispositifs sont en panne et que nous attendons leur réparation pour pouvoir les replacer. Quant à l'idée de rappeler les vitesses autorisées en agglomération, j'ai interrogé les services de Police et ceux-ci ne sont pas favorables à cette demande, la signalisation ne doit pas être dévalorisée, les automobilistes doivent savoir qu'il est interdit de dépasser les 50 km/h en agglomération, délimités par des signaux qui sont les signaux F1 et F3 pour reprendre la dénomination officielle, l'ajout d'un signal routier de rappel ne sera pas plus respecté. Par contre, l'usage d'un panneau radar préventif avec affichage LED de la vitesse pratiquée est souvent plus dissuasif, il marque l'esprit de la plupart des conducteurs qui s'appliquent le plus souvent à réduire leur vitesse. Au-travers du budget sécurité 2014, nous avons demandé qu'on puisse s'assurer d'en acheter de nouveaux, enfin, sachez également que le SPW souhaite aussi installer des radars à divers endroits sur le réseau régional mais je ne connais pas les détails de ce dossier qui relève de la Région wallonne. Quant à l'information et à la prévention via les écoliers, nous sommes naturellement totalement favorables à ces initiatives. Quelques éléments peuvent déjà vous être communiqués et ont déjà été mis en œuvre, il y a quelques années les enfants ont déjà mené avec l'aide de la Police des actions de sensibilisation aux abords des écoles communales, des Canonnières et de celles de Ghlin notamment. Le Conseil communal des enfants a également mené une action déclinée sur deux semaines, une dédiée à l'information-sensibilisation et l'autre à la répression où les petits dressaient des PV quant aux vitesses excessives constatées. Ce type de démarche a donc été réalisé par le passé et on pourrait, le cas échéant, revoir le jour et ma collègue Catherine HOUDART y est sensible. Par ailleurs, à chaque début d'année scolaire, un plan de sécurisation aux abords des écoles est établi par la Police, des gardiens de la paix sont également présents aux heures dites sensibles afin de sécuriser les entrées des écoles situées sur tout le territoire de l'entité montoise et pas seulement en intra muros. Certaines écoles ont également participé au parcours sécurité routière de la Police à la sensibilisation des enfants et par effet de cascade, sensibilisation des enfants vers les parents. Via des brevets cyclistes également les écoles reçoivent une formation assez détaillée de Pro vélo quant au respect du code de la route. Enfin, concernant les supports tels que le Police Mag ou le site internet, nous n'avons pas de souci avec votre proposition et chargeront les équipes de communication d'avancer dans ce sens. Voilà, je vous remercie. Je propose maintenant puisque les questions n'appellent pas de réplique de passer aux interpellations et je passe la parole à Mme MARNEFFE pour son interpellation relative au dossier I love Mons.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Je vous remercie. Nous avons été avertis récemment d'un problème de conformité de couleur de brique du projet immobilier « I love Mons », actuellement en construction entre le Théâtre du Manège, la Tour Valenciennoise et la Fondation Mons 2015. D'après nos informations, la Ville aurait signé avec le promoteur et l'Administration un accord portant sur l'aspect du bâtiment en contradiction avec le permis d'urbanisme accordé et sans l'accord des propriétaires. Dans ce contexte, nous nous interrogeons sur les implications de ces décisions, implications juridiques d'une part si l'accord était contesté en tierce opposition, avec risque de dommages et intérêts, implications urbanistiques dans ce quartier en pleine rénovation qui sera au cœur de Mons 2015 et implication par rapport à la dynamique locale de rénovation, ce projet étant issu d'un concours lancé par la Ville. Je vous remercie.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Merci, c'est Mme l'Echevine Joëlle KAPOMPOLE qui répond.

Mme Joëlle KAPOMPOLE, Echevine : Merci M. le Bourgmestre. Mme la Conseillère, j'ai bien reçu votre interpellation et je me propose de vous éclairer ainsi que l'ensemble du Conseil communal sur ce dossier finalement extrêmement complexe. Alors déjà pour bien appréhender les tenants et les aboutissants de cette affaire, je vous suggère dans un premier temps un bref rappel des faits. La demande de permis unique initial vise la construction de deux immeubles pour un total de 107 appartements et un parking souterrain à la rue des Trois Boudins, à la rue des Arbalestriers, à proximité du Manège et de la Tour Valenciennoise au sein de ce fameux kilomètre culturel à savoir un quartier dédié aux arts avec le Théâtre du Manège, le siège de la Fondation Mons 2015, le Mundanéum ou encore Arsonic. Ce projet développé par la société anonyme Immos s'inscrit dans le cadre plus large d'une opération de revitalisation urbaine, c'est-à-dire un projet dont les équipements collectifs sont subsidiés par le Gouvernement wallon. La demande de permis a été introduite en 2008 par la société anonyme Immos avec une brique de parement de type manganèse anthracite uniforme. Une dérogation au règlement communal d'urbanisme est alors sollicitée sur ce point. Ce choix de brique est à l'époque remis en cause par les services régionaux et la dérogation n'est pas octroyée. Je précise que le permis était alors délivré partie par la Ville de Mons, partie par le Fonctionnaire délégué de la Région wallonne. Les immeubles projetés se trouvant sur deux zones urbanistiques différentes en dépit de leur proximité matérielle. Une imposition spécifique est d'ailleurs précisée au permis stipulant que la brique de parement devra être conforme au règlement communal d'urbanisme, c'est-à-dire de teinte rose à brun. Les travaux débutent le 23 août 2011 ; le 28 février 2013, un agent du Service Public de Wallonie dresse

un constat d'infraction urbanistique stipulant que le choix de la brique de parement n'est pas conforme au règlement communal d'urbanisme de la Ville de Mons et il ordonne l'arrêt du chantier. A ce stade, les travaux ne peuvent donc plus continuer, le chantier est au point mort. Permettez-moi maintenant de vous résumer les implications que peut engendrer cette situation de mise à l'arrêt du chantier, donc d'une part le gel des travaux pourrait provoquer un sinistre financier dans le chef du promoteur, ce qui impliquerait pour les propriétaires acquéreurs de ne pouvoir disposer du bien qu'ils ont acquis et payé, éventuellement durant de nombreuses années et pour la Ville de Mons, de voir un gigantesque chancre éclore en plein Centre-Ville. Alors, afin d'éviter ces situations de blocage, les services communaux de la Ville ont mené d'arrache-pied un véritable travail de médiation, j'insiste bien de médiation, entre le promoteur d'une part et le Fonctionnaire délégué. Cette médiation a permis d'ailleurs dans un premier temps, la reprise du chantier et dans un second temps, elle a permis à un accord d'éclore entre les parties directement concernées, à savoir le promoteur et la Région wallonne. Celui-ci, cet accord, impliquait la régularisation du choix de la brique litigieuse moyennant un correctif sur le bâtiment, à savoir la pose d'un bandeau peint., matérialisé par la mise en peinture des joints, sur une surface horizontale le long du bâtiment. Le Collège communal, en sa qualité d'observateur-médiateur s'est borné à prendre acte de cet accord. Cet accord a ensuite été acté dans un jugement. D'un point de vue urbanistique, l'accord intervenu entre le demandeur du permis et le Fonctionnaire délégué, autorité compétente et autorité de tutelle de la Ville de Mons en matière de permis, paraît ne pas pouvoir être remis en cause. Quant à une éventuelle tierce opposition des riverains au jugement entérinant l'accord, il nous est impossible d'émettre des prévisions sur les chances d'aboutissement d'un tel recours sur les délais franchement ce n'est pas possible à ce stade. Je voudrais tout de même attirer l'attention sur le risque réel et important qu'il comporte, il provoquera obligatoirement un nouvel arrêt du chantier pour une période indéterminée, liée à la durée de l'instruction de ce recours par la Justice ainsi que surtout lié aux procédures d'expertise relative à la couleur de la brique. Alors, il est raisonnable de penser qu'un très long délai s'écoulera jusqu'à l'obtention d'un jugement ou arrêt définitif si l'on prend également en compte les possibilités d'appel et de cassation. Le préjudice financier potentiel pour les propriétaires acquéreurs ainsi que pour le promoteur qui a fait le pari d'investir dans notre Ville est donc énorme. Quant à la Ville, nul ne sait ce qu'il adviendrait d'un tel chancre, un chancre de cette taille stigmatisé par un passif tel que je viens de vous le décrire et un éventuel recours est donc à envisager avec la plus extrême prudence, la plus grande objectivité et ce, encore une fois, dans l'intérêt des propriétaires acquéreurs. J'invite d'ailleurs chaque membre de ce Conseil qui serait interpellé

au sujet de cette affaire a informer complètement et prudemment son interlocuteur des risques comme je viens d'essayer de le faire et évidemment on se tient à l'entière disposition de tout citoyen pour évoquer ce dossier, de lui apporter en tout cas l'éclairage le plus complet par rapport à ce dossier finalement assez complexe.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Merci Mme l'Echevine pour cette réponse très complète. Mme MARNEFFE, est-ce que vous souhaitez réagir ?

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Alors, je vous remercie pour ce récapitulatif du dossier qui était déjà dense mais qui pour moi a quand même pris quelques raccourcis qui ne nous permettent pas d'éclairer tout le problème. Alors, vous parliez d'une brique qui n'était pas conforme dans la première demande de permis, c'est une brique couleur manganèse, la dérogation n'ayant pas été octroyée à ce sujet-là, il y a eu des étapes supplémentaires après le refus de cette dérogation et notamment une visite sur le terrain avec des tests de colorimétrie qui ont menés à un accord par rapport à une nouvelle brique. Le dossier s'est poursuivi et effectivement, par la suite, on est arrivé avec un changement de personnes traitantes sur le dossier et un Fonctionnaire délégué qui a décidé que finalement non la brique, malgré l'accord sur le terrain, n'avait pas l'air tout à fait conforme, enfin, en tout cas ce sont les infos dont je dispose et ce litige avec le Fonctionnaire délégué et je pense peut-être une frilosité de la Ville à peut-être s'opposer à un Fonctionnaire délégué qui a beaucoup de pouvoir et ça je ne mets pas en cause cette problématique vis-à-vis de laquelle finalement la Ville a un peu les mains liées, mais je pense que c'est quand même là qu'est le cœur de la question, donc ce Fonctionnaire délégué a poussé la Ville à un accord effectivement avec le promoteur sur la position de bandeau de couleur qui d'après plusieurs observateurs du dossier va complètement défigurer le bâtiment dans un contexte pourtant de rénovation urbaine de qualité, ce qui est quand même assez regrettable. Alors, revenons-en à cet accord si vous le voulez bien et donc cet accord tripartite entre le Fonctionnaire délégué, la Ville et le promoteur c'est quand même ce qui est le plus étonnant dans cet accord-là, dit que la brique est conforme au règlement communal d'urbanisme. Donc, on est dans une situation un peu kafkaïenne, on impose à un promoteur de balafrer son bâtiment alors que le jugement tranche que la brique est conforme. Je suis assez sceptique et donc c'est pour ça que ce dossier m'a interpellé par rapport finalement à la toute-puissance d'un Fonctionnaire délégué vis-à-vis duquel la Ville a peut-être le devoir aussi de mettre des limites et d'autre part, peut-être par la possibilité de trouver une issue, un accord pour avancer sur le dossier et arriver à quelque chose d'un peu plus raisonnable. Alors, plusieurs possibilités peuvent être envisagées à savoir qu'avec un accord avec le Ministre compétent, on revienne sur cet accord tripartite et on avance sur un nouvel

accord qui soit peut-être plus raisonnable ou tout simplement qu'on s'assied sur cet accord et qu'on renonce aux astreintes imposées au promoteur si celui-ci n'imposait pas ces peintures disgracieuses sur ce bâtiment. Voilà quelques pistes évoquées effectivement je pense qu'on n'arrivera pas à une solution sur ce dossier maintenant mais je pense que ce serait quand même intéressant d'essayer d'avancer et d'entendre les propriétaires, les futurs acquéreurs de ces logements pour essayer de trouver une solution qui tienne en compte leur position puisqu'ils n'ont pas du tout été entendu dans l'accord pris par la Ville, la Région et le promoteur. Voilà, je vous remercie.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Mme l'Echevine.

Mme Joëlle KAPOMPOLE, Echevine : Je voudrais revenir sur le fait qu'il ne s'agit pas d'un accord pris par la Ville, le promoteur et le Fonctionnaire, la Ville était là en tant que médiateur-observateur comme je l'ai dit plusieurs fois dans la réponse à votre interpellation, l'accord est vraiment intervenu entre le promoteur immobilier qui prend le risque financier et le Fonctionnaire délégué. Pour ce qui concerne le fait qu'à un moment donné vous parlez de Ville de Mons qui serait pieds et poings liés, en ce qui me concerne j'estime juste que la Ville respecte les prescrits de la législation wallonne en matière d'urbanisme et d'aménagement du territoire et dans ce cadre-là, le statut du Fonctionnaire délégué de la Région wallonne doit être évidemment respecté. Pour le reste, je pense que vous avez des contacts aussi de votre côté avec un Ministre de votre parti qui est responsable de la matière et donc je pense que vous continuerez vos investigations.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Merci beaucoup, c'est vrai que c'est quand même un peu particulier d'interpeller le Collège de cette manière-là alors que le Ministre de l'Aménagement du Territoire en charge de la matière donc du dossier appartient à votre famille politique. Je me permets quand même de le signaler. Je vous en prie.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Mais ce qui est justement à regretter c'est que nous avons effectivement essayé en coulisse de faire avancer le dossier et ce serait peut-être bien alors, que Mme l'Echevine qui a été invitée à se rendre au Cabinet, puisse reprendre rendez-vous pour que ce rendez-vous puisse avoir lieu et discuter ensemble Ville et Région autour de ce dossier pour aboutir.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Je pense qu'il faut qu'on respecte l'autorité de chacun. Donc la Ville est très respectueuse de l'autorité du Fonctionnaire délégué qui est un Fonctionnaire indépendant de notre autorité à qui nous remettons des avis et on l'a encore vu tout à l'heure dans un autre dossier, maintenant il appartient au Ministre de prendre ses responsabilités aussi, à chacun ses compétences, nous n'avons pas à juger du positionnement

du Fonctionnaire délégué et de ses choix, il a un Ministre de tutelle pour ce faire, donc que le Ministre assume ses responsabilités. Voilà, Mme l'Echevine.

Mme Joëlle KAPOMPOLE, Echevine : Sans oublier l'accord entériné par un jugement, je le rappelle.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Oui mais donc j'espère que les deux solutions que j'ai invoquées, à savoir la possibilité d'avoir un nouvel accord entre les trois parties ou bien d'envisager effectivement via le Ministre que la Région wallonne renonce aux astreintes puissent être envisagées et je pense quand même que si chacun pouvait se mettre autour de la table, on pourrait avancer. Malheureusement, je ne suis que Conseillère communale et donc ce n'est pas moi qui vais pouvoir faire quelque chose, à part avoir des relais auprès du Ministre de ma couleur donc je pense que si chacun y met de sa bonne volonté, je pense qu'effectivement, on pourrait arriver à quelque chose d'intéressant.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Soyez en tout cas assurée que essayer de mettre notre bonne volonté, on y a passé un certain nombre d'heures ; je salue Christian Leriche du Cabinet de l'Echevine qui n'a pas ménagé sa peine pour essayer de trouver un compromis avec l'aide d'autres personnes et Joëlle elle-même, moi-même m'en suis également occupé, on a été nombreux à essayer de faire en sorte de trouver le meilleur compromis qui soit et comme ça a été dit tout à l'heure, entre la position initiale et ce à quoi on est parvenu, il y a quand même une fameuse nuance et c'est notamment parce qu'on a essayé de faire en sorte que les bonnes volontés soient rassemblées donc ça fait de nombreux mois que le dossier est en cours et qu'on est intervenus de toutes les manières possibles pour trouver un accord qui soit respectueux des prérogatives de chacun mais également de décisions de justice. Voilà. En tout cas l'appel est lancé et nous espérons que nous pourrions aboutir positivement avec l'intervention de chacun. Alors, interpellation suivante, toujours vous Mme MARNEFFE dans un autre domaine qui est l'utilisation des herbicides, vous avez la parole.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Effectivement, tout autre domaine, l'année dernière, je vous avais déjà interpellé suite à la commande par la Ville de Mons de 4.000 l d'herbicides, principalement à base de Roundup donc nous rappelions également que si l'utilisation de ce produit est encore autorisé sur les espaces pavés ou recouverts de gravier et les allées de cimetière, celle-ci sera totalement interdite conformément à la nouvelle législation entre juin 2014 et 2019 selon la sensibilité des zones. Alors que débute ce jeudi la semaine sans pesticides, il est important de rappeler que les conséquences environnementales de l'utilisation des pesticides en milieu urbain ne sont pas anodines car les matières actives se retrouvent rapidement dans les eaux de surface et souterraines avec des lourdes conséquences

sur la santé, sur la biodiversité et sur la qualité des nappes phréatiques. L'utilisation des pesticides dans l'espace public a par ailleurs une portée symbolique très forte. Difficile de demander un effort au citoyen quant à l'usage de désherbant dans leur allée ou d'insecticide dans leur potager quand la Ville continue de donner le mauvais exemple. Dans ce contexte, comment la commune compte-elle respecter l'interdiction de l'usage des pesticides ? Pouvez-vous nous dire si le stock réalisé l'année dernière est épuisé et dans l'affirmative, si une commande a été passée ou est prévue très prochainement ? Des dérogations seront-elles demandées pour continuer à utiliser des pesticides à partir de juin 2014, quels investissements structurels sont prévus en prévision de l'interdiction totale d'utilisation dans l'espace public en 2019 et quels sont les freins principaux existants à la réduction de l'usage des pesticides par la commune ? De manière plus spécifique, malgré vos intentions mentionnées en réponse à ma dernière interpellation en matière de gestion différenciée des espaces verts, nous sommes assez déçus de constater que la Ville ne fait pas partie des bons élèves engagés dans un programme d'accompagnement proposé par le pôle gestion différencié. Pouvez-vous nous préciser où en est la Ville par rapport aux pratiques de gestion différenciée ? Un plan de désherbage alternatif a-t-il été mis en place et pourquoi ne pas envisager de s'inscrire dans ce programme d'accompagnement à la gestion différenciée avec engagement du Collège à aller jusqu'au bout du programme dans un délai de deux ans. Je vous remercie pour ces questions qui sont peut-être nombreuses mais qui valent la peine d'avoir des réponses détaillées. Merci.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Merci. Mme l'Echevine Mélanie OUALI.

Mme Mélanie OUALI, Conseillère : Mme MARNEFFE, je vais tenter effectivement de répondre de façon la plus complète possible à votre interpellation, donc, effectivement, comme on l'avait déjà indiqué l'an dernier, les services communaux sont attentifs au respect de la législation en matière d'utilisation d'herbicides sur le domaine public. Comme vous l'indiquiez, actuellement et depuis 1984, il existe une interdiction d'utilisation des herbicides sur le domaine public ou les terrains dont l'autorité publique est propriétaire, usufruitière, et autres. Quelques exceptions existent cependant, les herbicides étaient autorisés pour désherber comme vous l'avez indiqué, les espaces pavés ou recouverts de gravier, les espaces situés à moins d'un mètre d'une voie de chemin de fer et les allées de cimetières et donc, à partir du 1^{er} janvier 2014, effectivement, la nouvelle législation devient plus contraignante puisque l'application des produits phytopharmaceutiques dans les espaces publics ne sera plus autorisée que moyennant le respect d'un certain nombre de conditions et comme vous l'indiquiez, et ce jusqu'au 31 mai 2019. Donc, on peut notamment citer l'application des produits phytopharmaceutiques qui sera interdit dans les espaces reliés à un réseau de collecte

des eaux, donc, notamment filets d'eau, avaloirs ou à des eaux de surface. Dans les espaces non reliés à un réseau de collecte, l'application de produits phytopharmaceutiques sera autorisée moyennant certaines conditions telles le respect des principes généraux de la lutte intégrée contre les ennemis végétaux et l'adoption d'un plan relatif à la réduction de l'application des produits phytopharmaceutiques dans les espaces publics. Malgré ces dispositions contraignantes et demandant un changement de mentalité tant des services communaux que de la population, nous pouvons vous assurer que tout est mis en œuvre afin de s'y conformer et donc, comme vous le demandiez au niveau des commandes de produits, nous avons effectivement utilisé la quasi-totalité des commandes réalisées en 2013, le nouveau marché relatif à l'acquisition d'herbicides pour l'année 2014 est quant à lui fortement réduit par rapport à l'exercice antérieur puisqu'il ne prévoit plus aucune commande pour le Service des Plantations et que les commandes relatives au Service de la Voirie sont réduites de 20%. Même si la Ville de Mons n'est pas inscrite dans un programme d'accompagnement proposé par le pôle de gestion différencié, ce n'est pas pour autant que nous n'avons pas de contact avec ce pôle et que nous ne participons pas à leurs différentes journées de formation, que ce soit pour l'entretien des cimetières, les plantes invasives ou le phyto zéro. Les investissements structurels prévus en prévision de l'interdiction totale de l'utilisation de l'espace public en 2019 sont les suivants : nous avons acquis au budget extraordinaire 2013, deux porte-outils, chacun équipé d'un désherbeur thermique à flamme directe plus brosse de désherbage, ce matériel doit rentrer fin de ce mois, ces derniers seront principalement utilisés pour l'entretien des cimetières et quant au budget extraordinaire 2014, nous avons inscrit pour l'acquisition de matériel pour la gestion différenciée des espaces verts, les services sont occupés à se documenter, se renseigner auprès d'autres communes, déjà équipées afin de faire les meilleurs choix. Il existe beaucoup de propositions sur le marché mais le matériel est couteux et nous avons peu de recul afin de juger de son efficacité. Les investissements se poursuivront dans les futurs exercices, un plan de désherbage alternatif est mis en place, nous utilisons des paillages à base de chanvre pour recouvrir les parterres ainsi que les déchets de taille réduits en copeaux. D'ailleurs, de le cadre de nos plantations de massifs, l'ensemble des nouvelles plantations est faite sur bâche afin de limiter les mauvaises herbes, les pieds d'arbres sont aménagés avec de la résine drainante ou une bâche anti-racine avec des écorces.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Merci Mme l'Echevine. Mme la Conseillère, vous souhaitez ajouter un mot ?

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Par rapport au plan de désherbage alternatif, c'est une bonne chose, je crois que si vous vous engagez dans cette démarche-là, tant qu'à faire autant prévoir un programme d'accompagnement à la gestion différenciée proposé par le pôle et s'engager avec ce délai de 2 ans, je pense que cela vaut la peine. Par rapport à ce qui est herbicides proprement dit, je regrette que ce ne soit qu'une réduction de 20% si on doit vraiment arriver à 0 à 2019, je pense qu'il faut aller plus loin et je pense que cela passe aussi par un changement de philosophie et une sensibilisation pour faire comprendre aussi que quelques herbes folles sur le bord d'un trottoir, cela ne pose pas de problème, j'ai été très choquée quand j'ai vu l'année dernière la pulvérisation au niveau de l'avenue Maistriau, juste à côté d'un projet de l'UMons, d'étude sur l'adéquation entre les plantes sauvages et les abeilles, juste au coin du Chemin de la Procession et de l'avenue Maistriau, il y avait un ouvrier communal qui pulvérisait les pavés, juste à côté du projet, je trouve cela assez hallucinant en terme de message par rapport à la population, évidemment, c'est très anecdotique et je pense que l'ouvrier et la Ville n'avaient pas conscience de ce qui se passait par rapport à ce projet-là mais je pense que c'est révélateur des changements qui sont nécessaires pour aller vraiment vers un usage plus limité dans les espaces publics mais de manière plus volontaire pour ne pas attendre la dernière minute et risquer d'échouer dans le défi à relever en la matière. Je vous remercie.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Merci beaucoup alors, je propose à Mme DE JAER de passer à son interpellation.

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : Merci. Un article dans La Province de la semaine passée a attiré mon attention et m'a permis de faire une interpellation par rapport à plusieurs demandes que j'avais, pour lesquelles je n'avais jamais eu le temps ou pris le temps de faire une interpellation et cela concerne l'accessibilité au Centre-Ville pour les personnes à mobilité réduite, donc, Altéo a fait un communiqué de presse qui a été relayé concernant les aménagements de la Grand Rue dans lequel ils se plaignaient qu'il n'y ait que deux endroits de passage pour piétons, donc, qui soit descendus, pour permettre une chaise roulante de descendre du trottoir, ils se plaignaient, majoritairement, de la hauteur des trottoirs. Mon interpellation se veut plus large que ce problème spécifique-là, il y a une plate-forme des moins valides qui existe dans laquelle il existe un groupe de travail « travaux », donc, ma question, c'est de savoir si ce groupe de travail « travaux » existe toujours ? Si Altéo y est présent ? Dans quelles mesures la Ville fait passer ses projets par ce groupe de travail qui est un groupe de travail de bénévoles qui a vraiment pour vocation d'améliorer les travaux et donc, de ne pas être critique pour être critique mais au contraire de donner leurs conseils

avisés sur les questions et avec la volonté d'être consulté régulièrement parce qu'on imagine pas que du jour au lendemain, on va rendre la Ville de Mons qui est une ville historique en pavés, accessible partout mais plutôt l'idée de se dire quand on fait des travaux, alors on est consulté comme cela petit à petit on avance sans qu'il y ait de coûts supplémentaires, je trouvais que c'était vraiment une idée formidable. Par ailleurs, cela me fait penser et c'est la suite de mon interpellation à la problématique des places de parking réservées pour les personnes handicapées dont une série a disparu suite aux travaux, à différents aménagements sans qu'on voit vraiment où est-ce qu'ils vont être remplacés, il y a des emplacements existants suite à des travaux dans l'axe Capucins, Place Léopold et dans la rue de Nimy malheureusement ils ne sont indiqués que par le panneau bleu avec le logo d'une personne en chaise roulante, les associations spécialisées mais aussi la circulaire ministérielle propose de mettre le revêtement en site de cette même couleur pour éviter aux distraits ou aux personnes qui se voudraient distraits de prendre les places, je crois que ça ne coûte pas très cher à faire, ça me semble être une mesure rapide à mettre en place, il faut reconnaître que ces emplacements qui ont été créés récemment servent vraiment aux personnes à qui ils doivent servir, c'est-à-dire aux personnes à mobilité réduite. Ensuite, en termes d'emplacements pour lesquels il me semble qu'il pourrait avoir des aménagements, je pense notamment à ceux de la Rampe Ste-Waudru qui sont mis au milieu de la Rampe et donc de biais, je pense que la largeur n'est pas totalement réglementaire et donc pour sortir avec une chaise roulante de ces emplacements, franchement je ne crois pas que ce soit très facile et par ailleurs, ça rallonge le temps de parcours pour se rendre sur la Grand'Place tandis que si on envisageait d'en mettre un plus haut donc en face du restaurant Le Marchal, pas pour faire la pub mais parce que comme ça tout le monde voit bien d'où je parle, ça permettrait aux chaises roulantes de sortir sur une surface plane ce qui est beaucoup plus facile pour descendre et par ailleurs, aux personnes à mobilité réduite pas forcément en chaise roulante mais des personnes qui ont du mal à marcher, de se rapprocher de la Grand'Place et donc de ne pas avoir cette rampe qu'on connaît assez bien, pour son dénivelé pour y être un minimum une fois par an. Ensuite, il y a des places qui ont été supprimées, voilà on s'est réjoui que le Marché-aux-Herbes devienne piétonnier mais il y avait là des places pour personnes à mobilité réduite en plus on en a abrogé une il n'y a pas tellement longtemps dans la rue du Hautbois et donc je me demande où ces places vont être remises parce que ce sont des places qui permettaient de nouveau aux personnes à mobilité réduite d'accéder au Centre-Ville avec des emplacements réduits puisque c'est bien là le but de mon intervention et par ailleurs mais là c'est plutôt une disposition temporaire puisqu'il y a aussi des emplacements pour personnes à mobilité réduite

dans la rue de la Clef, est-ce qu'ils vont continuer à y être, est-ce qu'il n'y a pas des mesures qui pourraient être prises puisque le temps des travaux ils ne sont forcément pas accessibles. Par ailleurs, de façon générale, même si on met la surface au sol avec le logo, on sait qu'il y a encore malheureusement des contrevenants qui se garent sur les places pour les personnes à mobilité réduite et là je ne sais pas si c'est vous qui répondez ou M. le Bourgmestre mais je me demandais dans quelle mesure il ne faudrait pas faire une campagne de sensibilisation, que peut faire le citoyen quand il voit qu'une personne s'est garée sur un emplacement PMR, je rappelle que la Ville de Bruxelles avait fait des petites vignettes assez humoristiques qui ne dégradait pas la voiture mais qui permettaient de sensibiliser les gens qui disaient un peu « si tu veux ma place, prends aussi mon handicap » mais de façon assez humoristique, dans quelle mesure on ne pourrait pas faire une campagne de ce type pour vraiment permettre que ces places soient utilisées par les personnes qui en ont besoin. Voilà je vous remercie.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Merci, Mme l'Echevine.

Mme Mélanie OUALI, Echevine : Oui, Mme DE JAER, effectivement, comme vous j'ai constaté dans la presse l'article d'Altéo, il faut quand même un peu repréciser ici que dans le courant décembre 2013, j'avais reçu un courrier du groupe Altéo, je les ai reçus le 8 janvier 2014. Ensuite, effectivement, pour cette campagne de sensibilisation et notamment l'action menée le lundi 3 mars, pour être tout à fait clair avec ça, puisque dans l'interpellation initiale, vous indiquiez aussi qu'il y avait une discorde entre le Cabinet et le groupe Altéo, on n'en est pas là du tout, simplement j'ai reçu un mail le jeudi 27 à midi pour le lundi 3 mars à 14h, étant à l'étranger et pas complètement distraite comme on a pu le lire dans la presse, ce n'est pas qu'on ne voulait pas se rendre sur place mais même entre nous, entre collègues, en général on ne se convoque pas le jeudi pour le lundi donc là, voilà l'anecdote et l'incident est clos. Mais enfin, je tenais quand même à le préciser. Et donc pour en revenir vraiment sur le sujet de fond, il existe bien entendu le groupe de travail accessibilité au sein du Conseil Consultatif des Personnes Handicapées donc l'ex-plateforme des moins-valides, ce groupe est un organe consultatif composé de personnes représentant chaque type de handicap dont notamment Altéo et des techniciens pour ne citer que quelques exemples, ce groupe a notamment remis des avis sur la rue de Nimy, l'avenue du Champ de Bataille à Jemappes, la Place de Jemappes, le Marché-aux-Herbes, l'axe gare-Capucins et le Centre de Congrès., Le but recherché est effectivement de travailler pro-activement sur les dossiers de la Ville en étroite collaboration avec tous les services concernés, nous allons donc organiser, avec le Conseil Consultatif des Personnes Handicapées une journée d'échanges en mai afin d'aboutir à une méthodologie qui puisse servir à tous, les acteurs associatifs soulignent que les intentions de

la Ville en matière d'accessibilité sont positives mais que l'approche pourrait être approfondie donc comme vous l'indiquiez, tout n'est pas possible et réglable d'un coup de baguette magique. C'est précisément là que le Conseil Consultatif peut avoir sa plus-value et en ce qui concerne la formation, le service Egalité des Chances a rencontré la semaine dernière le service GRH de la Ville pour déterminer l'offre qui pourrait être faite en la matière et donc la proposition serait d'organiser une sensibilisation avec les membres du Conseil Consultatif des Personnes Handicapées et de proposer une formation approfondie par la suite pour les agents qui en seraient demandeurs car vous vous en doutez, le sujet est assez vaste. Une première sensibilisation concernant les attitudes et comportements à avoir en fonction des types de handicaps est en tout cas une première piste et nous comptons bien avancer là-dessus. S'il est envisagé d'aller plus en profondeur, il faudra passer la main à des opérateurs professionnels cela va de soi. Alors, en ce qui concerne la signalisation des emplacements PMR par un marquage au sol dans les lieux que vous indiquiez donc rue de Nimy et les autres rues pavées, il est assez difficile de réaliser ce logo sur fond bleu sur ce type de revêtement et en ce qui concerne la suppression des emplacements PMR au Marché-aux-Herbes, rue de la Coupe et rue de la Clef, des emplacements pourraient être créés dans le haut de la rue d'Havré, dans la rue de Houdain après la zone de livraison à hauteur du Copy-Plan et dans le haut de la rue Notre-Dame. On a plusieurs pistes à ce niveau-là et en ce qui concerne les créations d'emplacements PMR ainsi que le déplacement au niveau de la Rampe Ste-Waudru, là on a demandé que ce soit examiné par la Police comme vous l'indiquiez, là on dépasse les compétences des Travaux et donc on va réinsister pour que la Police puisse être attentive au respect des emplacements PMR par les automobilistes valides et effectivement pourquoi à un moment donné au niveau du budget Police et communication à ce niveau-là, ne pas lancer une campagne type Bruxelles. Voilà.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Merci, Mme DE JAER.

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : Je vous remercie pour ces réponses et je serai très attentive en tout cas à la journée d'échanges qui pourrait avoir lieu et aux conclusions qui pourront en être tirées. J'ai un peu de mal avec l'argument « pavés », je n'ai malheureusement pas d'exemple avec moi mais il y a des villes qui le font, de mettre le logo sur des pavés, ça ne me semble pas totalement irréalisable et on sait que ça diminue grandement le nombre de personnes qui se garent par inadvertance avec les guillemets nécessaires mais je peux regarder à trouver un exemple et à vous l'envoyer. Est-ce qu'on a une idée des délais pour le remplacement des emplacements PMR du Marché-aux-Herbes, vous citez la piste du haut de la rue d'Havré, de la rue Notre-Dame, est-ce qu'on a une idée des délais dans lesquels on va

aboutir à une solution et de façon générale, est-ce qu'il ne serait pas pertinent comme sur le site de la Ville, il y a l'ensemble des parkings gratuits, d'avoir une vision d'ensemble des parkings pour PMR ce qui permettrait aux personnes handicapées qui veulent se rendre à Mons et je pense notamment dans le cadre de Mons 2015, de savoir où se garer. Les montois qui connaissent la Ville savent où ils sont mais pour les arrivants c'est toujours utile, je pense que ça ne prend pas un temps démesuré, merci.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Mme l'Echevine.

Mme Mélanie OUALI, Echevine : En termes de délais, à ce stade-ci, non mais en fait tout ça c'est un peu décanté ici début mars donc j'ai demandé au service Gestion de l'Espace Public de me faire déjà des propositions donc tout ça est dans le tube, pour parler en jargon et donc effectivement ça peut aller assez vite et donc à mon avis, d'ici mai-juin, on pourrait déjà avoir des solutions avec des emplacements mais il faut bien se dire aussi que ces places-là se font au détriment des emplacements normaux donc après à chaque fois il y a une certaine concertation aussi avec les riverains, commerçants et autres, parce qu'on essaye vraiment de faire dans ce cas-là et pour en revenir précisément sur la Grand Rue, suite à la rencontre qu'on avait eue au mois de janvier avec le groupe Altéo, ils nous avaient demandé parce que d'un point de vue sécuritaire il était compliqué de faire un passage pour piétons au milieu de la Grand Rue et donc on a convenu, avec eux d'ailleurs, qu'on pouvait mettre des bancs pour limiter aussi à un moment donné, là on ne parle pas des gens qui se déplacent en chaise mais des gens qui se déplacent avec des cannes et autres, pour déjà avoir un point de repos et des plateaux, donc tout ça avait déjà été en concertation avec eux, pour la Grand Rue notamment et pour le reste des dossiers, quand c'est possible, effectivement, par rapport à la situation qu'on trouve et la rénovation en tant que telle, on essaye d'entendre et de rentrer dans leurs diverses demandes.

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : Merci, je serai attentive en juin-juillet alors pour voir où ça en est, je vous remercie.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Merci, la dernière interpellation, celle de M. ANTONINI.

M. Fabio ANTONINI, Conseiller : Merci M. le Président. Mmes et MM. les Echevins, les Echevines, chers collègues du Conseil. Ayant été interpellé par un club de Karaté de notre entité qui exerce donc ses activités dans des locaux scolaires, je me permets de revenir sur l'obligation depuis le 1^{er} janvier 2014 d'équiper toutes les infrastructures sportives d'un DEA. - défibrillateur entièrement automatisé. Ce club s'inquiète de la difficulté de pouvoir s'en fournir vu le coût et l'entretien et qui plus est, de l'installer dans un bâtiment dont il n'est pas

le propriétaire. De plus, selon la Direction Générale du Sport - Fédération Wallonie-Bruxelles - les DEA seraient bien à prévoir par le propriétaire des lieux, dans ce cas précis la Ville. Or durant le temps scolaire, l'obligation n'incombe pas à la Ville. De surcroît, même si une école décidait de placer un DEA dans ses murs, rien ne l'oblige à le placer dans la salle de gymnastique. Il s'agit donc là d'une épineuse équation concernant le monde sportif et associatif, surtout quand on sait qu'un DEA coûte aux environs de 2.000 euros hors TVA. Pourtant ces clubs, via leurs activités, contribuent à l'épanouissement de centaines voire de milliers d'adhérents dans nos infrastructures communales. Mon intervention vise outre le fait d'aider le monde sportif à perpétuer ses activités par la mise à disposition de locaux communaux, ce qui est une très bonne chose, je voulais savoir quelle était la position de l'Administration face à cette situation que ni l'un ni l'autre ont souhaité ? Et ce, afin d'en apporter les solutions les plus efficaces. Je vous remercie de votre attention surtout quand on sait qu'il y a quelques mois, un enfant de Belfius Mons-Hainaut a pu bénéficier du DEA.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Merci M. le Conseiller, Mme l'Echevine.

Mme Catherine HOUDART, Echevine : Merci M. le Président. M. le Conseiller, merci pour votre question relative à la présence de défibrillateurs externes automatiques au sein de nos établissements scolaires, un outil, rappelons-le, qui est devenu incontournable et qui peut sauver la vie d'une personne en arrêt cardio-respiratoire. Comme vous le précisez dans votre intervention, le décret du 25 octobre 2012 adopté par le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a rendu obligatoire pour les associations sportives affiliées à une fédération de disposer, dès le début de cette année 2014, d'un DEA dans les salles occupées par leurs soins. Cette obligation décrétole ne concerne pas directement le secteur scolaire et leur gymnase utilisé en périodes de cours mais bien le secteur associatif qui lui est largement représenté dans nos écoles en dehors des heures scolaires. Nous parlons là de plus d'une trentaine d'associations à vocation sportive qui chaque jour, en soirée, chaque week-end pratiquent leurs activités favorites dans nos écoles. A ce titre, en sa qualité de propriétaire des lieux sur proposition du département d'éducation et de la jeunesse, le Collège communal, en sa séance du 6 décembre 2013, a décidé de prendre en charge l'achat et l'entretien de 13 défibrillateurs externes automatiques pour une dépense impactée prévue au budget extraordinaire 2014. En ce sens et vous l'avez vu, vous l'aurez remarqué, le point 41 de notre ordre du jour fait état de cet achat en vue d'équiper au plus tôt nos infrastructures, 12 d'entre-elles sont concernées, je vous fais l'impasse de vous citer toutes les écoles mais l'école de Ghlin dont vous faites référence dans votre texte, sera bien entendu reprise ainsi que l'Académie de Musique. La dépense totale est de + de 30.000 euros en ce compris des contrats de maintenance de 3 ans

pour les défibrillateurs, il y aura également une séance d'information du personnel qui est prévu dans le marché avec également la délivrance d'un DVD explicatif. Par ailleurs, une subvention couvrant 75% du coût d'acquisition d'un défibrillateur sera sollicitée auprès de l'ADEPS afin de diminuer les charges financières de la Ville. Avec cette prise en charge communale, nous répondons donc là au mieux aux inquiétudes soulevées par les divers clubs ou associations sportives qui sont présents dans nos écoles et leur apportons un soutien précieux dans la poursuite en toute sécurité de leur sport favori en espérant que ma réponse vous apporte entière satisfaction.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : M. le Conseiller, vous voulez ajouter un mot ?

M. Fabio ANTONINI, Conseiller : Je trouve que c'est une très très bonne chose, si on avait eu cette opportunité il y a une dizaine d'années je vais dire, si ce DEA avait existé il y a dix ans, je n'aurais peut-être pas connu ce que j'ai connu il y a 10 ans mais enfin, je trouve que c'est une très très bonne chose.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Merci beaucoup. Voilà, mes chers collègues qui clôture la séance publique. Je remercie le public, l'huissier, les services communaux.

La séance s'ouvre à huis clos avec 32 présents.

Sont absents : MM. DI RUPO, TONDREAU, MILLER, ROSSI, MANDERLIER, Mmes MOUCHERON, NAHIME, MM. HAMBYE, DUBOIS, Mme WUILBAUT-VAN HOORDE, Mme LAGNEAU, M. BONJEAN, Mme DEFRISE

Par 32 suffrages sur 32 votes valables,

67° objet : Prorogation éventuelle d'une mesure de suspension préventive par mesure d'ordre dans l'intérêt du service – décision. Service Juridique Divis1

ADOPTE - 83^{ème} annexe

Par 32 suffrages sur 32 votes valables,

68° objet : PERSONNEL ADMINISTRATIF. Pension pour inaptitude physique définitive d'une employée d'administration définitive. GRH/AD/PA

ADOPTE - 84^{ème} annexe

Par 32 suffrages sur 32 votes valables,

69° objet : Reclassement définitif d'un sapeur-pompier professionnel chauffeur en qualité d'employé d'administration D4. GRH/AD

ADOPTE - 85^{ème} annexe

70° objet : AIDES A LA PROMOTION DE L'EMPLOI.

Par 32 suffrages sur 32 votes valables,

a) Services Externes. Prorogation de l'interruption de carrière à 4/5^e temps octroyée à une employée d'administration. GRH/SC.APE

ADOPTÉ - 86^{ème} annexe

Par 32 suffrages sur 32 votes valables,

b) Annulation de l'interruption de carrière à 2/3 temps octroyée à une employée d'administration. GRH/SH/10942

ADOPTÉ - 87^{ème} annexe

Par 32 suffrages sur 32 votes valables,

71^e objet : Constitution d'une réserve de recrutement au grade d'ouvrier qualifié D1 (fossoyeur). GRH/CC/

ADOPTÉ - 88^{ème} annexe

72^e objet : SERVICE INCENDIE – PERSONNEL

Par 32 suffrages sur 32 votes valables,

a) Fédéralisation d'un préposé centre 100.SI 13GENbis

ADOPTÉ - 89^{ème} annexe

Par 32 suffrages sur 32 votes valables,

b) Mise en disponibilité pour maladie d'un sapeur-pompier professionnel. SI 3325

ADOPTÉ - 90^{ème} annexe

Par 32 suffrages sur 32 votes valables,

c) Vacance emplois officiers 2013. Constitution d'une réserve de recrutement au grade de sous-lieutenant pompier professionnel. SI 28 Gen

ADOPTÉ - 91^{ème} annexe

Par 32 suffrages sur 32 votes valables,

d) Nomination définitive d'un sapeur-pompier professionnel chauffeur. SI 85112407833

ADOPTÉ - 92^{ème} annexe

73^e objet : ÉCOLES PRIMAIRES ET MATERNELLES COMMUNALES

Par 32 suffrages sur 32 votes valables,

a) Désignation à titre temporaire de Directrices d'école. Education 8050-7985

ADOPTÉ - 93 et 94^{ème} annexes

Par 32 suffrages sur 32 votes valables,

b) Désignation à titre temporaire dans des emplois non vacants d'institutrices primaires. Education 4067-4051-4041-3903-3946-4065-4066-4062-4048-4073

ADOPTE - de la 95 à la 104^{ème} annexe

Par 32 suffrages sur 32 votes valables,

c) Mise en disponibilité pour maladie d'un instituteur primaire définitif. Education 7888

ADOPTE - 105^{ème} annexe

Par 32 suffrages sur 32 votes valables,

d) Désignation à titre temporaire dans un emploi non vacant de maîtres spéciaux d'éducation physique. Education 3955-4068-4069

ADOPTE - de la 1006 à la 108^{ème} annexe

Par 32 suffrages sur 32 votes valables,

e) Fixation des prestations de maîtres spéciaux de religion islamique pour l'année scolaire 2013-2014. Education 1448

ADOPTE - 109^{ème} annexe

Par 32 suffrages sur 32 votes valables,

f) Désignation à titre temporaire dans des emplois vacants de maîtres spéciaux de religion islamique. Education 3878-3920-3898-3998-4070

ADOPTE - de la 110 à la 114^{ème} annexe

Par 32 suffrages sur 32 votes valables,

g) Désignation à titre temporaire dans un emploi non vacant de maîtres spéciaux de morale laïque. Education 3759-4045-4072

ADOPTE - de la 115 à la 117^{ème} annexe

Par 32 suffrages sur 32 votes valables,

h) Désignation à titre intérimaire d'institutrices(teurs) maternelles(ls). Education 3879-3890-3918(2)-3620-3948(2)-3916-3963(2)-3917-4050-3965

ADOPTE - de la 118 à la 130^{ème} annexe

Par 32 suffrages sur 32 votes valables,

i) Demandes d'interruption partielle de carrière d'une institutrice maternelle. Education 3888

ADOPTE - 131^{ème} annexe

Par 32 suffrages sur 32 votes valables,

j) Désignation d'institutrices(teurs) maternelles(ls) à titre temporaire dans un emploi vacant. Education 3890-3888-4064-3842-3879-3960

ADOPTE - de la 132 à la 137^{ème} annexe

Par 32 suffrages sur 32 votes valables,

k) Démission honorable de fonction d'une institutrice maternelle en vue de la mise à retraite.
Education 6991

ADOPTE - 138^{ème} annexe

Par 32 suffrages sur 32 votes valables,

l) Ecartements d'institutrices maternelles dans le cadre de la mesure de protection de la maternité. Education 3593

ADOPTE - 139^{ème} annexe

Par 32 suffrages sur 32 votes valables,

m) Ratification de services prestés d'une institutrice maternelle en vue de sa mise à la pension. Education 6020

ADOPTE - 140^{ème} annexe

Par 32 suffrages sur 32 votes valables,

n) Révision d'une délibération du Conseil communal du 20/01/14 ayant pour objet la désignation d'une institutrice maternelle à titre intérimaire. Education 4050

ADOPTE - 141^{ème} annexe

74^e objet : ACADÉMIE DE MUSIQUE

Par 32 suffrages sur 32 votes valables,

a) Désignation d'un professeur de piano à titre temporaire dans un emploi non vacant.
Education
7616

ADOPTE - 142^{ème} annexe

Par 32 suffrages sur 32 votes valables,

b) Modification d'une désignation d'un professeur de diction/déclamation à titre temporaire dans un emploi non vacant. Education 7593

ADOPTE - 143^{ème} annexe

Par 32 suffrages sur 32 votes valables,

75^e objet : Mons ASBL « Gestion Centre Ville » : demande de démission d'un représentant de la Ville- Proposition de désignation de son remplaçant. Secrétariat Gestion des Associations JYD

ADOPTE - 144^{ème} annexe

Par 32 suffrages sur 32 votes valables,

76^e objet : Calva de Maisières. Désignation du représentant de la Ville de Mons. Cellule Patrimoine RF/GS

ADOPTE - 145^{ème} annexe

Par 32 suffrages sur 32 votes valables,
77^e objet : Calva de Saint-Symphorien. Désignation du représentant de la Ville de Mons.
Cellule Patrimoine RF/GS

ADOPTE - 146^{ème} annexe

78^e objet : Calva d'Harmignies. Désignation du représentant de la Ville de Mons. Cellule
Patrimoine
RF/GS

ADOPTE - 147^{ème} annexe

79^e objet : Calva de Villers-Saint-Ghislain. Désignation du représentant de la Ville de Mons.
Cellule Patrimoine RF/GS

ADOPTE - 148^{ème} annexe

80^e objet : Désignation des administrateurs du Lotto Mons Expo. Cellule foncière RCA

REMIS

L'ordre du jour étant épuisé et aucun membre de l'Assemblée n'exprimant le désir de
prendre la parole, M. le Président constate qu'au vœu de l'article L 1122-16 du Code
Wallon de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, la séance s'est déroulée sans
réclamation contre le procès-verbal de la réunion du 17 février 2014.
Celui-ci est alors adopté.

La séance est ensuite levée

Adopté et signé à Mons.

PAR LE CONSEIL :
Le Directeur général ff,

Le Bourgmestre ff-Président,

Ph. LIBIEZ.

N. MARTIN.

=====